

TRÉSOR

DIRECTION GÉNÉRALE

R A P P O R T A N N U E L 2 0 1 3



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES FINANCES
ET DES COMPTES
PUBLICS

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF
ET DU NUMÉRIQUE

TRÉSOR

DIRECTION GÉNÉRALE

R A P P O R T A N N U E L 2 0 1 3

Sommaire

Préface	4
La direction en quelques mots	6
Les événements marquants	8
Les chiffres clés	10
1. Contribuer à une Europe de la croissance plus forte et plus solidaire	11
2. Préparer et mettre en œuvre les réformes du gouvernement pour retrouver la croissance et développer l'emploi	25
3. Défendre les intérêts économiques de la France dans le monde	45
4. La DG Trésor, une direction qui s'adapte aux nouveaux enjeux pour mieux y répondre	63
Annexes	75
Organigramme de la direction générale du Trésor	
Cartographie du réseau international	
Glossaire	
Quelques publications parues en 2013	



Préface

Alors qu'elle s'apprête à célébrer son 10^{ème} anniversaire, la direction générale du Trésor publie son 5^{ème} rapport annuel. Son objectif est de retracer, dans un souci de transparence et d'ouverture, une année d'action au service de la compétitivité et de l'attractivité de notre pays, pour retrouver croissance et emploi. Cette action s'est déclinée en France, en Europe et dans le monde.

En France, la mobilisation autour de la mise en œuvre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi s'est accompagnée d'une gouvernance renouvelée pour notre politique économique. Avec l'installation du Haut Conseil des finances publiques, le Parlement et les observateurs extérieurs disposent désormais d'une évaluation indépendante et impartiale des prévisions macroéconomiques et de finances publiques réalisées par le gouvernement. En lien avec la nécessaire modernisation de nos politiques publiques, plusieurs textes sont aussi venus renforcer leur évaluation : la direction générale du Trésor, comme le Commissariat général à la stratégie et à la prospective et le Commissariat général à l'investissement sont parties prenantes à cet exercice.

L'Etat a bénéficié en 2013 de conditions de financement historiquement favorables, avec un taux moyen de 1,54 % pour les émissions de dette, contre 4,15 % sur la période 1998-2007. Ceci témoigne à la fois d'un environnement de politique monétaire exceptionnel et de la confiance des investisseurs envers notre signature, alors que la croissance aura atteint 0,3 %, et le déficit public 4,3 % du PIB. Afin de ne pas compromettre la reprise, la date de correction de notre déficit public à moins de 3 % a été reportée à 2015, en conformité avec les critères fixés par le Pacte de stabilité et de croissance et au terme d'un dialogue avec nos partenaires européens fondé sur la crédibilité de nos engagements.

En Europe, la direction générale du Trésor a impulsé ou soutenu les initiatives prises pour renouer avec la croissance, mettre en place un *policy mix* qui conjugue rétablissement des comptes publics et reprise de l'activité, et renforcer les fondamentaux de la zone euro avec une étape décisive que seule la crise aura permise : la mise en place de l'Union bancaire, condition d'une pleine mobilisation du système bancaire au service du financement de l'économie et d'une meilleure protection des contribuables face aux tensions financières. 2013 aura ainsi illustré le propos de Jean Monnet, source d'inspiration toujours vivace, selon lequel « les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise ».

Dans le monde, la même priorité a été donnée à un agenda de croissance durable. L'année a été jalonnée d'avancées marquantes, au plan multilatéral comme bilatéral. Le G20 a placé la croissance au premier plan des priorités, des décisions fondamentales ont été arrêtées pour mettre fin au secret bancaire, lutter contre l'érosion des bases fiscales ou mieux réguler les activités financières. A Bali, la 9^{ème} conférence ministérielle de l'OMC s'est conclue par plusieurs accords, relançant ainsi le cycle de Doha. A Pékin, le ministre de l'économie et des finances a instauré un dialogue économique de haut niveau avec la Chine, 50 ans après la reconnaissance de la République populaire de Chine par le général de Gaulle.

Mobilisée auprès des ministres pour faire progresser ces priorités, la direction générale du Trésor s'est aussi efforcée de contribuer au débat public par diverses publications ou en organisant séminaires de réflexion, conférences, entretiens de haut niveau : le financement de l'économie, la réforme du marché du travail, l'avenir de la zone euro, nos relations avec l'Afrique ont ainsi, parmi d'autres sujets, donné lieu à des publications ou des événements remarquables.

Au tour de ces objectifs, les femmes et les hommes de la direction générale du Trésor, sous l'autorité des ministres, ont poursuivi tout au long de l'année leur travail avec volontarisme et enthousiasme pour contribuer à élaborer et mettre en œuvre une stratégie de réforme pour notre pays.

Le Pacte de responsabilité et de solidarité annoncé par le Président de la République le 31 décembre impliquera en 2014 ce même engagement collectif pour relever les défis auxquels notre économie est confrontée, en gardant toujours à l'esprit les valeurs qui nous rassemblent au sein de la direction : ouverture, loyauté, engagement et esprit d'équipe.

Ramon Fernandez
Directeur général du Trésor

La direction en quelques mots...

Nos missions

- L'élaboration des prévisions économiques et le **conseil sur les politiques économiques** et les politiques publiques dans les domaines financier, social et sectoriel;
- **La régulation du financement** de l'économie, et des institutions intervenant en matière d'assurance, de banque et d'investissement sur les marchés financiers;
- **Les négociations financières et commerciales** bilatérales et multilatérales, et l'aide au développement;
- **Le soutien à l'export** et à l'investissement à l'étranger des entreprises.
- Par ailleurs, la direction générale du Trésor gère **la trésorerie et la dette de l'État** à travers l'Agence France Trésor (AFT).

Notre gouvernance

À la tête de la direction générale, Ramon Fernandez, directeur général, est secondé par Sandrine Duchêne, directrice générale adjointe, chef économiste et directrice des relations internationales.

Le directeur général anime le comité de direction qui réunit les chefs de service de la direction.

Les femmes et les hommes de la DG Trésor

Au 31 décembre 2013, la DG Trésor comptait **1 501 agents: 731** en administration centrale; **677** dans **112** pays étrangers au sein des **132** services économiques des ambassades de France et représentations françaises auprès des institutions européennes et internationales; **93** agents dans les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte). La direction présente la singularité de compter des personnels provenant d'une grande diversité de corps administra-

tifs et techniques, ce qui reflète l'étendue des compétences requises et des métiers exercés. La catégorie A+ représentait 31,7 % de l'ensemble, la catégorie A, 21,1 %, la catégorie B, 13,6 %, la catégorie C, 12,8 %. Les volontaires internationaux en administration représentaient 6,4 % de l'effectif total et les agents de droits locaux, 18,4 %. Avec **95** nationalités différentes, c'est aussi cette diversité qui caractérise le réseau international où 13 % des équipes sont de nationalité étrangère.

La direction générale du Trésor est au service des ministres pour leur proposer et conduire, sous leur autorité, la politique économique française, et la défendre en Europe et dans le monde.

Le réseau international et régional

Le réseau international de la direction générale du Trésor est constitué, au 31 décembre 2013, de **677** agents répartis sur **132 sites**. Les services économiques constituent la base de la diplomatie économique. Ils se mobilisent au service de l'appui à l'internationalisation des entreprises, concourent à l'attractivité de notre

pays et assurent la promotion des réformes en cours et de la politique économique du gouvernement.

La DG Trésor est présente dans les 22 régions métropolitaines au sein des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte).

Nos valeurs

Elles doivent motiver les actions des collaborateurs de la direction, guider le comportement qui est attendu de tous. Elles qualifient la direction générale du Trésor et donnent un sens à sa réputation. Elles servent de repère dans le mode de gestion des dossiers. Elles doivent permettre d'avoir une vision commune de ce que sont les femmes et les hommes travaillant à la DG Trésor.

L'ouverture: c'est la conscience de la diversité des intérêts au sein de la société, à laquelle la DG Trésor doit être attentive, et la volonté de trouver l'équilibre optimal dans la recherche de l'intérêt général. C'est aussi la diversité des agents qui composent la direction et la conscience de la force qui en découle.

La loyauté: elle doit guider toutes les actions de la DG Trésor. Loyauté vis-à-vis des citoyens qui conduit à mettre au-dessus

de tout la recherche de l'intérêt général; loyauté vis-à-vis des autorités politiques qui implique de tout mettre en œuvre pour répondre aux directives données; loyauté vis-à-vis de soi-même qui engage à faire des propositions impartiales résultant d'une réflexion rigoureuse.

L'engagement: c'est la volonté de mettre ses forces au service de l'intérêt général; c'est rechercher la modernisation de l'économie; c'est la volonté de proposer des solutions durables pour le bien de la collectivité et des générations futures.

L'esprit d'équipe: parce que quel que soit son poste, son grade, sa fonction, chacun a une contribution à apporter. Ce n'est pas la juxtaposition des compétences qui rend l'ensemble efficient, mais le mélange, l'interaction et le fait de tendre vers un idéal commun, en jouant collectif.

Événements marquants

Janvier

11 janvier

Signature de l'Accord national interprofessionnel (ANI) « pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés »

22 janvier

Conseil des ministres franco-allemand à l'occasion du 50^e anniversaire du Traité de l'Élysée

25 janvier

Annulation en Club de Paris d'une dette de 5,925 Md\$ de la République de l'Union de Myanmar (Birmanie)

Février

21 février

Premier Conseil d'administration de Bpifrance (Dijon)

Mars

6 mars

Redéfinition du projet du Grand Paris (« nouveau Grand Paris »)

16 et 25 mars

Adoption du programme d'aide à Chypre en Eurogroupe

19 mars

Accord du Parlement, de la Commission et du Conseil européens sur le mécanisme de supervision unique (MSU), premier pilier de l'Union bancaire

21 mars

Installation du Haut Conseil des finances publiques (HCFP)

Avril

4 avril

Réunion ministérielle de la Zone franc (Dakar)

9 avril

Remise au Premier ministre du rapport de Bertrand Fragonard, président du Haut conseil de la famille, sur les aides aux familles

10 au 12 avril

Forum d'affaires franco-saoudien à Paris

19 au 21 avril

Réunions de printemps de la Banque mondiale et du FMI

30 avril

Transmission à la Commission et au Conseil européen du Programme de stabilité 2013-2017 pour la France

Mai

22 mai

Déclaration du Ministre de l'économie et des finances et de la Ministre du commerce extérieur sur la démocratisation des financements export

Juin

14 juin

Adoption définitive de la loi sur la sécurisation de l'emploi

Remise au Premier ministre du rapport de Yannick Moreau, présidente de la Commission pour l'avenir des retraites

Adoption par le Conseil européen du mandat permettant à la Commission d'ouvrir les négociations d'un Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement (PTCI) UE-États-Unis

Réunion à Rome des ministres des finances et du travail français, allemands, italiens et espagnols

24 juin

Premières Assises européennes du financement des PME (Bercy)

26 et 27 juin

Sommet des États membres de l'Union européenne approuvant le report à 2015 pour la France de la cible de déficit public à 3 % du PIB.

27 juin

Accord du conseil Ecofin sur la directive BRRD (*Bank Recovery and Resolution Directive*)

Juillet

9 juillet

Annnonce du plan gouvernemental « Investir pour la France » s'appuyant notamment sur le rapport « Mobilité 21 »

Conférence « Avec vous à l'international » (Bercy)

16 juillet

Remise au Premier ministre du rapport de Christophe Sirugue, député, sur la réforme des dispositifs de soutien aux revenus d'activité modestes

17 juillet

Entrée en vigueur de la directive européenne CRD4 fixant les nouvelles normes mondiales sur les fonds propres des banques

17 et 18 juillet

Sommet des Chefs d'État du G8 à Lough Erne (Irlande du Nord)

25 juillet

Publication de l'ordonnance transposant en droit français la directive AIFM sur la gestion d'actifs

26 juillet

Publication de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires

31 juillet

CICID (Comité interministériel de la coopération internationale et du développement) fixant les grandes orientations de la politique de développement de la France

Août

27 août

Conférence des dirigeants français d'entreprises étrangères (Bercy)

28 et 29 août

21^e Conférence des Ambassadeurs « La France, puissance d'influence » (Quai d'Orsay)

Septembre

5 et 6 septembre

Sommet des Chefs d'État du G20 à Saint Petersburg

10 septembre

Séminaire « Concevoir une union budgétaire européenne : leçons tirées des fédérations budgétaires » (Bercy, organisé avec le FMI)

25 septembre

Présentation du Projet de loi de finances (PLF) pour 2014 - Publication du nouveau Rapport économique, social et financier

26 septembre

Publication du décret complétant le titre de directeur général adjoint du Trésor par celui de chef économiste, directeur des relations internationales. Cette fonction est exercée par Sandrine Duchêne



© Ministères (SG – DH Simon)

Octobre

2 octobre

Annonces du Président de la République sur la réforme de la Politique agricole commune pour 2014-2020

3 octobre

Réunion ministérielle de la Zone franc (Bercy)

8 au 10 octobre

Réunion du Conseil du Fonds vert (Bercy)

11 au 13 octobre

Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI

22 octobre

Réunion annuelle du Club de Paris avec les créanciers privés (Bercy, organisé avec l'*Institute of International Finance*)

23 octobre

Conférence conjointe du Club de Paris et de la présidence russe du G20 sur les nouvelles tendances et les défis en matière de financement souverain (Bercy)

Novembre

13 novembre

Approbation par le Ministre du rachat de NYSE Euronext par ICE (InterContinental Exchange)

14 novembre

Présentation du Livre blanc sur le financement de la transition écologique au DNTE (Débat national sur la transition énergétique)

18 novembre

Conférence annuelle des entrepreneurs « Dans un monde qui se réinvente, pourquoi les entrepreneurs sont-ils les premiers créateurs d'emplois en France et en Europe ? » (Bercy)

26 novembre

Premier dialogue économique de haut niveau franco-chinois entre Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances, et Ma Kai, vice Premier ministre chinois (Pékin)

Décembre

1^{er} au 6 décembre

9^e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Bali

2 décembre

Remise du Rapport du Point de contact national (PCN) sur la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE dans la filière textile-habillement

4 décembre

Forum pour un nouveau modèle économique de partenariat entre l'Afrique et la France (Bercy)

13 décembre

Les Entretiens du Trésor « Quel financement pour l'économie mondiale de demain ? » (Bercy)

18 décembre

Accord du Conseil ECOFIN sur un mécanisme de résolution unique (SRM), deuxième pilier de l'Union bancaire

19 décembre

Adoption par le Parlement de la réforme de l'assurance vie

31 décembre

Fin du programme MES d'assistance à l'Espagne

Chiffres clés 2013

L'Agence France Trésor a émis pour **169 Md€** de titres à moyen et long terme nets des rachats. Elle gère un flux de trésorerie de **42 Md€ par jour**.

Le CIRI est intervenu auprès de **67 entreprises** en difficulté représentant **92 700 emplois**.

378 textes ont été publiés au Journal officiel.

992 réponses aux questions écrites des parlementaires ont été rédigées. **450 questions**

ont été posées à la DG Trésor dans le cadre de l'examen du Projet de loi de finances par les assemblées parlementaires. Les parlementaires ont adressé **282 courriers** aux ministres.

Les services économiques ont produit **60 études** comparatives internationales.

L'encours des créances de la France sur les États étrangers s'élevait à **38,29 Md€** au 31 décembre 2013.

Le Club de Paris a traité **7,2 Md€** de dettes, octroyant sur ces montants **4,32 Md€** d'annulations.

Les crédits et dispositifs gérés et suivis par la DG Trésor ont contribué à hauteur de **2,8 Md€** à l'aide publique au développement.

La RPE (Réserve pays émergents) a financé **15 contrats**, représentant un montant de **379,5 M€**, dans les pays émergents. **26 nouvelles études** ont été financées dans le cadre

du Fasep-Etudes (Fonds d'étude et d'aide au secteur privé) pour un coût de

16,7 M€.

Le réseau « Ubifrance et les missions économiques » a organisé **17 720 accompagnements** d'entreprises.

11 095 PME et ETI ont bénéficié d'une assurance prospection.

Les enchères carbone ont enregistré **219 M€** de recettes.

La DG Trésor a préparé **153 déplacements à l'étranger** du Président de la République, du Premier ministre ou des autres membres du gouvernement, à l'occasion de rencontres bilatérales ou d'événements multilatéraux.



3 180 notes aux ministres ont été rédigées.



© Parlement européen

1 Contribuer à une Europe de la croissance plus forte et plus solidaire

Lors du Conseil européen de juin 2012, le Président de la République a défini sa politique européenne autour du concept d'intégration solidaire. Afin de renforcer la stabilité et la prospérité de la zone euro, il faut d'une part renforcer la coordination et la surveillance des politiques nationales en réponse aux fortes interdépendances révélées notamment par la crise de la dette souveraine et d'autre part renforcer la solidarité des États participant à la monnaie unique face aux risques budgétaires et financiers. Cette volonté de réorienter l'Europe vers un système plus solidaire déployant des moyens favorables à la croissance a été développée tout au long de l'année 2013 au travers de chantiers dans lesquels la DG Trésor a joué un rôle moteur.

La DG Trésor participe
à la définition et à la mise
en œuvre de l'Union bancaire
et au renforcement
de la gouvernance européenne

La DG Trésor contribue
à la mise en place
d'un cadre économique
européen commun



L'Union bancaire : un grand pas vers l'intégration financière au sein de la zone euro

La crise des dettes souveraines a fait apparaître un mécanisme profondément déstabilisateur : le « cercle vicieux » entre risques bancaires et souverains (dont les cas irlandais, chypriote et espagnol sont les illustrations les plus frappantes). En effet, en cas de doutes sur la solvabilité d'une banque, c'est à l'État qu'il revenait d'apporter in fine un soutien ; lorsque l'ampleur de ce soutien financier menaçait aux yeux des marchés la soutenabilité de la dette publique, les banques nationales, généralement grandes détentrices de la dette de leur État, en étaient affectées – renforçant les doutes initiaux sur les bilans bancaires. Ce mécanisme a conduit à ce que les conditions de financement des ménages et des entreprises diffèrent d'un pays à l'autre au sein de la zone euro au-delà de ce que les perspectives économiques et les fondamentaux pouvaient justifier (la « fragmentation financière »), et a affecté la transmission de la politique monétaire.

En réponse, les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro ont décidé, le 29 juin 2012, qu'un Mécanisme de supervision unique (MSU), impliquant la BCE, serait créé, et que, une fois celui-ci en place, le Mécanisme européen de stabilité (MES) aurait la possibilité de recapitaliser directement des banques. Ainsi, une double réponse était apportée au « cercle vicieux » avec la mise en place progressive de l'Union bancaire.

L'accord obtenu au conseil Ecofin en décembre 2012 sur les modalités de mise en place du Mécanisme de surveillance unique (MSU) a lancé les travaux de mise en place opérationnelle du nouveau dispositif de supervision bancaire. Outre sa responsabilité directe pour la supervision des plus importantes banques (85 % des actifs de la zone euro), la BCE pourra reprendre aux autorités nationales la supervision de n'importe quelle banque établie dans le périmètre de l'Union bancaire : elle endossera donc la responsabilité ultime de la surveillance de l'ensemble des banques. Avant d'endosser ses nouvelles fonctions au sein du MSU, la BCE coordonnera, avec les autorités nationales et des conseils privés, un exercice d'évaluation approfondie des bilans des banques qu'elle sera amenée à superviser. Cet exercice, à l'issue duquel les besoins de capital identifiés devront être comblés, permettra de faire d'ici septembre 2014 toute la lumière sur les bilans bancaires en zone euro ; il est donc primordial qu'il puisse se faire dans les meilleures conditions.

L'année 2013 a également été marquée par deux négociations fondamentales ayant trait à la résolution bancaire : la directive sur le redressement et sur la résolution



Conseil européen du 20 décembre 2013 : José Manuel Barroso, président de la Commission européenne et François Hollande, président de la République française.

© Conseil de l'Union européenne

des crises bancaires (BRRD), qui vise à poser les bases d'un nouveau cadre applicable en cas de défaillance d'un établissement financier dans l'Union européenne, et les textes visant à instaurer un Mécanisme de résolution unique pour les États participant au MSU. Le premier texte dote les pouvoirs publics de nouveaux outils pour mieux prévenir et mieux gérer les crises bancaires en assurant la continuité des fonctions critiques assumées par les établissements financiers (comme l'accès aux dépôts) et en limitant le recours aux ressources publiques. Les seconds créent un Mécanisme de résolution unique (MRU), qui couvre l'ensemble des banques des États participant au MSU. Celui-ci permettra une gestion plus efficace et, à terme, mutualisée, de la défaillance, notamment via un Fonds de résolution unique, alimenté par des contributions du secteur bancaire, de plus de 50 milliards d'euros. Cet accord représente un grand pas vers davantage d'intégration au sein de la zone euro et une meilleure prévention des crises bancaires.

La DG Trésor a participé, au nom de la France, au groupe de travail de haut-niveau créé au sein du Conseil afin de négocier la proposition législative de la Commission européenne consistant à instaurer le Mécanisme de résolution unique (MRU), ainsi qu'aux négociations sur les projets de directives sur la résolution bancaire et sur la garantie des dépôts. Elle a également contribué à préparer les accords du 20 juin 2013 en Eurogroupe sur les « principales caractéristiques » (« *main features* ») du futur instrument de recapitalisations directes du MES, du 27 juin 2013 en conseil Ecofin sur le texte BRRD (sanctionné par un accord en trilogue le 12 décembre), et du 18 décembre 2013 sur les textes MRU.

En moins de deux ans, des avancées considérables ont été réalisées vers une pleine intégration financière et une meilleure sécurité de l'industrie bancaire au sein de la zone euro. Des efforts restent toutefois encore à fournir, notamment afin de mettre en place le troisième pilier de l'Union bancaire que constituerait un système commun de garantie des dépôts.

Une stratégie européenne davantage tournée vers la croissance et l'emploi



La mise en œuvre du Pacte européen de croissance et des instruments financiers orientés vers la croissance (Cadre financier pluriannuel, initiative Jeunes, PME...)

Durant l'année 2013, la DG Trésor a poursuivi ses actions en faveur de la mise en œuvre du Pacte européen pour la croissance et l'emploi, adopté par le Conseil européen de juin 2012 sous l'impulsion de la France. Ainsi, la France a participé à l'une des mesures phares du Pacte, l'augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement (BEI), dont elle est l'un des principaux actionnaires. Cette augmentation de capital s'est matérialisée dès le premier trimestre de l'année, avec la libération par l'ensemble des États membres de plus de 90 % du montant total souscrit (10 Md€). L'institution a ainsi pu adopter un plan d'affaires volontariste prévoyant une augmentation de ses concours financiers de 20 Md€ par an au sein de l'UE sur 2013-2015.

La DG Trésor s'est également attachée à participer activement aux réflexions sur la mise en place de nouvelles initiatives européennes en faveur du financement de l'économie, celles-ci pouvant être adossées au budget européen, aux contributions des États membres ou à l'ingénierie financière du groupe BEI. Ces initiatives ciblent plus particulièrement l'amélioration des conditions d'accès au crédit des PME (et la réduction de la fragmentation financière en Europe), ainsi que l'emploi. Sur ces thématiques particulières, la BEI s'est également fortement investie. Le volume des engagements nouveaux du groupe en faveur des PME au sein de l'UE a augmenté et dépasse, en 2013, 23 Md€. La BEI a par ailleurs lancé une Initiative « Compétences et emplois – Investir pour la jeunesse », avec, pour 2013, une enveloppe de 6 Md€. Enfin, les travaux visant à renforcer les capacités du FEI, filiale de la BEI et de la Commission dédiée au financement à risque des PME, ont progressé : fin 2013, la BEI a ainsi approuvé le principe d'une augmentation de capital du FEI (qui doit encore être approuvée par les gouverneurs de la BEI et les autres actionnaires du FEI), ainsi que la mise en place d'un nouveau mandat confié au FEI en matière de rehaussement de crédit. Ces initiatives doivent permettre un renforcement considérable des activités du FEI dès 2014.

Signature d'un accord de partenariat entre Bpifrance et le groupe BEI lors des Assises européennes du financement des PME le 24 juin 2013 à Bercy.

Accord signé en présence de Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances et du Président de la BEI, Werner Hoyer, entre Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la BEI, et Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance.

© Ministères (SG – P. Védrune)

La DG Trésor s'est également mobilisée pour que le Pacte européen pour la croissance et l'emploi ait des traductions concrètes en France. Elle a ainsi activement participé à la promotion des modalités de financement par la BEI en France et à l'identification de nouveaux projets pouvant en bénéficier sur le territoire national, actions qui seront poursuivies en 2014. En partenariat avec le groupe BEI et l'association PME Finance, les premières « Assises européennes du financement des PME » ont été organisées à Bercy en juin 2013, sous la présidence du ministre de l'économie et des finances. À cette occasion, un accord de partenariat entre Bpifrance et le groupe BEI a été signé. Cet accord, comme celui également signé en 2013 entre la BEI et la CDC, ouvre la voie à de nouvelles formes de coopération entre des institutions publiques nationales et les institutions financières communautaires. **Dans ce contexte de visibilité accrue de la BEI en France, le volume de ses financements signés durant l'année 2013 a atteint 7,5 Md€,** soit une augmentation de plus de 60 % au regard des niveaux moyens des années précédentes, sur un total de 64 Md€ de prêts.

Après deux ans de négociations, le cadre financier pluriannuel 2014-2020 (CFP) de l'UE a été adopté fin 2013, fruit d'un compromis exigeant l'unanimité des États membres. Dans un contexte difficile en termes de finances publiques, le budget européen augmentera quasiment au même rythme que l'inflation, les crédits d'engagements du CFP passant, en euro courant, de 975,8 Md€ entre 2007-2013 à 1 082,5 Md€ 2014-2020,

hors Fonds européen de développement. La France a plaidé pour un compromis en faveur d'un budget européen ambitieux et solidaire, cohérent avec notre volonté de mieux orienter les fonds européens vers la croissance et l'emploi. Ainsi, ce CFP est marqué par une forte hausse des dépenses de compétitivité (+ 58 %). Il consacre également un effort en faveur de l'emploi et de la formation des jeunes, avec une initiative pour l'emploi des jeunes dotée de 6 Md€, concentrée en 2014 et 2015. Enfin, les instruments financiers innovants seront renforcés afin de faire jouer à plein l'effet de levier que permet le budget européen, tant au sein de l'UE que pour son action extérieure.

Une meilleure prise en compte de la croissance et l'emploi dans la stratégie de consolidation budgétaire

Au cours de l'année 2013, la direction générale du Trésor a participé activement aux préparations des débats du conseil Ecofin sur le rythme de consolidation budgétaire approprié en Europe, en vue de mieux tenir compte des perspectives de croissance dans le cadre des règles

prévues par le Pacte de stabilité et de croissance. Sur proposition de la Commission européenne, le Conseil a décidé en juin 2013 du report des cibles nominales de déficit public pour les États membres ayant respecté l'effort structurel requis. Ainsi, la France s'est vue accorder un délai jusqu'en 2015 pour ramener son déficit public en-deçà de 3 %. Cette évolution vers un pilotage des finances publiques fondé sur les engagements en termes structurels (et non nominaux), permet de renforcer la fonction de stabilisation de la politique budgétaire nationale, dans le plein respect de l'esprit et de la lettre du Pacte de stabilité et de croissance.

La recommandation adressée en juillet par le Conseil à la zone euro dans le cadre du semestre européen confirme cette décision et prévoit une discussion régulière des ministres des finances de la zone euro sur le caractère approprié du rythme de consolidation budgétaire de la zone euro au regard des perspectives macroéconomiques (*fiscal stance*). Une première discussion a ainsi eu lieu lors de l'Eurogroupe du 22 novembre qui a permis de valider la stratégie budgétaire française en donnant un avis positif sur les grandes lignes du projet de loi de finances.



15^e conseil des ministres franco-allemand le 22 janvier 2013 à Berlin.

© Présidence de la République / C. Alix

La célébration du 50^e anniversaire du Traité de l'Élysée et du 25^e anniversaire du Protocole économique et financier annexé au Traité de l'Élysée

L'année 2013 a marqué le 50^e anniversaire du Traité de l'Élysée et le 25^e anniversaire de la création du Conseil économique et financier franco-allemand (CEFFA). Tout au long de cette année franco-allemande, plusieurs événements ont été organisés pour accroître la coopération entre les ministères financiers : exposition dans le hall du ministère, « journée découverte » organisée par l'office franco-allemand pour la jeunesse dans les services du ministère, nouvel échange de fonctionnaires. Ces événements ont accompagné le conseil des ministres franco-allemand et le CEFFA anniversaire.

Le 22 janvier 2013, à l'occasion du cinquantenaire du Traité de l'Élysée, un conseil des ministres franco-allemand s'est tenu et a annoncé que la France et l'Allemagne « prendraient des initiatives ambitieuses pour définir les étapes à venir de l'approfondissement de l'Union économique et monétaire ainsi que les politiques, les instruments et le cadre institutionnel démocratique nécessaires à sa réalisation ». La France et l'Allemagne ont présenté le 30 mai 2013 une contribution commune sur l'avenir de l'UEM pour « renforcer l'Europe de la stabilité et de la croissance » dans la perspective du Conseil européen de juin 2013. Celle-ci contient des propositions pour stimuler la compétitivité, la croissance et l'emploi et pour renforcer l'UEM grâce à l'achèvement de l'Union bancaire, une plus forte coordination des politiques économiques, un approfondissement de la dimension sociale, et un renforcement de la gouvernance de la zone euro comprenant un président à temps plein de l'Eurogroupe, des « structures dédiées à la zone euro » au sein du Parlement européen et un rôle accru des partenaires sociaux.

Anne-Laure de Coincy, chef du service économique régional de Berlin :

« Réaffirmer le rôle moteur du couple franco-allemand »



Le Conseil économique et financier franco-allemand ou CEFFA, composé des ministres de l'économie et des finances, ainsi que des gouverneurs des banques centrales, s'est réuni le 7 mai à Berlin pour célébrer son 25^e anniversaire. Le CEFFA a en effet été créé en 1988 par la signature d'un protocole additionnel au Traité de l'Élysée et a préparé des décisions historiques mises en œuvre au niveau européen : c'est le cas de l'accord sur le Pacte de stabilité et de croissance, ou de la création de l'Eurogroupe (appelé Euro-X à son origine).

Le CEFFA a adopté le 7 mai une déclaration commune par laquelle il réaffirme la détermination de ses membres à poursuivre leur coopération dans les domaines de leurs compétences (croissance, compétitivité et emploi, coopération fiscale, coopération au sein du G20) et appelle à une union économique et monétaire « plus solide et plus solidaire ».

Il a également appelé ses membres à engager un projet de coopération académique dans le domaine économique. Ce projet a vocation, à partir de travaux franco-allemands, à inspirer de nouvelles impulsions de l'intégration européenne. Ce projet débutera en 2014 par l'organisation de quatre colloques devant permettre d'identifier les thèmes de recherche les plus pertinents pour la réflexion sur la coordination et l'intégration des politiques économiques franco-allemandes, afin dans un second temps d'attribuer des projets à des organismes de recherche.

La poursuite de la rénovation de l'architecture de l'UEM et de la gouvernance de la zone euro



Christine Lagarde, directrice générale du Fonds monétaire international et Pierre Moscovici à Bercy le 10 septembre 2013 lors du séminaire conjoint FMI – DG Trésor.

© Ministères (SG – P. Ricard)

Tout au long de l'année 2013, la DG Trésor a été, en lien notamment avec le ministère des affaires étrangères, le secrétariat général des affaires européennes, le ministère des affaires sociales et de la santé, et la représentation permanente de la France auprès de l'UE, au cœur des réflexions sur l'avenir de l'Union économique et monétaire. D'une part, elle a préparé les négociations afférentes aux chantiers de court terme lancés par le Conseil européen, d'autre part elle a mené des travaux prospectifs sur les évolutions à long terme de la zone euro, en particulier l'idée d'instaurer un budget de la zone euro.

Le Conseil européen de décembre 2012 avait lancé quatre chantiers, à la suite de premières concertations sur l'avenir de l'UEM : mise en place de contrats dans lesquels les États membres s'engageraient devant le niveau européen à mettre en place des réformes et mesures économiques jugées nécessaires ; instauration d'un mécanisme de solidarité associé pour appuyer les efforts fournis par les États pour déployer les mesures économiques prioritaires ; renforcement de la dimension sociale de l'UEM ; développement de la coordination ex-ante des politiques économiques. Ces quatre pistes ont été explorées au cours de l'année 2013, notamment lors des Conseils européens de juin, d'octobre et de décembre (ainsi que lors de réunions préparatoires), mais également lors des conseils Ecofin. La DG Trésor a contribué à la définition de la position française dans ces discussions. Elle a, en particulier, plaidé pour que les nouveaux dispositifs permettent à la fois de renforcer l'efficacité des procédures de coordination macro-économiques existantes en assurant la prévention et la correction des déséquilibres au sein de la zone euro, mais également de poursuivre des objectifs communs matérialisant une solidarité plus forte face à des défis collectifs, en particulier la lutte contre le chômage. Elle a également défendu la cohérence de ces nouveaux dispositifs avec les procédures existantes et le respect de la procédure communautaire.

La DG Trésor a enfin souligné la nécessité que ces premières réformes de court terme préparent des évolutions futures répondant aux enjeux plus vastes de l'intégration des politiques économiques et budgétaires en zone euro. La crise a montré avec acuité les risques liés au maintien de politiques économiques et budgétaires trop stricte-

ment nationales dans le cadre de la monnaie unique. La crise de la dette souveraine a révélé combien l'absence de partage des risques budgétaires pouvait faire peser un risque sur la stabilité de la zone euro en période de crise économique. Ceci expose en effet certains États membres, dépourvus par construction des outils d'ajustement externe que sont le change et la politique monétaire, à une pression excessive des marchés en cas de fort choc économique, ce qui les contraint à entrer dans une spirale pro-cyclique de consolidation budgétaire et de contraction du PIB.


Renaud Lassus, chef du service des politiques macroéconomiques et des affaires européennes :
« Approfondir l'Union économique et monétaire en instaurant un budget de la zone euro »



La DG Trésor plaide pour l'instauration progressive, en parallèle du renforcement de la coordination des politiques économiques, d'un budget de la zone euro qui permettrait d'amortir les chocs économiques en jouant le rôle d'un stabilisateur automatique central. Un tel instrument pourrait être constitué par un transfert de recettes et de dépenses du niveau national vers le niveau central, par exemple un socle d'assurance chômage et la mise en commun d'une partie des recettes de l'impôt sur les sociétés.

Un budget d'ampleur limitée (2 % du PIB de la zone euro) aurait un impact significatif pourvu qu'il soit composé de dépenses et recettes qui fluctuent fortement avec l'activité. L'endettement de trésorerie engendré par ce budget de la zone euro constituerait une dette centrale particulièrement sûre, ce qui serait bénéfique aux bilans des acteurs financiers.

Outre ce travail d'analyse qui s'est traduit par la publication d'un numéro spécial de *Trésor-Éco* (n° 120, octobre 2013, « Un budget pour la zone euro »), la DG Trésor mène une concertation avec ses partenaires et avec le milieu académique afin de présenter et d'enrichir cette proposition. Cela s'est notamment traduit par l'organisation d'un séminaire commun avec le FMI, le 10 septembre 2013, en présence du ministre de l'économie et des finances et de la directrice générale du FMI, sur le thème du fédéralisme budgétaire.



La DG Trésor participe
à la définition et à la mise en
œuvre de l'Union bancaire
et au renforcement
de la gouvernance européenne

▶ La DG Trésor contribue
à la mise en place
d'un cadre économique
européen commun



Politiques européennes du secteur bancaire et financier



*Michel Barnier, Commissaire européen
en charge du marché intérieur et des services.*

© Union européenne, 2014

Renforcer la solidité des banques par l'adoption de la directive CRD4

La DG Trésor a représenté la France lors des négociations du paquet CRD4 qui a été adopté le 26 juin 2013 pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Applicable aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, il décline au niveau européen les accords internationaux de Bâle 3 de renforcement et d'harmonisation des exigences en fonds propres bancaires. Il comprend une directive (Capital Requirement Directive), centrée notamment sur les questions d'agrément, de gouvernance, de supervision (pilier 2), de coussins de capital et de sanctions, et un règlement d'application directe (Capital Requirement Regulation) contenant toutes les dispositions relatives aux normes de gestion (pilier 1) et à la transparence financière (pilier 3).

Plusieurs dispositions du paquet CRD4 ont été transposées par anticipation dans la loi du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires préparée par la DG Trésor (cf. infra), notamment l'obligation de publication de certaines informations relatives aux expositions par pays, certains aspects du volet gouvernance, l'instauration de coussins de capital supplémentaire de nature macro-prudentielle et le principe du plafonnement de la rémunération des dirigeants responsables et des catégories de personnels preneurs de risque. L'exercice de transposition s'est poursuivi en 2013 avec la préparation par la DG Trésor d'un projet d'ordonnance, pour lequel le gouvernement a reçu une habilitation le 2 janvier 2014 à simplifier et sécuriser la vie des entreprises, et celle de divers projets de nature réglementaire adaptant le droit national aux nouvelles règles européennes.

Par ailleurs, la DG Trésor a préparé l'ordonnance du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement qui a créé le statut de « société de financement » pour les entités qui, exerçant une activité de crédit sans collecter de dépôts, ne répondraient plus, à compter du 1^{er} janvier 2014, à la définition d'établissement de crédit établie par le règlement CRR – « une entreprise dont l'activité consiste à recevoir du public des dépôts ou d'autres fonds remboursables et à octroyer des crédits ». Le paquet CRD4 sera, sauf dérogation tenant à la nature de ces entités – notamment le fait qu'elle ne collecte pas de dépôts – étendu aux sociétés de financement. Dans ce cadre, la DG Trésor a précisé le régime prudentiel applicable à ces entités, via un arrêté entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Négocier et adopter une Taxe sur les transactions financières

Depuis plusieurs années, la France s'est engagée en faveur de l'institution d'une taxe sur les transactions financières (TTF) internationale. Anticipant les initiatives européennes, la France a adopté le 14 mars 2012 une TTF, comprenant notamment une taxe sur les acquisitions de titres de capital ou assimilés.

Face à l'opposition résolue de certains États membres (Royaume-Uni, Suède, République tchèque notamment) à l'encontre de la proposition de directive du 28 septembre 2011, il avait été décidé, à l'initiative de la France et de l'Allemagne, de choisir en 2012 le format d'une coopération renforcée pour mettre en place une TTF en Europe. Les 27 membres du Conseil de l'Union européenne ont ainsi donné leur accord, par une décision d'autorisation adoptée à la majorité qualifiée le 22 janvier 2013. Une nouvelle proposition de directive a été faite par la Commission européenne le 14 février 2013. La DG Trésor a porté la position de la France lors des négociations, qui se sont poursuivies de manière intense tout au long de l'année 2013 entre les États membres participant à la coopération renforcée (Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Portugal, Grèce, Autriche, Slovaquie, Slovaquie, Estonie et France).

A ce titre, la DG Trésor travaille à améliorer la proposition de la Commission, notamment au regard des sérieuses difficultés de mise en œuvre, et c'est dans un esprit ambitieux et responsable que se poursuivent les négociations.

Mieux réguler les marchés et les acteurs financiers

Concernant la transparence des informations financières, la France a obtenu l'élargissement au niveau européen de son régime déclaratif modernisé (adopté par la loi du 22 mars 2012 dite Warsmann IV). Ainsi, les nouveaux instruments financiers ayant un effet économique similaire à la détention d'actions seront mieux pris en compte. La directive publiée le 6 novembre 2013 prévoit également des allègements administratifs, avec un délai étendu de deux à trois mois pour la publication des rapports financiers semestriels et la suppression de l'obligation de produire une information financière trimestrielle. Ces différentes mesures seront transposées en droit national au cours de l'année 2014, à l'issue d'un travail réalisé en collaboration avec l'Autorité des marchés financiers.

Le renforcement de la réglementation prudentielle ne doit pas conduire à son contournement par d'autres formes de financement, qui, moins régulées, pourraient faire courir un risque systémique à l'économie. C'est tout l'enjeu des travaux sur « la finance de l'ombre » (*shadow banking*) portés par la DG Trésor dans les différentes enceintes internationales et européennes, qui cherchent notamment à mieux encadrer les opérations de prêts/emprunts de titres afin d'accroître la transparence de ces marchés et de maîtriser les comportements qui peuvent se révéler systémiques.

Suite aux travaux sur le *shadow banking* du FSB et du rapport de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), la Commission européenne a publié une initiative sur les fonds monétaires le 4 septembre 2013. Cette initiative, sur un sujet que la France a contribué à faire avancer dans toutes les instances internationales où il a été abordé, peut être saluée. La DG Trésor soutient dans les négociations une position ambitieuse. Ainsi, s'agissant des fonds à valeur liquidative constante, dits « CNAV », dans la droite ligne des recommandations de l'ESRB, la France juge qu'il est essentiel que ces fonds, qui présentent un risque systémique, soient contraints de se transformer en fonds à valeur liquidative variable, tel qu'il a été déjà décrit lors des travaux du FSB/OICV. Un simple assujettissement des fonds CNAV à des règles de type bancaire ne serait pas suffisant.

La directive sur les fonds d'investissement autres que les fonds OPCVM, dite directive « AIFM » (*Alternative Investment Fund Managers*), a été transposée en droit français par l'ordonnance du 25 juillet 2013 modifiant le cadre juridique de la gestion d'actifs, et ses textes d'application. Cette directive représente une avancée significative en matière de régulation du secteur de la gestion d'actifs. C'est en effet la première directive communautaire encadrant le secteur des gestionnaires de « fonds d'investissement alternatifs », qui sont les fonds autres que ceux relevant de la directive « OPCVM ». Elle comprend des garanties importantes pour la protection des épargnants et la lutte contre le risque systémique. Préparée par la DG Trésor, sa transposition en droit français s'est accompagnée d'une réorganisation et d'une simplification de la gamme des produits de placement collectifs.

Finaliser les négociations sur Solvabilité 2

L'accord politique qui a été trouvé sur la directive Omnibus II lors du trilogue du 13 novembre clôt une longue période de négociation sur les adaptations nécessaires de la directive Solvabilité II adoptée en 2009. Les principales dispositions nouvelles visent à atténuer la volatilité du bilan des assureurs induite par la nouvelle approche prudentielle (notamment le recours à la valeur de marché), de manière à préserver ainsi leur rôle dans le financement des activités de long terme. Cet accord s'est notamment appuyé sur une étude d'impact menée par l'EIOPA et publiée en juin 2013. Cette étude demandée par la France a fourni une base d'analyse pour développer des outils adaptés. Les professionnels du marché ont salué l'action des autorités françaises dans la négociation, ainsi que la conclusion de cet accord qui met fin à une incertitude préjudiciable au secteur. L'entrée en vigueur de l'ensemble du cadre prudentiel Solvabilité II est donc désormais prévue au 1^{er} janvier 2016, après l'adoption de ses mesures d'exécution et la transposition de l'ensemble des dispositions dans le droit français.

Refondre le processus d'adoption des normes comptables internationales en Europe

La mise en place, au sein de l'Union européenne, d'un jeu de normes comptables unique pour les sociétés cotées a été permise par l'adoption à partir de 2005 des normes comptables internationales dites IFRS, établies par l'IASB (*International Accounting Standards Board*). L'UE adopte les normes IFRS au terme d'un processus complexe, qui s'appuie sur l'analyse technique d'un organisme privé. Certaines normes sont aujourd'hui critiquées par les entreprises françaises car ne prenant pas suffisamment en compte l'impact économique que celles-ci peuvent avoir sur le financement et l'activité de l'entreprise. La France a dans ce contexte activement milité auprès de ses partenaires européens pour que la normalisation comptable, qui a des incidences économiques réelles, fasse l'objet d'une attention plus soutenue en Europe.

Suite à un premier débat à l'Ecofin en novembre 2012, le commissaire Barnier a demandé à Philippe Maystadt, ancien ministre belge des finances, de lui remettre un rapport sur le sujet. La DG Trésor a formulé de nombreuses propositions pour alimenter le travail de Philippe Maystadt. Au conseil Ecofin du 15 novembre 2013, la Commission et les États membres ont accueilli favorablement les conclusions du rapport, qui prévoit en particulier, comme le souhaitait la France, une profonde réorganisation de la gouvernance de l'organisme privé qui rend des avis sur les normes à adopter. La DG Trésor suivra avec attention en 2014 la mise en œuvre du rapport.

Réformer l'activité d'audit en Europe

La DG Trésor a activement participé, aux côtés du ministère de la justice, à la négociation de la réforme de l'activité d'audit au sein de l'Union européenne. Un accord a été obtenu en trilogue fin décembre 2013, après deux ans de discussions difficiles. Cette réforme d'ampleur avait été proposée par la Commission fin 2011 sous la forme d'un projet de révision de la directive « audit » de 2006 et d'un projet de règlement relatif à l'audit des entités d'intérêt public – EIP – (banques, compagnies d'assurance et sociétés cotées) et visait à répondre aux dysfonctionnements révélés par la crise financière en renforçant l'indépendance des auditeurs et la qualité de l'audit ainsi qu'en favorisant la déconcentration du marché européen de l'audit. Les principales dispositions de cette réforme sont les suivantes : instauration d'une obligation de rotation des auditeurs légaux d'une entreprise tous les 10 ans en principe (20 ans en cas de mise en œuvre d'un appel d'offres à l'issue des 10 ans ; 24 ans en cas de co-commissariat aux comptes) ; interdiction pour l'auditeur d'une société de fournir à celle-ci certains services autres que d'audit (comme le conseil) ; limitation des honoraires perçus par les cabinets pour la fourniture de certains services connexes à l'audit (70 % du total des honoraires) ; renforcement de la supervision de l'audit au niveau européen avec la création d'un comité européen des régulateurs d'audit (CEAOB) et au niveau national (augmentation des compétences, notamment en matière de contrôle, indépendance renforcée). Cette réforme permet à la France d'obtenir une pleine reconnaissance au niveau européen du système français du co-commissariat aux comptes (obligatoire en France pour toutes les sociétés émettant des comptes consolidés).

Autres politiques européennes

Évaluer la réforme de la PAC pour la période 2014-2020

La nouvelle réforme de la politique agricole commune (PAC) pour la période 2014-2020 a fait l'objet d'un accord politique au conseil et au Parlement européen en juin 2013. L'ensemble des textes qui composent le paquet législatif a été définitivement adopté en fin d'année (paiements directs, développement rural, organisation commune de marché unique, dispositions horizontales). La nouvelle PAC consacre le principe de convergence progressive du montant des aides directes reçues par les exploitations agricoles au sein des États membres et le conditionnement d'une partie des aides au respect de critères environnementaux. La DG Trésor a été sollicitée en amont des sessions de négociations européennes pour expertiser les impacts économiques des différents scénarios de réforme à l'étude au titre du premier pilier de la PAC (aides directes) sur les différentes catégories d'exploitations agricoles. La DG Trésor a également formulé des propositions sur la meilleure stratégie d'utilisation par la France des crédits du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural, 2^e pilier de la PAC) dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020.

Préparer la réforme du marché de quotas carbone et ETS aérien

La 3^e phase du système européen de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (ETS) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, pour une durée de 8 ans. La principale nouveauté concerne les enchères, qui deviennent le mode d'allocation « par défaut » des quotas aux entreprises. Entre novembre 2012 et décembre 2013, 168 adjudications portant sur 584 millions de tonnes de CO₂ ont été menées sur la plateforme européenne commune à laquelle participe la France et qui rassemble 25 des 27 États membres de l'UE. Elles ont rapporté au total 2,7 Md€, dont plus de 260 M€ pour la France. La DG Trésor a mené à bien l'ensemble des procédures nécessaires pour permettre la connexion de la France à la plateforme européenne d'adjudications et collecter ainsi les recettes correspondantes. Celles-ci sont reversées à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat



© Hopsalka/fotolia

(ANAH). Face à la faiblesse persistante du prix du quota carbone (qui a diminué de 25 % en 2013), la Commission européenne a présenté plusieurs pistes de réforme structurelle du marché carbone. La DG Trésor a participé à l'évaluation de ces propositions et à la définition d'une position française. La Commission a également proposé d'adapter le périmètre d'application de l'ETS aviation pour tenir compte des résultats de la 38^e AG de l'Organisation de l'aviation civile internationale qui s'est tenue à Montréal du 24 septembre au 4 octobre 2013. Les discussions vont s'intensifier au premier trimestre 2014 pour déterminer la meilleure évolution à apporter au système européen afin d'accroître les chances d'un accord mondial ambitieux à l'OACI en 2016 sur la réduction des gaz à effet de serre du transport aérien international.

Réformer le cadre de reporting non-financier au sein de l'UE

La Commission européenne a publié en avril 2013 un projet de directive sur la publication d'informations non financières par les grandes entreprises. Ce texte prévoit d'imposer aux entreprises européennes de plus de 500 salariés la publication, dans leur rapport de gestion, d'informations sur leur politique en matière environnementale, sociale, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. Le projet vise à instaurer au niveau européen un socle minimal d'exigences en matière d'informations RSE données par les entreprises autour d'un cadre souple, les entreprises pouvant ne pas respecter les exigences de transparence posées à condition de se justifier en application du principe « appliquer ou s'expliquer ».

La France, pays précurseur en matière de reporting RSE, soutient fortement ce texte qui donnerait à l'Europe un temps d'avance en ce domaine. La DG Trésor, qui représente les autorités françaises dans les discussions qui se sont engagées à Bruxelles, plaide pour une harmonisation plus forte du dispositif de RSE autour d'une série d'indicateurs ou thématiques précis que les entreprises devraient obligatoirement remplir, notamment sur leurs relations avec les fournisseurs et sous-traitants, et pour l'instauration, à l'image du dispositif français, d'un mécanisme de vérification a posteriori des informations publiées afin de les rendre plus fiables et crédibles. La DG Trésor promeut également dans le cadre des discussions l'inclusion d'une mesure de transparence pays par pays, conformément au mandat donné par les chefs d'État et de gouvernement lors du Conseil européen de mai 2013.

Moderniser l'investissement et l'arbitrage dans le cadre de la nouvelle compétence de l'UE

Depuis 2009, le traité de Lisbonne a élargi le champ d'application de la politique commerciale commune à la régulation des investissements directs étrangers et transféré à la Commission européenne la compétence en matière de négociation des accords d'investissement. Quant aux États-membres, ils conservent, sous le contrôle de la Commission, une capacité à négocier des accords avec des pays tiers, hors agenda de l'Union. Leurs accords de protection des investissements (API) conclus antérieurement restent, par ailleurs, en vigueur. Ce changement institutionnel permet à l'UE de mettre en œuvre une politique d'investissement qui consacre un meilleur équilibre entre la protection accordée aux investisseurs, qui reste une priorité, et le « droit à réguler » des États, afin qu'ils conservent leur capacité souveraine à mettre en œuvre des politiques publiques légitimes, dans les domaines tels que la sécurité et la santé publique, l'environnement ou la culture.

La DG Trésor contribue aux réflexions sur la modernisation du règlement des différends investisseur-État, via notamment un renforcement des exigences en matière éthique et une plus grande transparence des procédures arbitrales. Elle s'interroge également sur l'opportunité d'inclure ce mode de règlement des litiges dans les accords de protection des investissements, en fonction des pays avec lesquels la Commission européenne négocie. Ces lignes directrices, mises en œuvre par l'UE dans le cadre des négociations avec Singapour ou le Canada, sont soutenues par la France, qui défend également l'insertion de clauses relatives à la responsabilité sociale et environnementales des entreprises ou encore en faveur des PME. Elles ont concrètement guidé les négociateurs de la DG Trésor, qui ont paraphé le 14 novembre 2013 à Bogota l'API entre la France et la Colombie.

Enfin, le 29 octobre 2013, le séminaire investissement, organisé par la DG Trésor, a rassemblé, autour de la ministre du commerce extérieur Nicole Bricq, de nombreuses parties prenantes, qui ont confirmé l'intérêt pour ces orientations en matière de politique d'investissement.





*Le Conseil des Ministres.
© Présidence de la République*

2 Préparer et mettre en œuvre les réformes du gouvernement pour retrouver la croissance et développer l'emploi

L'année 2013 a vu la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance des finances publiques à la suite de l'entrée en vigueur du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) et l'installation du Haut conseil des finances publiques (HCFP) au niveau national. La DG Trésor occupe un rôle central dans les prévisions macro-économiques et de finances publiques du ministère et a, à ce titre, été un interlocuteur privilégié du HCFP tout au long de cette année.

Plusieurs réformes du secteur financier, mises en œuvre par la DG Trésor, ont été entreprises au cours de l'année 2013. Celles-ci doivent permettre de mieux soutenir financièrement les entreprises dans leur développement, faire avancer l'économie sociale et solidaire et mieux accompagner les entreprises en difficultés.

La DG Trésor a également participé, en mobilisant ses capacités d'analyse au service du gouvernement, à la définition de la stratégie de réforme du pays. Ces recommandations ont notamment visé à améliorer la compétitivité de l'économie française et son efficacité tout en assurant la pérennité du modèle social et un usage raisonné des ressources environnementales.

La DG Trésor veille
à la soutenabilité des finances
publiques pour restaurer
la confiance et redonner
des marges de manœuvre

La DG Trésor veille à la régulation
du financement de l'économie

La DG Trésor participe à la stratégie
de réforme du pays



Moderniser la gouvernance des finances publiques

Mettre en œuvre la nouvelle gouvernance des finances publiques suite à la ratification du TSCG

En 2013, le processus budgétaire s'est déroulé dans un contexte profondément rénové. L'entrée en vigueur du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) et du règlement 473/2013 (dit « *two pack* ») à l'échelon européen, ainsi que des mesures de mise en œuvre en France ont modifié à la fois le cadre institutionnel du processus budgétaire, les travaux de la direction générale du Trésor et les documents produits. Les évolutions intervenues sur le plan institutionnel sont notamment marquées par la mise en place en mars 2013 du Haut conseil des finances publiques. Les documents accompagnant le projet de loi de finances ont également été significativement enrichis et modifiés afin de correspondre aux nouvelles exigences européennes, mais aussi d'être plus synthétiques et donc plus adaptés à une bonne information du Parlement et du public.

Accompagner la 1^{re} année du HCFP

En instituant le Haut conseil des finances publiques (HCFP), la France a répondu à un engagement souscrit dans le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance signé le 2 mars 2012 et ratifié en octobre de la même année. La mise en place d'une autorité indépendante de contrôle, prévue par ce traité et dont le rôle a été précisé par le *two pack*, vise à renforcer les dispositifs nationaux de gestion des finances publiques, dans un contexte de coordination accrue des politiques économiques de la zone euro.

Le Haut conseil des finances publiques a été créé par la loi organique du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques; il rend un avis sur les prévisions macroéconomiques sous-jacentes aux projets de textes financiers et au programme de stabilité, et identifie d'éventuels écarts entre la programmation pluriannuelle et les résultats de l'exécution budgétaire.



Installation du Haut Conseil des finances publiques.

© HCFP

Michel Houdebine, chef du service des politiques publiques :
« **Conforter la légitimité et la qualité des prévisions de croissance et de finances publiques** »



Le Haut conseil des finances publiques a rendu son premier avis en avril 2013, concernant les prévisions macroéconomiques sous-jacentes au programme de stabilité 2013-2017. Il s'est ensuite prononcé sur le projet de loi de règlement pour 2012, confirmant l'absence d'écart important entre l'exécution et la programmation pluriannuelle inscrite en loi de programmation, puis sur les projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014, jugeant la prévision de croissance sous-jacente plausible. Plus récemment, le Haut conseil des finances publiques a émis un avis sur le projet de loi de finances rectificative pour 2013, confirmant le réalisme de la prévision de croissance.

Lors des phases d'échanges préalables à ces avis, la direction générale du Trésor représente le gouvernement, en association notamment avec la direction du budget, la direction de la sécurité sociale et la direction générale des collectivités locales.

Après un cycle complet d'échanges en 2013, les apports de cette gouvernance renforcée sont clairs. Le Parlement et les observateurs extérieurs disposent désormais d'une évaluation indépendante et impartiale des prévisions macroéconomiques et de finances publiques réalisées par le gouvernement. Cette contre-expertise externe conforte la légitimité des textes financiers et contribue à la transparence sur ces actes essentiels de la vie des institutions publiques. Cette gouvernance renforcée est également un gage supplémentaire de la qualité des prévisions réalisées par la direction générale du Trésor, qui est l'un des interlocuteurs privilégiés du Haut conseil des finances publiques.

Adapter le Rapport Economique Social et Financier (RESF)

Le RESF a été rénové en 2013 et présente désormais les évolutions détaillées des prélèvements obligatoires et de la dépense publique en sus des prévisions macro-économiques et de finances publiques. Cette évolution découle des modifications apportées à la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) par la loi organique relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques du 17 décembre 2012. Il présente ainsi une vision consolidée de l'ensemble des acteurs des finances publiques (État, opérateurs, collectivités locales et administrations de sécurité sociale).

Le RESF a également été enrichi pour remplir les critères posés par le *two-pack*, qui a procédé à un renforcement

du dispositif de gouvernance européen. Le rapport économique social et financier tient ainsi lieu de « projet de plan budgétaire » (*draft budgetary plan*). Il constitue également le rapport sur l'action engagée en réponse à la recommandation issue de la procédure pour déficit excessif. Enfin, grâce à une nouvelle partie intitulée « stratégie de politique économique de la France », et placée en tête du rapport, le RESF remplit le rôle de « programme de partenariat économique » (*economic partnership programme*).

La direction générale du Trésor est l'un des principaux contributeurs de ce nouveau RESF. Elle a de plus assumé la coordination inter-directionnelle de l'exercice, qui a impliqué la direction du budget, la direction de la sécurité sociale et la direction de la législation fiscale.

Assurer la soutenabilité des finances publiques

Participer à la préparation du projet de loi de finances 2014

Après un effort budgétaire très significatif en 2012 et historique en 2013, le gouvernement a fait le choix d'infléchir à partir de 2014 le rythme de consolidation budgétaire afin de préserver la croissance tout en respectant pleinement ses engagements européens. Cet effort sera essentiellement porté par des économies en dépense à partir de 2014 et une stabilité du taux de prélèvements obligatoires jusqu'à l'atteinte de l'équilibre structurel des comptes publics.

Cette nécessité d'une maîtrise sans précédent de la dépense publique a conduit la DG Trésor à se réorganiser et à se doter d'un nouveau bureau, en charge notamment de la dépense publique. Ses premiers travaux en 2013 ont permis d'orienter les prochaines évaluations de politiques publiques annoncées lors du 4^e CIMAP en décembre 2013, avec un objectif de 3 à 4 Md€ d'économies à l'horizon 2015-2017.

La DG Trésor a également activement participé à l'élaboration des mesures fiscales du projet de loi de finances pour 2014 qui visent à rendre la fiscalité plus juste, plus efficace et plus lisible. Ainsi, suivant les préconisa-



Pierre Moscovici et Bernard Cazeneuve, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, lors de la conférence de presse de présentation du projet de loi de finances 2014 à Bercy, le 25 septembre 2013.

© Ministères (SG – P. Védruine)

tions du rapport Fragonard sur les aides aux familles, auquel la DG Trésor a largement contribué, le plafonnement du quotient familial a été abaissé de 2 000 € à 1 500 € par demi-part. De plus, pour renforcer la justice sociale et soutenir le pouvoir d'achat, le barème de l'impôt sur le revenu a été réindexé sur le coût de la vie, après deux années de gel, et des mesures spécifiques de soutien aux plus modestes ont été mises en place,

à travers une revalorisation de 5 % de la décote au-delà de l'inflation. Côté entreprises, les mesures du projet de loi de finances pour 2014 et du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 ont été calibrées en portant une attention particulière au renforcement de la compétitivité des entreprises françaises, au soutien à l'emploi et à la préservation de la croissance. Ainsi, la baisse des prélèvements des entreprises reposant sur le travail permise par la montée en puissance du CICE est préservée.

Assurer la soutenabilité des finances sociales

Durant l'année 2013, la DG Trésor a activement contribué à alimenter les travaux du Haut conseil du financement de la protection sociale (HCFIPS) visant à établir les conditions du retour à l'équilibre à long terme des régimes de protection sociale conformément à la saisine du Premier ministre de novembre 2012. La DG Trésor a ainsi construit, selon différents scénarios de productivité et de taux de chômage, la trajectoire macroéconomique de long terme sur laquelle les projections des recettes et dépenses de l'ensemble des risques de la protection sociale ont été assises. Elle a également produit une trajectoire du régime d'indemnisation du chômage selon ces différentes hypothèses. Enfin, elle a établi, en lien avec le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) les projections des dépenses de santé qui ont été présentées en séance plénière de ce Haut conseil.

Parallèlement, la DG Trésor a participé aux travaux du groupe de travail européen du comité de politique économique (CPE) (« *Ageing working group* ») consacré aux effets du vieillissement de la population sur les dépenses sociales. Les travaux se poursuivront durant les prochains mois et aboutiront à une publication en 2015 des projections des dépenses sociales dans les différents États européens.

Développer les infrastructures les plus utiles à la collectivité

Évaluer l'utilité collective des projets d'infrastructures est aujourd'hui d'autant plus nécessaire que la contrainte sur les finances publiques oblige à une grande sélectivité. La DG Trésor, qui apporte au ministère de l'économie son analyse sur la rentabilité socio-économique des grands projets de transports, a alimenté la réflexion de la commission « Mobilité 21 », commission de parlementaires et de personnalités qualifiées chargée de définir une stratégie d'investissement de long terme en matière d'infrastructures de transport. Les conclusions du rapport de la commission, qui souligne la priorité de l'entretien et de la modernisation des réseaux et fournit par ailleurs une hiérarchisation des projets existants, ont été reprises le 9 juillet par le Premier ministre dans le plan « Investir pour la France » du gouvernement.

La DG Trésor a également contribué à la rénovation de la gouvernance des investissements publics inscrite dans la loi de programmation de finances publiques 2012-2017. Elle a fourni des moyens humains dans le cadre du démarrage de l'activité de contre-expertise des évaluations socio-économiques pilotée par le Commissariat général à l'investissement. Elle est en outre force de propositions afin de répondre à la volonté du gouvernement de mieux structurer la procédure de sélection des projets.

La DG Trésor a enfin activement participé à la commission sur la méthode d'évaluation socio-économique des projets d'investissement pilotée par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective. L'application des recommandations de cette commission¹ conduira à des évaluations plus complètes, et à jour des dernières connaissances scientifiques.

Réaliser les prévisions macroéconomiques et de finances publiques

La DG Trésor joue un rôle central dans les prévisions macroéconomiques et de finances publiques du ministère. Elle élabore notamment les prévisions associées aux projets de lois financières (lois de finances et lois de financement de la sécurité sociale initiales et rectificatives, loi de règlement), aux lois de programmation des finances publiques et aux programmes de stabilité. Ces textes, qui concrétisent la politique de finances publiques du gouvernement, bénéficient d'une attention médiatique très forte, notamment lors des débats au Parlement. Ils revêtent également une grande importance dans le contexte européen. Le programme de stabilité et le programme national de réforme sont ainsi transmis à la Commission européenne et au Conseil de l'Union européenne, qui les évaluent.

Les prévisions macroéconomiques sont transmises au Haut Conseil des finances publiques, avant qu'il ne rende un avis indépendant et public. La DG Trésor assure également le secrétariat de la Commission économique de la nation (CEN) qui réunit deux fois par an le ministre de l'économie et des finances et des économistes pour discuter à la fois des prévisions économiques du gouvernement et de thèmes économiques importants pour la France et pour ses principaux partenaires économiques.

En 2013, le principal enjeu en matière de prévisions macroéconomiques a été de prévoir l'ampleur et le rythme de la reprise économique en Europe et en France, après le creux d'activité observé à l'hiver 2012. La prévision du projet de loi de finances pour 2014, qui table sur une reprise progressive de l'activité, a été jugée plausible par le Haut conseil des finances publiques.

¹ - « L'évaluation socio-économique des investissements publics », CGSP, 2013.

Se mobiliser sur la remise à plat de la fiscalité

Le Premier ministre a annoncé le 18 novembre 2013 une remise à plat de la fiscalité qui s'inscrit dans la stratégie en faveur de la croissance, de l'emploi et de la justice menée par le gouvernement.

La remise à plat de la fiscalité poursuit trois objectifs principaux : un système de prélèvements plus favorables à la croissance, l'emploi et la compétitivité de notre économie ; la simplification du système, pour une meilleure lisibilité au bénéfice des ménages et des entreprises, et la stabilité dans la durée ; la justice sociale.

Un comité de pilotage, auquel participent le ministre de l'économie et des finances et le ministre délégué au budget a été mis en place autour du Premier ministre, et a décidé de la constitution de groupes de travail pour la fiscalité des ménages et pour celle des entreprises. Ces groupes de travail associent élus de la majorité comme de l'opposition, experts et partenaires sociaux. Ils ont commencé leur travail dès le début 2014. La DG Trésor participe à ces groupes et leur apporte son expertise en s'appuyant notamment sur ses outils d'analyse du système socio-fiscal. L'objectif de cette remise à plat est de permettre une mise en œuvre de premières mesures dès 2014 et dans les lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2015.

L'évaluation socio-économique des investissements publics

L'évaluation socio-économique, qui vise à mesurer l'efficacité des projets d'investissement pour la collectivité sur la base d'une analyse coûts-bénéfices, offre aux décideurs un outil d'aide à la décision précieux pour sélectionner les projets sur le fondement d'une analyse objective et cohérente². L'analyse est réalisée du point de vue de la collectivité, au sens où les coûts et bénéfices de tous les acteurs concernés (qui peuvent être marchands ou non) sont pris en compte (usagers, contribuables, entreprises, riverains, gestionnaires d'infrastructures, etc.).

La loi de programmation des finances publiques pour 2012-2017 a réaffirmé et renforcé le rôle de l'évaluation socio-économique en systématisant l'évaluation des projets d'investissements civils de l'État et de ses établissements au-delà du secteur des transports et en instituant une contre-expertise indépendante de ces évaluations. Ce travail de contre-expertise, qui doit notamment permettre d'accroître la confiance des décideurs dans la qualité des évaluations réalisées par les porteurs de projets, est piloté par le Commissariat général à l'investissement (CGI).

2 - cf. dossier thématique « Evaluation socio-économique des investissements publics » du rapport économique, social et financier annexé au PLF pour 2014.

Gérer la dette et la trésorerie de l'État au mieux des intérêts du contribuable et dans les meilleures conditions de sécurité



La salle des marchés de l'Agence France Trésor.
© Ministères (SG – A. Salessse)

Une mission cruciale exercée par l'Agence France Trésor dans un contexte de taux exceptionnellement bas et de faible inflation en 2013

L'Agence France Trésor (AFT) pourvoit aux besoins de trésorerie de l'État et détermine chaque année le programme d'émissions qui sert à couvrir les amortissements de dette à moyen et long terme, ainsi que le déficit prévisionnel de l'État.

L'AFT a réalisé en 2013 des émissions de moyen et long termes de 192 Md€, soit, une fois déduits les rachats de titres avant leurs échéances 2014 et 2015, des émissions nettes de 169 Md€.

L'AFT a poursuivi sa mission de dialogue avec les investisseurs pour expliquer la politique économique française et les principes de gestion de la dette. L'Agence a rencontré 191 investisseurs dans des entretiens bilatéraux, en France et à l'étranger, ainsi qu'à l'occasion de nombreux séminaires ou panels auxquels elle a participé.

L'AFT est par ailleurs chargée de pourvoir aux besoins de trésorerie de l'État de sorte que celui-ci soit en mesure de respecter à tout moment et en toutes circonstances l'ensemble de ses engagements financiers; les prévisions d'encaissement et de décaissement de l'État et des correspondants du Trésor sont ainsi mises à jour en permanence. En 2013, l'AFT a modifié la structure du tableau de financement de l'État présenté dans les lois de finances, afin de mieux rendre compte de certaines opérations de trésorerie, conformément aux recommandations formulées par la Cour des comptes.


Ambroise Fayolle, directeur général de l'Agence France Trésor :
« Préserver une relation de confiance avec les investisseurs »



Les conditions de financement de la France en 2013 ont été historiquement favorables, notamment au premier semestre. Le coût de financement moyen sur les émissions de moyen et long terme ressort à 1,54 % contre un précédent plus bas de 1,86 % en 2012 et une moyenne de 4,15 % sur la période 1998-2007. L'AFT a d'ailleurs lancé une nouvelle OAT à 30 ans (mai 2045) à un taux de 3,26 %.

Ces niveaux de taux sont une preuve que la signature de la France inspire confiance aux investisseurs, et reflète le succès d'une stratégie d'émission de la dette assise sur une base d'investisseurs diversifiée. Constituant une des forces techniques des titres émis par l'État français, leur liquidité sur le marché secondaire est particulièrement saluée par les investisseurs. L'enquête 2013 auprès des investisseurs réalisée par le cabinet IEM Finance indique que la liquidité des titres à moyen et long terme (OAT) est la plus appréciée par les investisseurs qui sont 95,8 % à en être « très satisfaits » ou « plutôt satisfaits ». Un chiffre encore en hausse par rapport à 2012 (91,1 %).

La dégradation de la note de la France par Standard & Poor's le 8 novembre 2013 de « AA+ » à « AA », avec perspective passée de « négative » à « stable », de même que la dégradation par Fitch de la note de la France de « AAA » à « AA+ » en juillet 2013, avec perspective stable, note qui a été confirmée le 20 décembre 2013, n'ont pas eu de conséquence notable sur les coûts de financement de l'AFT.



La DG Trésor veille
à la soutenabilité des finances
publiques pour restaurer
la confiance et redonner
des marges de manœuvre



La DG Trésor veille à la régulation
du financement de l'économie

La DG Trésor participe à la stratégie
de réforme du pays



Renforcer le cadre de la régulation bancaire

Réformer le secteur bancaire

La DG Trésor a préparé la loi du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires. Cette loi s'inscrit dans la réflexion engagée au niveau international sur les réformes de structure des groupes bancaires. Elle vise à isoler certaines activités risquées dont l'utilité en termes de financement de l'économie n'est pas avérée et à lutter contre les risques liés à l'importance parfois excessive que peuvent prendre certains acteurs bancaires (problématique dite du « *too big to fail* »). La loi bancaire impose la séparation ou le cantonnement des activités spéculatives des banques, comme le négoce pour compte propre. La France a fait le choix, comme l'Allemagne, de garder au sein de la banque l'activité de tenue de marché, et reconnaît ainsi le modèle de banque universelle, qui n'a pas démerité pendant la crise. Le texte de loi a fait l'objet de consultations approfondies jusque début 2013. Ces discussions ont été poursuivies après l'adoption de la loi dans le cadre de l'élaboration des textes réglementaires d'application qui seront publiés en 2014.

Au-delà de ce volet, la loi prévoit aussi un renforcement des pouvoirs de l'Autorité de contrôle prudentiel en matière de résolution bancaire afin de mieux prévenir et mieux gérer les crises bancaires, selon les orientations envisagées dans le projet de directive sur la résolution bancaire. L'ACP, devenue à cette occasion Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), comporte en son sein un nouveau collège compétent sur ces questions à côté du collège de supervision. La loi bancaire a également confié au Fonds de garantie des dépôts les missions d'un fonds de résolution qui pourra être utilisé sur décision de l'ACPR si nécessaire dans le cadre de la restructuration ou de la liquidation ordonnée d'un éta-



Les bancs des ministres à l'Assemblée nationale.
© Assemblée nationale

blissement financier. L'ACPR dispose en outre d'autres pouvoirs nouveaux pour prévenir les crises bancaires en veillant à la mise en place de plans préventifs de résolution et en s'assurant que la structure et l'activité d'un groupe bancaire n'empêchent pas la mise en œuvre des pouvoirs de résolution. Ces évolutions permettront de mieux protéger les ressources publiques et donc les contribuables en cas de défaillance d'un établissement.

La loi met en place par ailleurs une autorité macro-prudentielle pour la France, le Haut conseil de stabilité financière (HCSF) qui succède au Comité de régulation financière et de risque systémique (Corefris) en le dotant de pouvoirs contraignants lui permettant de définir et mettre en œuvre la politique macro-prudentielle française dans le cadre européen de la directive CRD4 et du règlement CRR.

La loi comprend enfin une série de mesures visant à renforcer la protection du consommateur dans plusieurs domaines – frais bancaires, assurance emprunteur, surendettement, droit au compte, création d'un Observatoire de l'inclusion bancaire. Les décrets d'application de ces dispositions font l'objet d'une consultation publique.

Soutenir financièrement les entreprises dans leur développement

Réformer la fiscalité de l'épargne

L'assurance-vie représente plus de 1 400 Md€ d'encours, soit environ 40 % de l'épargne financière des ménages. Plus de 80 % de ces sommes sont investies dans des fonds en euros, qui offrent une garantie du capital investi à tout moment. Les mesures instruites par la DG Trésor conjointement avec la DLF et contenues dans la loi de finances rectificative pour 2013 visent à faire émerger de nouveaux produits répondant aux besoins des assurés et permettant de favoriser un meilleur financement de l'économie. Pour ce faire, la LFR s'appuie sur deux produits. Les fonds « euro-croissance », dont la création avait été préconisée dans le rapport des députés Karine Berger et Dominique Lefebvre, permettront à un assuré de bénéficier d'une garantie du capital et d'une allocation d'actifs plus dynamique en contrepartie d'une durée d'investissement contractuel au moins égale à 8 ans. Ces produits bénéficieront, à l'ouverture, du maintien de l'antériorité fiscale. Par ailleurs, la LFR crée un nouveau produit qui bénéficiera d'un abattement d'assiette de 20 % au moment de la transmission, à condition d'être suffisamment investi en actifs ciblés : des actions de PME et d'ETI (cotées ou non), du logement social et intermédiaire et des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Prévue par la loi de finances initiale pour 2014, suite aux orientations formulées par le Président de la République lors de la clôture des Assises de l'entrepreneuriat le 29 avril 2013, la création d'un nouveau produit, le PEA-PME dédié aux investissements dans des PME et des ETI dans un plafond de 75 000 €, ainsi que le relèvement du plafond du PEA à 150 000 €, visent à inciter à l'épargne en actions.

Soutenir le capital-risque et le capital-investissement

La DG Trésor a contribué à mettre en œuvre l'engagement pris par le Président de la République dans son discours de clôture des Assises de l'entrepreneuriat du 29 avril 2013 d'inciter les entreprises à contribuer par des investissements au financement des PME innovantes. À cette fin, une mesure d'amortissement de leurs souscriptions au capital de PME innovantes ou de fonds de capital-investissement majoritairement investis dans des PME innovantes a été introduite en LFR 2013.



Fleur Pellerin, ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des PME, de l'innovation et de l'économie numérique lors des Assises européennes du financement des PME le 24 juin 2013 à Bercy.

© Ministères (SG – P. Védrune)

Accompagner la création de Bpifrance

La DG Trésor a été fortement impliquée dans la préparation de la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et dans les opérations d'apports en fonds propres ayant permis sa constitution effective le 12 juillet 2013. Groupe public au service du financement et développement des entreprises, en particulier des PME et ETI, Bpifrance rassemble un pôle Investissement (anciennement CDC Entreprises, FSI et FSI-Régions) et un pôle financement (anciennement Oséo). Il a vocation à répondre aux carences identifiées sur certains segments de marché par la facilitation de l'accès au crédit (outils de garantie et de co-financement), le soutien à l'innovation et le développement de l'offre de financement en fonds propres ou quasi-fonds propres.

Investisseur patient et avisé, Bpifrance recherche un effet d'entraînement maximal sur les établissements bancaires et fonds d'investissement privés pour renforcer les capacités d'investissement des entreprises tout au long de leur cycle de vie. Outil de compétitivité économique, Bpifrance agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et les régions. La DG Trésor a ainsi accompagné en 2013 la mise en place du préfinancement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) et la création d'un fonds de garantie de renforcement de la trésorerie des entreprises, le lancement du prêt pour l'innovation ou encore la création du label Bpifrance Export, en partenariat avec Ubifrance et Coface. Autorité de tutelle et représentant l'État au conseil d'administration de chacune de ses entités, la DG Trésor est étroitement associée à la gouvernance du groupe Bpifrance.

L'amortissement exceptionnel s'applique pour des participations minoritaires au capital des PME concernées. En effet, la mesure n'a pas pour objectif de faciliter le financement du rachat de PME par d'autres entreprises, mais d'offrir aux entreprises la possibilité de contribuer davantage au développement des PME concernées en participant à leur financement et à exploiter de possibles synergies au sein d'une même filière, cela avec une finalité d'innovation.

Par ailleurs, la DG Trésor a conduit dans le cadre du plan innovation présenté par le gouvernement le 27 novembre 2013 une consultation des acteurs du capital-investissement en vue d'une amélioration des dispositifs de fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) et fonds d'investissement de proximité (FIP) qui constituent un canal important d'investissement en fonds propres dans les PME innovantes, en donnant une incitation aux particuliers à souscrire à ces fonds dédiés. Les aménagements instruits par la DG Trésor conjointement avec la DLF, et contenus dans la loi de finances rectificative pour 2013, doivent permettre d'une part d'améliorer les pratiques de gestion de ces fonds et, d'autre part, de structurer davantage le paysage de cette activité aujourd'hui trop morcelé. Les quotas d'investissement « innovation » et « proximité » ont ainsi été augmentés de 60 % à 70 % tandis que les délais de souscription ont été allongés afin de permettre la constitution de fonds multi-millésimes, de même que les délais d'investissements des quotas afin de réduire le risque d'investissements précipités et de faciliter les investissements de suivi.

Renforcer la place financière de Paris

Depuis l'annonce du rachat par la société américaine InterContinental Exchange (ICE) du groupe NYSE-Euronext en janvier 2013, la DG Trésor a contribué à la mission de conseil confiée par le ministre à Thierry Francq, ancien secrétaire général de l'AMF sur l'avenir des infrastructures de marché et de la Place de Paris. Ces travaux ont mis en évidence la nécessité de disposer d'une bourse dynamique, indépendante et innovante pour enrayer le déclin de la place financière de Paris et apporter des services nécessaires au financement des entreprises françaises. Ils témoignent également d'une prise de conscience par les acteurs de la Place de la nécessité de peser sur les décisions stratégiques prises par Euronext. ICE ayant annoncé dès le début de l'opération sa volonté de se défaire d'Euronext dès la fin du 1^{er} semestre 2014, les acteurs de Place préconisent d'appuyer le développement d'Euronext sur un actionariat stable constitué d'un noyau dur d'investisseurs européens afin de garantir son autonomie et son développement stratégique. La DG Trésor assumera pleinement son rôle de coordonnateur de Place à cet égard.

Delphine d'Amarzit, chef du service du financement de l'économie :

« Faciliter le financement des PME et ETI »



La DG Trésor a suivi avec attention le lancement d'Enternext le 23 mai 2013. Cette nouvelle filiale d'Euronext doit contribuer activement au financement et au développement des PME et ETI françaises, afin de contribuer à réaliser l'ambition de multiplication par cinq du nombre d'introductions en bourse de PME et ETI d'ici à 2015. En matière de financement en fonds propres, la DG Trésor a aussi été très mobilisée à l'occasion de la modernisation des dispositifs de soutien au capital risque (rénovation des FCPI et des FIP, soutien au *corporate venture*) et lors de la création du PEA-PME.

Parallèlement, la DG Trésor a également proposé au ministre de l'économie et des finances une réforme du code des assurances visant à une meilleure orientation de l'épargne collectée par les assureurs, en direction des entreprises. Le décret publié le 2 août 2013 modifie les règles d'investissement des entreprises d'assurance, accroissant ainsi leur capacité à investir dans des prêts aux entreprises non cotées, en particulier via les nouveaux fonds de prêts à l'économie. Cette réforme, qui a notamment permis le lancement des fonds Novo, dotés à hauteur d'un milliard d'euros par la Caisse des dépôts et consignations et par une vingtaine d'assureurs pour financer des ETI, a accompagné un important travail de l'ensemble des acteurs pour mettre en place un marché des placements privés (« euro-PP »).

La DG Trésor a contribué aux propositions sur la rénovation du cadre juridique applicable au financement participatif (*crowdfunding*) afin de favoriser et encourager le développement de ce nouveau mode de financement, particulièrement adapté au financement des PME et des jeunes entreprises innovantes. Une consultation publique sur une proposition de réforme a été organisée à l'automne 2013, à laquelle ont répondu de nombreux acteurs. Cette consultation devrait aboutir au 1^{er} trimestre 2014 sur une modification du régime juridique applicable aux opérations de financement participatif, le Parlement ayant habilité le gouvernement à prendre par ordonnance les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette réforme.

Protéger les entreprises des OPA hostiles

La proposition de loi visant à redonner des perspectives à l'économie réelle et à l'emploi industriel a été déposée à l'Assemblée nationale le 15 mai 2013. Elle a pour objectifs principaux de dissuader la fermeture de sites industriels rentables et de favoriser les stratégies capitalistiques de long terme, en réformant le droit national relatif aux offres publiques d'acquisition (OPA). La direction générale du Trésor a accompagné cette proposition de loi lors de sa première lecture à l'Assemblée nationale, puis dans les travaux au Sénat.

La proposition de loi prévoit plusieurs réformes importantes en matière de droit des OPA. Elle introduit un principe de caducité des offres publiques lorsque l'initiateur d'une offre n'atteint pas un seuil de 50 % de détention des actions ou des droits de vote de la société cible à l'issue de son offre. Ce principe nouveau permettra de clarifier le droit applicable en empêchant les prises de contrôle rampantes. Dans un souci de meilleure protection des droits des salariés, la proposition de loi introduit aussi une procédure d'information-consultation du comité d'une entreprise cible d'une OPA. Enfin, la proposition de loi propose de revenir sur le principe de neutralité des organes dirigeants d'une entreprise en période d'offre publique, avec pour objectif de renforcer les marges de manœuvre des dirigeants en période d'offre publique.

Faire avancer l'économie sociale et solidaire

Le gouvernement a décidé de faire de l'économie sociale et solidaire (ESS) une composante importante des différentes politiques publiques qu'il met en œuvre. Benoît Hamon, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation a ainsi présenté à l'été 2013 un projet de loi au Parlement sur l'économie sociale et solidaire. Ce projet donne une définition légale de l'économie sociale et solidaire, de ses acteurs, de la singularité de leurs finalités et de leur apport à l'économie nationale. Il modernise les textes régissant le statut des coopératives, en faisant évoluer les règles entourant l'activité des mutuelles et régissant le financement des associations. La DG Trésor a été directement impliquée dans la préparation de ce projet de loi et dans la concertation avec les différentes parties prenantes de l'économie sociale et solidaire. Le projet de loi comporte

également des dispositions, introduites à l'initiative de la direction générale du Trésor, visant à renforcer les acteurs de l'économie sociale et solidaire œuvrant dans les secteurs de l'assurance et de la mutualité, à la fois sur le plan de la gouvernance, de la consolidation de leur position de marché grâce aux dispositions relatives à la coassurance et de l'accès au financement par la création des certificats mutualistes et paritaires.

La mission d'appui aux partenariats public-privé (MAPPP)

Après une montée en puissance rapide au cours des années précédentes, le marché français des Partenariats Public Privé (PPP) a connu une forte décline en 2013, dans un marché européen lui-même en repli, avec un volume d'opérations revenu au niveau de 2007. Pour autant les investissements générés par les contrats de partenariat (CP) signés restent significatifs en 2013, avec plus de 2 Md€, en lien avec des grands projets de l'État (Plan Campus : Universités de Grenoble, Lyon, Clermont, Bretagne, Lille, rocade urbaine de Marseille, modernisation des Barrages VNF...) et plusieurs gros projets locaux (réseau Très Haut Débit Auvergne, Cité de la Musique CG 92, collèges du Loiret...). En cumul, depuis 2005, les PPP représentent un volume d'investissements de 17Md€ pour près de 40Md€ de flux de paiement futurs. Les premiers retours d'expérience sont encourageants avec près de 95 % des CP livrés dans les délais et le budget. A noter également en 2013 le développement des activités de coopération bilatérale ou multilatérale (avec la Banque Mondiale, sur l'Afrique) de la MAPPP, qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de coopération PPP animée par l'Adetef et visant à renforcer la position de nos entreprises sur les grands projets dans les marchés étrangers au travers de la promotion du modèle français de gestion déléguée (concessions & PPP). La MAPPP, au sein de la DG Trésor, a poursuivi ses chantiers de partage des bonnes pratiques (clausiers-types) et d'amélioration de la méthodologie d'évaluation.



*Benoît Hamon, ministre délégué
auprès du ministre de l'économie et des finances,
chargé de l'économie sociale
et solidaire et de la consommation
lors du colloque sur l'économie sociale
et solidaire le 29 janvier 2013 à Bercy.*

© Ministères (SG – DH Simon)

Accompagner les entreprises en difficulté



© Secrétariat général des ministères économiques et financiers

Réformer le droit des entreprises en difficulté

La DG Trésor, en lien avec la Chancellerie, a œuvré à la mise en place d'une réforme des dispositions du code de commerce concernant le droit des entreprises en difficulté. Les conclusions du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi présenté par le Premier ministre en novembre 2012 ont établi la nécessité de moderniser et de consolider davantage les dispositifs existants dans le domaine du traitement des entreprises en difficulté, tout en mutualisant les bonnes pratiques entre les juges consulaires. À cette fin, des groupes de travail ont été mis en place au printemps 2013, qui ont permis de dégager des axes généraux de réforme mettant en avant la nécessité, d'une part, de rendre l'anticipation du traitement des difficultés plus attractive, d'autre part, d'adapter les procédures à la réalité de la situation de l'entreprise en difficulté. Compte tenu de la situation économique et pour mettre en œuvre ces mesures rapidement, le gouvernement a proposé au Parlement un projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances diverses mesures de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises, loi d'habilitation publiée le 2 janvier 2014. Un projet d'ordonnance a été mis en consultation publique dès fin décembre 2013, pour une adoption courant février 2014. Sur la base de l'expérience du secrétariat général du CIRI, la DG Trésor a été force de proposition pour la rédaction du projet de loi et de l'ordonnance.


Accompagner des entreprises en difficulté

Créé en 1982 dans un contexte de forte restructuration de l'industrie, le comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI), dont le secrétariat général est assuré par la DG Trésor, a aujourd'hui encore pour mission d'aider les entreprises en difficulté de plus de 400 salariés à rebondir, dans un cadre amiable, en leur offrant un espace constructif et confidentiel d'échanges avec leurs partenaires économiques et financiers. Pour cela, l'équipe du secrétariat général du CIRI recherche un traitement global, neutre et équilibré des difficultés des entreprises qui le saisissent, en abordant tous les aspects économiques, financiers et industriels de leur situation. Par ailleurs, le secrétariat général du CIRI peut intervenir en appui à des entreprises pour les aider à résoudre des difficultés ponctuelles ou spécifiques. Les entreprises

de moins de 400 salariés relèvent, quant à elles, des commissaires au redressement productif en lien avec les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI), placés sous l'autorité des préfets.

En 2013, le secrétariat général du CIRI a traité 67 dossiers (représentant 92 700 emplois – dont 38 dossiers arrivés au cours de l'année 2013) et réalisé en complément 24 interventions (représentant 25 100 emplois) pour des entreprises avec des difficultés ponctuelles ou spécifiques. Sur les 67 dossiers traités par le secrétariat général du CIRI, 40 ont connu une issue positive, permettant de préserver plus de 60 800 emplois, et 22 dossiers (représentant 29 000 emplois) sont encore en négociation début 2014.

Au conseil des ministres du 13 novembre 2013, le ministre de l'économie et des finances et le ministre du redressement productif ont présenté une communication relative au dispositif exceptionnel et temporaire d'accompagnement des restructurations. Il a été décidé qu'une équipe interministérielle temporaire serait placée auprès du secrétariat général du CIRI. Cette équipe a vocation à accompagner les entreprises entrées en procédure collective, notamment pour étudier les cas de reprise et assurer le suivi des restructurations.



La DG Trésor veille
à la soutenabilité des finances
publiques pour restaurer
la confiance et redonner
des marges de manœuvre

La DG Trésor veille à la régulation
du financement de l'économie



La DG Trésor participe à la stratégie
de réforme du pays

A solid blue horizontal bar at the bottom of the page, serving as a footer or design element.

Garantir la pérennité du modèle social

Participer aux travaux du groupe Smic

Le groupe d'experts sur le Smic a pour mission de se prononcer sur l'évolution du salaire minimum de croissance (article 24 de la loi du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail). Comme chaque année depuis la création de ce groupe, la DG Trésor contribue à la réflexion autour du salaire minimum, à l'élaboration du rapport par les études qu'elle transmet au groupe d'experts (par exemple sur la conjoncture, l'impact d'une hausse du Smic sur les prestations versées aux ménages...), et par la participation d'un économiste comme rapporteur particulier. Cette année, le rapport du groupe d'experts a été remis au gouvernement le 29 novembre. Conformément à la recommandation du rapport, le gouvernement a annoncé à la commission nationale de la négociation collective le 16 décembre qu'il n'y aurait pas de « coup de pouce » au-delà de la règle automatique d'indexation, portant le salaire minimum à 9,53 €, soit une hausse de 1,1 %.

Contribuer à la transposition de loi sur la sécurisation de l'emploi

Le 11 janvier 2013, les partenaires sociaux ont conclu un Accord National Interprofessionnel (ANI) visant à améliorer le fonctionnement du marché du travail. La DG Trésor



© Christian Müller/fotolia

a contribué à la transposition de cet accord dans la loi de sécurisation de l'emploi promulguée le 14 juin 2013, notamment par l'évaluation de son impact macroéconomique. Ces travaux ont ainsi montré un impact positif des mesures envisagées sur la productivité, à travers une réduction de la segmentation du marché du travail et un meilleur accès à la formation professionnelle avec la création du compte de formation professionnelle. La loi sur la sécurisation de l'emploi élargit par ailleurs les outils de flexibilité interne afin de donner davantage de possibilités d'adaptation aux entreprises en cas d'aléas conjoncturels, en favorisant une adaptation négociée et anticipée de l'emploi avec les partenaires sociaux. L'impact budgétaire de l'extension de la complémentaire santé obligatoire d'entreprise à tous les salariés a également été évalué.

Promouvoir les réformes mises en œuvre en France auprès des organismes internationaux (FMI, Commission européenne, OCDE)

La DG Trésor assure continuellement la promotion de la stratégie économique du gouvernement et des réformes structurelles auprès des différentes enceintes internationales (FMI, Commission européenne, OCDE...). Elle coordonne en particulier au niveau interministériel la réponse aux questionnaires et les réactions aux rapports sur la France du FMI et de l'OCDE lors de leurs examens réguliers de la France (examen annuel au titre de l'article IV de ses statuts pour le FMI, examen par le comité EDR de l'OCDE tous les deux ans). Elle organise, dans le cadre de ces examens, les rencontres des deux organisations avec les différents acteurs politiques et économiques ainsi qu'avec les administrations. La promotion des réformes structurelles est également assurée par la DG Trésor auprès de la Commission européenne et de nos partenaires européens au sein de la filière du conseil Ecofin, en particulier dans les cadres du Comité de politique économique et du Comité économique et financier. Elle rédige chaque année, avec l'aide du SGAE et des autres ministères, le programme national de réforme (PNR), envoyé à la Commission européenne à la fin du mois d'avril en même temps que le programme de stabilité. Le PNR présente l'ensemble des réformes structurelles nouvelles envisagées ou engagées par le gouvernement, en en soulignant la cohérence d'ensemble et la pertinence par rapport à la recommandation du Conseil : c'est notamment sur la base de ce document que la Commission fonde ses propositions de recommandation dans le cadre du semestre européen.

Évaluer la réforme des retraites

La DG Trésor a participé à la préparation et à l'élaboration de la réforme des retraites portée par le gouvernement, et votée au Parlement en décembre. Outre les éléments de diagnostic et d'analyse déjà disponibles, des travaux complémentaires d'évaluation de l'impact global en tenant compte des rétroactions économiques ont été effectués, notamment pour alimenter la réflexion de la commission pour l'avenir des retraites, présidée par Yannick Moreau. La DG Trésor a également produit une actualisation des hypothèses macroéconomiques de court et moyen terme, pour mettre à jour les projections financières de dépenses et de recettes du système de retraites dans le cadre des travaux préparatoires du Conseil d'orientation des retraites. Elle a en outre été chargée d'évaluer l'impact sur les finances publiques et les effets redistributifs de la suppression de l'exonération de la majoration de pensions pour les parents d'au moins 3 enfants. Enfin, les services de la DG Trésor ont coordonné la rédaction d'un document destiné à promouvoir la réforme des retraites, à destination notamment de nos partenaires internationaux et des investisseurs.

Faire évoluer des dispositifs de soutien aux revenus d'activité modestes

Les travailleurs modestes bénéficient aujourd'hui de deux dispositifs proches : la prime pour l'emploi (PPE) et le volet « activité » du revenu de solidarité active (RSA). Les objectifs de ces instruments sont identiques : incitation à l'activité et soutien au revenu des travailleurs modestes. Chacun de ces outils souffre néanmoins d'imperfections : le RSA activité fait notamment l'objet d'un non-recours élevé, tandis que la PPE est versée avec un an de retard. Dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le Premier ministre a souhaité rationaliser ces deux dispositifs et a missionné le député Christophe Sirugue à cet effet. La DG Trésor a participé au groupe de travail mis en place par Christophe Sirugue, en fournissant des éléments de description sur les dispositifs, ainsi que des simulations de réforme présentant notamment la mise en avant des effets redistributifs des scénarios évalués.

Moderniser la politique familiale

La politique familiale a constitué une des premières étapes de la modernisation de l'action publique (MAP) engagée par le gouvernement. Le président du Haut conseil de la famille, Bertrand Fragonard, a été saisi d'une mission visant à identifier des pistes de redressement de la branche famille, en confortant l'efficacité et l'équité de la politique familiale. Bertrand Fragonard a sollicité plusieurs administrations, dont la DG Trésor, pour évaluer les effets sur les finances publiques et l'impact redistributif de plusieurs réformes, dont une modulation

des allocations familiales sous conditions de ressources, une refonte globale de l'architecture des prestations familiales, ou encore l'abaissement du plafond du quotient familial. Sur la base du rapport de Bertrand Fragonard, le gouvernement a privilégié cette dernière option, dans la loi de finances pour 2014.

Réformer le complément de libre choix d'activité

La ministre déléguée aux droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, a déposé un projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui couvre de nombreux sujets, dont le mode de garde des enfants. Ce sont en effet majoritairement les mères qui gardent leurs jeunes enfants, en étant parfois amenées à réduire ou à interrompre leur activité professionnelle. La ministre a souhaité encourager l'égalité entre les femmes et les hommes dans ce domaine. Pour ce faire, elle a proposé de modifier le congé de libre choix d'activité compris dans la Prestation d'accueil du jeune enfant, en conditionnant la durée maximale autorisée du congé à la participation du second parent (36 mois, contre 30 si un seul parent participe). L'évaluation de ce type de réforme est complexe, car il convient de tenir compte d'effets comportementaux (changement du mode de garde ou reprise d'activité par exemple) ainsi que de leurs impacts sur les finances publiques. En effet, si des parents changent de mode de garde (en reprenant une activité par exemple), il est nécessaire d'intégrer la hausse de l'emploi (différente suivant le nouveau mode de garde : assistante maternelle, crèche), ainsi que l'impact sur les recettes fiscales et sociales. Afin d'éclairer la décision du gouvernement, la DG Trésor a effectué plusieurs simulations. Le projet de loi est en cours de discussion au Parlement.

Améliorer le fonctionnement du marché du logement

La forte hausse des prix immobiliers et des loyers de ces dernières années a réduit le pouvoir d'achat des ménages : entre 1990 et 2012, la part des dépenses courantes de logement dans le revenu disponible brut des ménages est passée de 17,6 % à 21,9 %. L'accès au logement notamment pour les ménages modestes, constitue une priorité du gouvernement en 2013 qui a pris de nombreuses mesures à cet effet (fiscalité, mise à disposition du foncier public, réglementation du marché locatif, parc social). La DG Trésor s'est impliquée sur chacun de ces aspects, en lien avec le ministère du logement et les directions du ministère de l'économie concernées (direction du budget, DGCCRF, DAJ). La DG Trésor a à la fois été force de proposition pour concevoir des dispositifs de nature à augmenter l'offre de logement, et permis, par ses analyses économiques, d'affiner des dispositifs comme l'encadrement des loyers de la loi ALUR pour le rendre plus efficace.

Accompagner la transition énergétique



© Marco2811/fotolia

Participer aux travaux sur la transition énergétique et écologique

Le débat national sur la transition énergétique (DNTE) qui s'est tenu au premier semestre 2013 a conduit le gouvernement à fixer, lors de la deuxième conférence environnementale, les objectifs de long terme de cette transition. Elle visera ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre par un facteur 4 en 2050, à diviser par deux la consommation d'énergie en 2050, à réduire la dépendance de l'économie française aux énergies fossiles en diminuant de 30 % leur consommation à l'horizon 2030 et à diversifier les sources d'approvisionnement en énergie.

La DG Trésor a participé à chacun des groupes de travail thématiques du DNTE et est mobilisée pour la préparation du projet de loi de programmation pour la transition énergétique qui sera présenté au printemps 2014. Elle a également contribué à la réflexion sur les méthodes d'évaluation des impacts macroéconomiques de la transition énergétique.

Réformer la fiscalité écologique

Le gouvernement a engagé le chantier du renforcement de la fiscalité environnementale, dont la part dans la richesse nationale et dans le total des prélèvements obligatoires est nettement plus faible en France que la moyenne européenne. Il a mis en place en novembre 2012 un Comité pour la fiscalité écologique (CFE) associant l'ensemble des parties prenantes et chargé, sous la direction de l'économiste Christian de Perthuis, de formuler des avis sur différentes mesures destinées à améliorer la fiscalité écologique. La DG Trésor a été étroitement associée aux travaux du Comité et a notamment fourni au printemps 2013 une expertise sur les incidences micro- et macroéconomiques de la fiscalité carbone et d'une réforme de la taxation des carburants. La DG Trésor a collaboré aux études d'impacts concernant l'introduction d'une composante carbone dans les accises énergétiques dans le cadre de la préparation du PLF 2014 et concouru à la détermination de la valeur de référence de la tonne de CO2 applicable en 2014-2016 (7 € en 2014, 14,50 € en 2015 et 22 € en 2016), en cohérence avec le plan de financement du CICE.

Le Livre blanc sur le financement de la transition écologique

Après avoir co-organisé à l'été 2012 avec le ministère de l'écologie un séminaire consacré au financement de la transition écologique, la DG Trésor a finalisé avec le Commissariat général au développement durable le Livre blanc sur la transition écologique annoncé lors de la 1^{re} conférence environnementale (en septembre 2012).

Le document a été présenté au Conseil national pour la transition écologique (CNTE) le 14 novembre 2013 par Sandrine Duchêne, directrice générale adjointe du Trésor, et Dominique Dron, ingénieure générale des mines.

Mis en consultation publique jusqu'au 31 janvier 2014, le Livre blanc servira de support de réflexion et d'échanges en vue de la conférence bancaire et financière pour la transition écologique programmée au premier semestre 2014, conformément au souhait du Président de la République.

Assurer la rénovation énergétique des logements

La nouvelle réforme du crédit d'impôt développement durable (CIDD) qui entrera en vigueur en 2014 s'est pour partie appuyée sur les travaux d'évaluation menés par la DG Trésor sur l'efficacité du dispositif. Plus généralement, la DG Trésor a participé à la préparation du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) annoncé par le Président de la République en mars 2013, qui vise à rénover 500 000 logements par an à terme. La DG Trésor a été auditionnée par la CDC dans le cadre de son rapport sur le financement de la rénovation thermique des bâtiments, remis en juin 2013. Elle prend une part active aux travaux de conception du futur fonds national de garantie de la rénovation énergétique des logements annoncé lors de la 2^e conférence environnementale en septembre 2013. La DG Trésor a également contribué à la stratégie de transposition par la France de la directive sur l'efficacité énergétique, qui a fait l'objet d'une notification à la Commission européenne en décembre 2013.

Faire évoluer le dispositif bonus-malus automobile

Avec près de 30 % de la consommation finale d'énergie de la France, les transports routiers, très fortement consommateurs d'hydrocarbures, constituent un secteur prioritaire de la transition énergétique. La DG Trésor a proposé et évalué l'impact de plusieurs scénarios d'évolution du dispositif de bonus-malus existant sur les achats de véhicules neufs, afin d'accompagner l'évo-

lution tendancielle des constructeurs automobiles et d'atteindre l'objectif européen d'émissions du parc de véhicules neufs, fixé à 95 g de CO₂ par km en 2020. Ces travaux, menés en concertation avec les ministères chargés de l'écologie et de l'industrie, ont débouché sur une modification du décret fixant les bonus à compter du 1^{er} novembre 2013 et une modification des malus inscrite dans la loi de finances pour 2014.

Favoriser la compétitivité et l'attractivité

Soutenir la politique industrielle

Bien que la France se caractérise par une base industrielle diversifiée et la présence de grandes entreprises bien insérées dans la mondialisation, elle est frappée par un phénomène de désindustrialisation. Le maintien d'une activité industrielle en France constitue cependant un enjeu important pour la croissance. C'est l'objet de la mobilisation lancée par le ministre du redressement productif, Arnaud Montebourg. À court terme, des contrats partenariaux ont été signés dans 12 filières, engageant la responsabilité de l'État et des industriels sur 275 actions de compétitivité. A moyen terme, les 34 plans de la Nouvelle France Industrielle, lancés le 12 septembre 2013 sous l'égide du Président de la République, préparent l'industrie de demain en fixant les priorités de développement du tissu industriel français à partir de ses atouts dans la concurrence internationale. A l'horizon 2030, le concours mondial d'innovation, lancé sur la proposition de la commission présidée par Anne Lauvergeon, portera sept grandes priorités technologiques pour l'industrie d'après-demain. Le secteur automobile est emblématique de cette stratégie de reconquête, avec un ensemble de soutiens publics axés sur l'amélioration des technologies et l'efficacité énergétique de l'offre des constructeurs français, que ce soit au travers des investissements d'avenir ou des « plans de reconquête » de la Nouvelle France Industrielle : voiture consommant moins de 2 litres aux 100 km, déploiement des bornes de recharge électrique, capacité de stockage des batteries, véhicule à pilotage automatique. Sur ces enjeux industriels, la DG Trésor a fourni des éléments d'analyse de la situation économique de l'industrie française et des propositions de mesures pour améliorer sa compétitivité coût et sa capacité d'innovation.



Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif lors de la présentation des objets de la nouvelle France industrielle le 19 février 2013 à Bercy.

© Ministères (SG – DH Simon)

Accompagner la mise en place du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi en 2013

Dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, le gouvernement a mis en place le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) afin de réduire le coût du travail pour les entreprises pour soutenir leur compétitivité et l'emploi. Le crédit équivaut à 6 % de la masse salariale brute des employés dont le salaire est compris entre 1 et 2,5 SMIC. La DG Trésor a travaillé en amont sur les différents scénarios envisagés, notamment pour évaluer les effets budgétaires et économiques à en attendre selon l'assiette de calcul et le ciblage du dispositif. Ces évaluations ont utilisé le modèle macroéconomique Mésange en prenant en compte les effets sur l'emploi du ciblage du dispositif sur les salaires bas et moyens. Ces travaux ont alimenté l'évaluation du gouvernement : le CICE devrait permettre de créer près de 400 000 emplois d'ici 2017, et 300 000 en tenant compte de son financement (hausse de TVA, fiscalité écologique et baisse des dépenses publiques), soit une réduction du taux de chômage de 1 point. La DG Trésor participe également au Comité de suivi du CICE : celui-ci a publié son premier rapport en octobre 2013 et devrait lancer un appel d'offre début 2014 pour des évaluations des effets microéconomiques ; les résultats définitifs de ces évaluations sont attendus pour 2016.

Soutenir la politique d'innovation

L'innovation étant un facteur déterminant de la croissance économique, la DG Trésor est pleinement impliquée dans l'analyse et l'organisation de l'écosystème français de recherche et d'innovation, y compris en participant à la gouvernance des dispositifs de financement tels que, par exemple, le Fonds pour la société numérique (FSN-PME), le Fonds national d'amorçage (FNA), France Brevets. Le soutien public à la recherche et l'innovation dans les entreprises, qui repose sur différents dispositifs comme le crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR), le statut des jeunes entreprises innovantes (JEI), les pôles de compétitivité, Bpifrance Innovation, les investissements d'avenir, etc. a été conforté en 2013 et amélioré avec le crédit d'impôt innovation (CII) et la réforme du dispositif JEI visant à étendre le soutien public aux activités d'innovation au-delà de la R&D. Plus généralement le cadre de la recherche et de l'innovation en France bénéficie d'une impulsion renouvelée avec la « Nouvelle donne pour l'innovation », préparée par Fleur Pellerin la ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique et Geneviève Fioraso ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et présentée le 4 novembre 2013 par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault. Cette nouvelle donne met l'accent sur l'esprit d'entreprise, notamment dès la formation des jeunes, sur les transferts de technologies entre grandes et petites entreprises, entre laboratoires publics et privés, ainsi que sur le financement de l'innovation et le capital-risque.

Développer l'enseignement supérieur et le VIE

Le renforcement des capacités d'innovation repose en grande partie sur une politique d'augmentation du nombre de diplômés du supérieur afin d'améliorer les compétences des salariés français dans la concurrence internationale. Depuis le début des années 1980, la France a su ouvrir l'enseignement supérieur à une population de plus en plus nombreuse mais cette démocratisation n'est pas encore pleinement achevée. Dans le cadre de la loi Enseignement supérieur et recherche, la DG Trésor a formulé plusieurs propositions visant à améliorer la réussite des étudiants et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Elle a également contribué, en collaboration avec la direction du budget, à l'élaboration de scénarios de revalorisation des bourses sur critères sociaux et formulé des recommandations pour la réforme de l'apprentissage.

Dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, le gouvernement a souhaité démocratiser le volontariat international en entreprise (VIE) en le rendant davantage accessible à des jeunes moins diplômés. Dispositif permettant à des jeunes entre 18 et 28 ans, sans distinction de diplômes, d'effectuer une mission professionnelle à l'étranger pour le compte d'une entreprise afin de l'aider à développer son chiffre d'affaires à l'international, il concerne majoritairement les étudiants ayant un bac +5 (91 % des VIE). La DG Trésor a proposé un nouveau dispositif, le « VIE Pro », qui intègre la formule VIE dans les cursus de licence professionnelle. Une première phase d'expérimentation a été lancée avec quatre universités depuis la rentrée 2013-2014 : Marne-la-Vallée, Le Havre, Cergy-Pontoise et Valenciennes dans quelques secteurs ciblés tels que le tourisme, les transports, la logistique, le BTP et la grande distribution.

Accroître la concurrence dans les services

Conscient que l'augmentation de la concurrence dans les services est à la fois un enjeu de pouvoir d'achat et de compétitivité des entreprises, le gouvernement s'est employé, en 2013, à améliorer le fonctionnement de plusieurs activités (distribution de médicaments, transport de personnes, activités juridiques et comptables). Si certaines de ces évolutions se sont faites via des textes ad hoc, le projet de loi Consommation, porté par Benoît Hamon, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, a constitué un enjeu central en matière de pouvoir d'achat. La DG Trésor s'est fortement impliquée dans sa conception : elle a mené des travaux d'analyse et formulé des recommandations de politique publique en amont, afin d'identifier les secteurs manquant de concurrence et de proposer des réformes de nature à en améliorer le fonctionnement, et elle a éclairé la décision publique par des études d'impact qui ont été utilisées tant dans l'élaboration du texte que dans les discussions parlementaires. Elle a également permis de mettre en évidence l'ensemble des enjeux liés à l'introduction d'une action de groupe, dispositif au cœur la loi « consommation ».

Réguler le marché des télécoms

Au cœur du quotidien des Français, le secteur des télécoms renvoie à une problématique délicate : donner à la population un accès à des technologies engendrant des effets positifs pour la collectivité à un coût suffisamment bas, pour le consommateur, mais également pour les finances publiques. La DG Trésor s'est investie dans l'analyse de la régulation des télécoms, produisant à la fois des études d'impact des grandes modifications que le secteur a connues (arrivée d'un quatrième opérateur mobile) mais également des préconisations, pour certaines formulées conjointement avec la DGCIS, d'une part en matière de gestion des fréquences, ressources rares dont l'État est propriétaire et qui sont structurantes pour ces marchés, d'autre part sur le sujet du déploiement du très haut débit.



© Noel Moore/fotolia

Améliorer la gouvernance d'entreprise

A la demande du gouvernement, qui a fait le choix d'une autorégulation exigeante pour renforcer l'encadrement de la gouvernance des sociétés et de la rémunération des dirigeants, une révision du code AFEP-Medef de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées a été finalisée en juin 2013, au terme d'un dialogue étroit entre les organisations responsables du code et le Ministère de l'économie et des finances, représenté notamment par la DG Trésor. Cette réforme fait du code de gouvernance français l'un des codes les plus complets en matière de gouvernance d'entreprise au sein des grands pays avancés. Le code prévoit désormais, pour les entreprises cotées, un vote consultatif ex post de l'assemblée générale des actionnaires sur la rémunération individuelle de chaque dirigeant mandataire social. Il procède en outre à un encadrement renforcé des retraites chapeau ainsi que d'autres éléments de rémunération, et il crée un Haut comité de gouvernance d'entreprise, instance indépendante des organes de gouvernance de l'AFEP et du Medef chargée du suivi de l'application du code AFEP-Medef et pouvant s'autosaisir des cas de non-respect du code.

Simplifier les obligations comptables des entreprises

L'allègement des obligations comptables pour les petites entreprises est une priorité du plan de simplification lancé par le gouvernement. Annoncées le 18 avril 2013 par le Premier ministre, et précisées par le ministre de l'économie et des finances le même jour, deux mesures de simplification du droit comptable ont été confirmées par le 3^e comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) en juillet. Dans le respect du droit européen, un projet d'ordonnance a été préparé par la DG Trésor afin de supprimer l'annexe comptable obligatoire pour les entreprises de moins de 10 salariés et de généraliser les états financiers simplifiés pour les petites entreprises (moins de 50 salariés). L'ordonnance devait être adoptée dès la fin janvier 2014. Sans remettre en cause l'importance d'une comptabilité fiable et exhaustive comme moyen indispensable au développement des entreprises, les mesures envisagées, notamment la suppression de l'annexe aux comptes pour les très petites entreprises, rendront leurs obligations mieux proportionnées à leurs moyens humains et financiers et à leurs besoins de communication avec leurs créanciers.



Sommet du G20 le 6 septembre 2013 à Saint Petersburg.

© Présidence de la République / P. Segrette

Défendre les intérêts économiques de la France dans le monde

Participant activement à la gouvernance internationale, et poursuivant avec les pays partenaires des dialogues constructifs, la DG Trésor a porté la parole de la France et défendu sa vision de modèles économiques justes et soutenables. Parmi les avancées auxquelles elle a contribué en 2013, citons d'abord deux axes forts en matière de négociations multilatérales : un progrès décisif pour la politique commerciale avec le succès de la 9^e conférence ministérielle de l'OMC à Bali ; des progrès importants marquant la présidence russe du G20, dans la lutte contre les États et territoires non coopératifs dans le domaine fiscal, prudentiel ou de blanchiment d'argent, et contre le financement du terrorisme.

En matière de développement, la DG Trésor a participé en 2013 à la reconstitution de deux grands fonds – ceux de l'Association internationale de développement (AID) et du Fonds africain de développement (FAD) – mais aussi à la mise en place du Fonds vert pour le climat. Enfin, au titre des relations bilatérales, les services économiques et les bureaux géographiques ont travaillé ensemble pour développer et entretenir avec chaque pays un dialogue favorable à nos intérêts nationaux. Les efforts ont porté tout particulièrement vers la Chine, avec l'instauration d'un dialogue économique ; vers l'Afrique, pour un nouveau modèle de partenariat ; vers les États-Unis, avec l'engagement par l'Union européenne des négociations pour un accord de libre-échange.



- ▶ La DG Trésor s'implique dans la gouvernance économique internationale et le développement

La DG Trésor est un acteur clé de la diplomatie économique



Porter la parole de la France dans le dialogue international



Réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales de la Zone franc à Bercy le 3 octobre 2013.

© Ministères (SG - P. Ricard)

Préparer les sommets internationaux du G7, G8 et G20

La DG Trésor a participé à la préparation des sommets internationaux du G7, du G8 et du G20 et contribué sous l'autorité de Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances, à défendre les priorités françaises. En 2013, ces sommets ont permis de progresser dans quatre domaines majeurs : la coordination fiscale internationale, la priorité à la croissance, la poursuite de l'agenda de régulation financière et la lutte contre le réchauffement climatique et le développement.

La priorité donnée tant au sein du G8 qu'au sein du G20 à la question de la coopération fiscale et à la lutte contre les juridictions non coopératives a permis des progrès majeurs. Le sommet de Saint Pétersbourg du G20 a démontré que l'échange automatique d'informations en matière fiscale faisait l'objet d'un consensus et devait être le nouveau standard international. L'OCDE présentera dès le premier semestre 2014 les instruments de mise en œuvre de cet engagement. De même la question de l'évasion fiscale des multinationales fait l'objet d'un plan d'action OCDE/G20 (appelé BEPS) adopté en juillet 2013. La question de la taxation de l'économie numérique, priorité française, doit être traitée dans ce cadre.

La réunion des ministres des finances du G7 de Hartwell House en mai a permis de trouver un point d'équilibre entre les pays souhaitant d'abord mettre l'accent sur la consolidation budgétaire et ceux appelant à un soutien à la croissance. Cet équilibre, affirmant la nécessité pour chacun de définir des stratégies budgétaires de moyen terme crédibles tout en reconnaissant une flexibilité pour le soutien de l'activité à court terme, a également été adopté par le G8 et le G20. Celui-ci, conformément au souhait de la France, a par ailleurs affirmé que la croissance est sa priorité.

L'agenda de régulation financière a continué à progresser. En particulier, il a été décidé de continuer à mieux prévenir les risques de faillite d'établissements systémiques et de mieux réguler et superviser le secteur bancaire parallèle (*shadow banking*). La France a veillé également à ce que les travaux se poursuivent sur l'intégrité des marchés financiers, notamment sur les pratiques de rémunération à risque dans les établissements financiers.

Le Club de Paris au centre d'un nouveau forum d'acteurs souverains sur les questions de financement international et de restructurations de dettes souveraines

Avec la fin de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTe), les pays à faible revenu bénéficient aujourd'hui d'un accroissement et/ou d'une diversification de leurs sources de financement. Une plus grande coordination des acteurs souverains sur les questions de financement international et de restructuration de dettes souveraines reste cependant essentielle pour assurer la viabilité de la dette et promouvoir un financement responsable. Christine Lagarde, directrice générale du FMI, a ainsi souligné l'importance de ce besoin de coordination lors d'une conférence sur le financement officiel organisée à Paris, et pour la première fois conjointement par le Club de Paris et la Présidence russe du G20, le 23 octobre 2013. A l'occasion de cette conférence, un forum qui se tiendra annuellement a été inauguré ; il vise à favoriser un dialogue franc et ouvert entre créanciers et débiteurs souverains sur les enjeux de dette souveraine. Ce dialogue est essentiel pour la prévention et la résolution ordonnée des crises de dette et pour assurer une plus grande stabilité financière internationale. Plusieurs participants ont souligné les bénéfices d'une association avec le Club de Paris, dont la DG Trésor assure la présidence et le secrétariat : échange approfondi d'informations, transparence, et, dans certains cas, levier supplémentaire dans le recouvrement de leurs créances ou la négociation de restructurations de dette avec les débiteurs.



Forum conjoint du Club de Paris et de la présidence du G20 du 23 octobre 2013.

© Ministères (SG - P. Védrune)

Concernant la lutte contre le changement climatique, le G20 a reconnu les coûts associés à tout nouveau retard dans l'action et a marqué un degré élevé d'ambition pour la conférence sur le climat de 2015, qui sera organisée à Paris. Le G20 a apporté son soutien à l'adoption d'un nouveau cadre de référence ambitieux pour le développement après 2015, afin d'assurer la continuité de notre effort en appui aux pays les plus pauvres.

Participer au Conseil de Stabilité Financière

La direction générale du Trésor participe activement, en tant que membre du Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* – FSB), à l'identification des institutions financières systémiques mondiales dans le cadre du programme de travail défini par les chefs d'États et de gouvernement du G20 pour traiter le problème des institutions « trop grosses pour faire faillite ». Le FSB publie ainsi depuis 2011, et met à jour chaque année, une liste des banques systémiques, qui recense aujourd'hui 29 groupes bancaires, dont quatre français (BNP Paribas, Groupe Crédit Agricole, Groupe BPCÉ et Société Générale). Le FSB a également publié en juillet 2013 une première liste de 9 assureurs systémiques au niveau mondial, et pourrait à l'avenir ajouter d'autres types d'institutions systémiques (*hedge funds*, ...). Le FSB travaille à compléter les mesures applicables à ces institutions, afin de réduire le risque systémique. Ces mesures incluent des exigences de fonds propres renforcées, une supervision accrue et une planification plus étroite de la résolution d'éventuelles difficultés. Le FSB a également poursuivi en 2013 les travaux sur la supervision des institutions, notamment non bancaires (*shadow banking*) potentiellement systémique. Il a cherché à faciliter la mise en œuvre de la réforme des marchés de produits dérivés, notamment leur déclaration à des référentiels centraux, en examinant les différences d'application entre juridictions, ou en traitant les problèmes opérationnels (par exemple, faciliter l'agrégation des données grâce à un identifiant international unique).



Réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales de la Zone franc à Bercy le 3 octobre 2013.

© Ministères (SG - P. Ricard)

Préparer et participer aux réunions des ministres des finances de la Zone franc

La Zone franc regroupe la France et trois zones monétaires en Afrique, disposant chacune de leur monnaie et de leur banque centrale: l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA – huit États membres), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC – six États membres) et l'Union des Comores. Les grands principes de fonctionnement de la Zone franc sont fixés par des accords de coopération monétaire liant ces États à la France, inchangés depuis les années 1970: garantie de convertibilité illimitée accordée par le Trésor français, fixité des parités par rapport à l'euro, centralisation des réserves de change et libre transférabilité des fonds au sein de la Zone.

Les ministres de l'économie et des finances des pays de la Zone franc se réunissent semestriellement, afin d'examiner la convergence des économies et pour débattre de diverses thématiques économiques ou financières d'intérêt commun. La réunion de printemps, qui se tient traditionnellement en Afrique, a eu lieu en 2013 les 7-8 avril à Dakar (Sénégal). La question de la gestion des participations publiques des États, ainsi que celle de l'intégration économique régionale figuraient notamment à l'ordre du jour. Les 2-3 octobre 2013, Bercy a accueilli la réunion d'automne, présidée par Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances. Elle a été l'occasion d'échanges fructueux sur le thème du renforcement de l'intégration économique de la Zone franc en matière de politiques d'infrastructures, puis sur des pistes pour améliorer l'efficacité des procédures d'achat public. Les ministres ont décidé d'organiser leur réunion du printemps 2014 à Malabo (Guinée équatoriale).

Définir le mandat et lancer les négociations du partenariat transatlantique UE-États-Unis sur le commerce et l'investissement

Perspective souvent évoquée sans pour autant aboutir, depuis les années 1990, le projet d'un grand accord de libre-échange transatlantique s'est précisé à l'été 2013, lors du lancement des négociations entre la Commission européenne et les États-Unis, préalablement autorisées par mandat des États-membres de l'UE en juin. Lors de la négociation de ce mandat, la DG Trésor avait, au nom de la France, obtenu des garanties en matière de préservation des services publics, de protection des « préférences collectives » européennes (normes sanitaires et environnementales) et d'exclusion des services audiovisuels des négociations.

Une étude d'impact commandée par la DG Trésor au CEPPII indique que l'impact macroéconomique de l'accord sera d'autant plus positif que ce dernier sera ambitieux en matière de barrières non-tarifaires et de convergence réglementaire (+ 0,5 % de PIB à horizon 10 ans). Tout au long de l'année, la DG Trésor a participé à la définition des intérêts de la France dans cette négociation : barrières non-tarifaires notamment en matière agricole, avec une approche sectorielle, accès aux marchés publics et levée des clauses de préférence locale, services financiers, protection de nos indications géographiques, énergie. Trois sessions de négociation ont eu lieu, et ont permis, sans entrer encore dans le vif des sujets, de préciser le périmètre des discussions.

Les négociations du Partenariat transatlantique nécessitent une concertation étroite avec les acteurs économiques et la société civile. Deux consultations en ligne ont ainsi été lancées sur le site de la DG Trésor en 2013. Nicole Bricq, ministre du commerce extérieur, a également rassemblé autour d'elles des personnalités composant un comité de suivi. La DG Trésor prend toute sa part de cette politique de transparence en assurant un contact au quotidien avec entreprises, fédérations professionnelles et organisations non gouvernementales.

Préparer la 9^e Conférence ministérielle de l'OMC

La 9^e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'est tenue à Bali (Indonésie) du 3 au 6 décembre 2013, s'est conclue par un succès avec un accord sur la facilitation des échanges, un accord sur la sécurité alimentaire, et des avancées au profit du développement.

L'accord trouvé sur la facilitation du commerce (qui va diminuer les coûts et les délais de dédouanement, en permettant une accélération, une standardisation et une simplification du passage en douane des marchandises) aura un effet positif pour toutes les entreprises exportatrices, notamment pour les PME, qui sont les premières pénalisées par les procédures douanières trop lourdes. Ce résultat a été obtenu en respectant les lignes rouges fixées par les États membres de l'UE, dont la France, en matière agricole. La conférence de Bali permet aussi, à moyen terme, de préparer le terrain pour une relance du cycle de Doha.

La DG Trésor a œuvré, tout au long de l'année 2013, pour un succès à Bali, d'abord en orientant en amont avec nos partenaires européens les positions de négociation de la Commission, ensuite en assurant la préparation de la conférence au service de Nicole Bricq, ministre du commerce extérieur, enfin en assurant sur place la coordination et le relais des positions de la France au niveau technique.



La délégation française à Bali le 6 décembre 2013 autour de Nicole Bricq, ministre du commerce extérieur.

©Tina Sadkono (SE Jakarta)

Contribuer au développement des pays les plus pauvres

Œuvrer à la reconstitution financière de deux grands fonds multilatéraux de développement (l'AID et le FAD)

Si les Banques multilatérales de développement (BMD) se financent aujourd'hui majoritairement sur les marchés, les contributions financières des bailleurs continuent néanmoins de jouer un rôle essentiel pour permettre aux BMD de consentir des dons et des prêts très concessionnels aux pays les moins avancés.

Deux grands fonds multilatéraux ont ainsi été reconstitués en 2013: l'Association internationale de développement (AID), qui dépend de la Banque mondiale, à hauteur de 52 Mds USD sur la période 2015-2017, et le Fonds africain de développement (FAD), qui dépend de la Banque africaine de développement, à hauteur de 7 Mds USD sur la période 2014-2016. La France a accueilli la première réunion de l'AID en mars et la réunion finale du FAD en septembre; elle a maintenu sa contribution à hauteur respectivement de 1,7 Mds USD (au 5e rang) et de 550 M USD (au 4e rang), tout en diminuant le coût pour les finances publiques grâce à deux opérations financières innovantes - une optimisation de taux de change et une contribution partielle sous forme de prêt.

Les négociations de reconstitution, qui ont lieu selon une périodicité de trois ans, sont un moment privilégié pour influencer sur les priorités d'actions de ces fonds. Deux priorités françaises, en particulier, seront renforcées: le soutien aux États fragiles (+ 20 % à l'AID, + 40 % au FAD) et le soutien à l'intégration régionale. Par ailleurs, l'AID continuera d'allouer au minimum 50 % de ses ressources à l'Afrique subsaharienne. Enfin, les deux institutions rendront mieux compte des résultats atteints en fonction des objectifs fixés, et intégreront plus les enjeux de résilience et d'égalité homme-femme aux projets qu'elles mettent en œuvre.



La Banque mondiale, Washington.
© Simone D. McCourtie / World Bank

Anthony Requin, chef du service des affaires multilatérales et du développement :

« Participer à la mise en place du Fonds vert pour le climat »



Les financements Nord-Sud en faveur de la lutte contre le changement climatique seront une composante centrale des négociations pour un futur accord sur le climat en 2015 à Paris. Dans ce cadre, l'opérationnalisation du Fonds vert, qui pourrait à terme constituer la pierre angulaire de l'architecture financière climat, sera déterminante.

La France est l'un des 24 membres siégeant au conseil du Fonds vert, où elle est représentée par la DG Trésor. Très active dans les travaux du Fonds, la France a notamment participé au groupe de travail dédié à la définition du modèle économique du Fonds, et s'est engagée pour 2014 à collaborer aux comités dédiés à la politique d'accréditation des entités opérationnelles et à l'élaboration d'un cadre de gestion des risques. Le ministre de l'économie et des finances Pierre Moscovici a par ailleurs accueilli à Paris début octobre la 5^e réunion du conseil du Fonds. 2013 aura été une année charnière pour le Fonds vert, qui aura permis aux travaux d'avancer suffisamment pour ouvrir la perspective d'une capitalisation initiale et d'un démarrage opérationnel du Fonds d'ici la fin de l'année 2014. Dans ce cadre, la France a prévu qu'une partie de la taxe sur les transactions financières qui sera dédiée au développement, à la santé et au climat soit allouée au Fonds vert.

Favoriser les échanges dans le cadre du Club de Paris entre créanciers sur la résolution des crises de dette souveraine

Le Club de Paris est un groupe informel de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de pays endettés. Il se réunit chaque mois à Paris depuis sa création en 1956. La DG Trésor en assure le secrétariat.

Le cadre existant pour la prévention et la résolution de crises de la dette souveraine fait actuellement l'objet de discussions, au niveau mondial, entre créanciers privés, créanciers officiels, et institutions financières internationales. Dans le contexte actuel de volatilité des flux de capitaux vers les pays à faible revenu, le secteur privé

s'efforce de faire évoluer ses techniques de gestion du risque souverain. Des travaux sont en cours pour renforcer l'approche contractuelle, basée sur les marchés, des restructurations de dette souveraines, principalement via des clauses d'agrégation renforcées, en vue de faciliter la participation de tous les créanciers, tout en respectant leurs droits de propriété. Le Club de Paris a pu constituer en 2013 un lieu d'échange sur ces questions entre les créanciers du Club de Paris et des créanciers du secteur privé représentés par l'Institute of International Finance. Les participants à la rencontre ont notamment discuté des conséquences du litige en cours devant les tribunaux américains, opposant l'Argentine à ses créanciers procéduriers, pour les restructurations de dettes futures (voir encadré).

La France est intervenue dans le contentieux opposant l'Argentine et ses créanciers procéduriers, qui pourrait affecter l'efficacité des restructurations ordonnées et négociées des dettes souveraines.

A la suite de son défaut en 2001, l'Argentine a restructuré, par deux offres d'échange en 2005 et en 2010, 93 % des 94 Mds \$ de sa dette obligataire d'origine. Depuis plusieurs années, une partie des créanciers qui avaient refusé la restructuration poursuivent des actions en justice afin que l'Argentine les rembourse intégralement, arguant que le pays viole la clause de pari passu en payant ses créanciers restructurés sans les rembourser. L'Argentine a demandé à la Cour Suprême des États-Unis de réexaminer la décision du 26 octobre 2012 d'une Cour d'Appel américaine l'enjoignant de procéder au paiement intégral de ses dettes à l'égard de ces créanciers « procéduriers ». Aux termes de cette décision, l'Argentine risque en effet de ne pas pouvoir payer les créanciers ayant consenti des efforts pour restaurer la soutenabilité de sa dette.

La France est intervenue, le 26 juillet, en tant qu'*Amicus Curiae* auprès de la Cour Suprême dans ce dossier. La démarche française visait à alerter la Cour Suprême des implications potentielles de sa décision sur le bon fonctionnement du système financier international. Le principe même de restructurations ordonnées et négociées des dettes souveraines, menées en particulier dans le cadre du Club de Paris, pourrait en être affecté. La décision de la Cour pourrait en effet dissuader la participation des créanciers de bonne foi à toute résolution de crises d'endettement, et avoir ainsi des implications significatives pour de nombreux pays en développement et à faible revenu. Cette démarche n'était pas liée au cas spécifique de l'Argentine. Elle était motivée par l'attachement de la France à la préservation de la stabilité financière internationale et à son rôle au sein du Club de Paris, dont elle assure la présidence et le secrétariat depuis sa formation en 1956. Le contentieux devrait se poursuivre en 2014.

Préparer les Assises du développement et de la solidarité internationale et le CICID

L'année 2013 a été marquée par la réunion du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) le 31 juillet 2013, à l'issue des Assises du développement et de la solidarité internationale clôturées le 1^{er} mars. Le CICID a ainsi réuni les 15 ministres concernés par la politique d'aide au développement autour du Premier ministre, et a défini les priorités de cette politique pour le 21^e siècle, déclinées en quatre grands axes : la redéfinition des priorités géographiques et sectorielles (priorité à l'Afrique subsaharienne et aux pays voisins du Sud et de l'Est de la Méditerranée) ; un renforcement de la cohérence de cette politique avec les autres politiques publiques ; une coordination plus forte entre acteurs du développement ; une amélioration de l'efficacité, de la « redevabilité » et de la transparence de l'aide. Lors du CICID, le gouvernement a annoncé la préparation d'un projet de loi d'orientation et de programmation sur la politique de développement et de solidarité internationale. Le ministère de l'économie et des finances étant co-responsable avec le ministère des affaires étrangères de la politique d'aide publique au développement, la DG Trésor a pleinement participé à la préparation des Assises, du CICID et du projet de loi qui a été présenté en conseil des ministres le 11 décembre 2013 par Pascal Canfin, ministre délégué chargé du développement. C'est la première fois qu'un projet de loi en la matière sera discuté au Parlement en 2014.

Opérations de restructuration financière de l'AFD

La réglementation de Bâle 3 s'applique à compter du 1^{er} janvier 2014 à l'Agence française de développement (AFD), établissement de crédit spécialisé dont le ministère de l'économie et des finances partage la tutelle avec le ministère des affaires étrangères et le ministère en charge de l'outre-mer.

Face à ces nouvelles exigences prudentielles, l'AFD doit être en mesure de consolider progressivement ses fonds propres Common Equity Tier1 en menant une politique volontariste de revenu et de maîtrise de ses charges non bancaires, appuyée par une révision profonde de la politique de dividende de l'État « actionnaire ».

L'AFD devrait ainsi dégager une capacité de mise en réserves de son résultat suffisante pour supporter la croissance de son bilan de 25 Md€, tirée par une activité de prêts de l'ordre de 6 Md€ par an.

En complément, est envisagée l'hypothèse d'une prise de participation de l'État en quasi-capital sous forme de dette perpétuelle comptabilisable en fonds propres Additional Tier1.

Enfin, l'État devrait continuer d'octroyer chaque année à l'AFD des créances subordonnées à taux préférentiel qui, en plus de permettre à l'agence d'adosser des prêts très concessionnels aux états étrangers les plus pauvres, présentent l'avantage d'être comptabilisables en fonds propres Tier2. L'ensemble de ces mesures vise à assurer la soutenabilité à long terme du modèle financier de l'AFD tout en modérant l'impact pour les finances publiques de l'État.

Renforcer la coopération technique internationale des ministères économiques et financiers



L'Institut des finances palestinien à Ramallah.

© D. R.

La DG Trésor assure la tutelle d'Adetef, l'agence pour la coopération technique internationale des ministères économiques et financiers et du développement durable. Elle met à la disposition des gouvernements et des pouvoirs publics des pays partenaires les compétences professionnelles des experts publics français pour renforcer leurs capacités et leur cadre institutionnel.

Adetef a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 26,9 M€ principalement sur des opérations de jumelages (assistance technique de longue durée) avec des pays du voisinage de l'Union européenne et des contrats ponctuels sur financements européens ou français (développement de l'Institut des Finances de Côte d'Ivoire, assistance à des pays africains dans la mise en place d'une stratégie de développement sobre en carbone et résiliente au changement climatique).

En 2013, Adetef a notamment contribué au développement de l'Institut des Finances Palestinien (PFI), inauguré lors du déplacement du Président de la République à Ramallah le 18 novembre 2013. Il s'agit d'un centre de formation capable de répondre aux besoins de l'administration économique et financière palestinienne avec une qualité de service correspondant aux standards internationaux.



La DG Trésor s'implique
dans la gouvernance
économique internationale
et le développement

▶ La DG Trésor est un acteur clé
de la diplomatie économique



Apporter à notre économie des appuis pour l'export



© Jelwolf/fotolia

Réformer les financements export

Un an après la présentation du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, de nombreuses actions ont été engagées afin d'améliorer les instruments de financement des exportations. Aux mesures adoptées en LFR 2012 (création d'une garantie rehaussée de financement et d'une garantie de change sur la valeur résiduelle des aéronefs, extension à tous les constructeurs aéronautiques de la garantie inconditionnelle à première demande), de nouvelles mesures ont été introduites en LFR 2013 : élargissement des bénéficiaires de la garantie rehaussée à 100 %, amélioration du dispositif de couverture des chantiers navals, création d'un dispositif d'assurance-crédit court terme en cas de défaillance du marché privé. Toutes ces réformes ont pour but de faciliter l'apport en liquidité pour l'export et de se doter d'instruments de riposte en cas de concurrence déloyale ou de défaillance de marché. Elles devraient être complétées en 2014 par des nouvelles évolutions en lien avec la création éventuelle d'un mécanisme de prêt ou de refinancement public dédié à l'export et d'une clarification des règles d'éligibilité des projets à un soutien export public, notamment les règles relatives à la part française.

Mobiliser autour des « 4 familles » prioritaires à l'export

La direction générale du Trésor a poursuivi son appui à la stratégie export présentée par la ministre du commerce extérieur en décembre 2012. Celle-ci s'articule autour de quatre « familles » de produits prioritaires, sélectionnées pour leur potentiel de développement au cours des 10 années à venir et des atouts de l'offre française et regroupées autour des thèmes : « mieux se nourrir » (agroalimentaire, machines agricoles), « mieux se soigner » (santé et cosmétiques), « mieux communiquer » (logiciels, numérique) et « mieux vivre en ville » (ingénierie urbaine, construction et efficacité énergétique, transports urbains).

La direction et son réseau international interviennent notamment, en lien avec les quatre « fédérateurs » désignés par la ministre, sur l'identification de grands projets et d'appels d'offres à l'export, ainsi que sur le renforcement de la structuration des filières qui forment l'offre française dans chacun des secteurs. Une stratégie pays est par ailleurs mise en place dans chacun des 49 États identifiés comme prioritaires.

Un an après son lancement, cette stratégie sectorielle affiche de premiers résultats positifs. Les exportations des 4 « familles » progressent en 2013 (+ 2 %), pour atteindre plus de 150 Md€, confirmant le dynamisme des secteurs identifiés, alors que sur la même période les exportations de la France dans leur ensemble se repliaient. L'excédent est lui aussi en hausse, de 25 %, à plus de 13 Md€. Les trois familles de produits excédentaires (mieux se nourrir, mieux se soigner, mieux vivre en ville) consolident leur excédent, malgré un léger tassement pour la famille « mieux se nourrir », tandis que la seule famille déficitaire « mieux communiquer », du fait des produits électroniques et informatiques, voit son déficit se réduire. Au total, c'est donc une bonne performance qui a été enregistrée en 2013.



Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances avec Nicole Bricq, ministre du commerce extérieur à l'occasion du lancement de Bpifrance export.
© Ministères (SG – P. Bagein)

Promouvoir les PME et ETI à l'international

La mise en œuvre des mesures d'amélioration du soutien à l'export au bénéfice des PME et ETI, préparées par la DG Trésor, et annoncées par le ministre de l'économie et des finances Pierre Moscovici le 22 mai, a été engagée : le « prêt de développement export » (pour financer le besoin de fond de roulement des exportateurs) a été mis en place par Bpifrance, la possibilité de recourir davantage à la garantie du crédit fournisseur de la Coface est effective et la garantie de préfinancement de la Coface a été améliorée. Les doublons constatés entre la Coface et l'ex-Oséo ont été supprimés. Les experts de Bpifrance, d'Ubifrance et de la Coface, fédérés autour du label Bpifrance export sont désormais déployés en région et conseillent, sur la base d'un catalogue commun, les PME et ETI favorisant ainsi la lisibilité du dispositif public. Conformément au Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi qui a fixé l'objectif d'« assurer un accompagnement personnalisé à l'international pour 1 000 ETI et PME de croissance dans le cadre de la BPI », ces experts seront chargés d'accorder un traitement particulier à ces entreprises, en fonction de leurs besoins spécifiques, sous la forme d'un accompagnement individuel et inscrit dans la durée.

Associer les partenaires de l'export en Régions

La DG Trésor est présente en région au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirccte), où elle couvre en priorité les thématiques d'attractivité et d'export.

En 2013, conformément au souhait de la ministre du commerce extérieur (déclaration commune État-Régions du 12 septembre 2012), la DG Trésor a œuvré à la prise en charge par les conseils régionaux du pilotage stratégique de l'appui export, et plus généralement de la politique d'accompagnement de l'internationalisation des entreprises sur leurs territoires respectifs. Fin 2013, 14 régions métropolitaines sur 22 avaient adopté un Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE), matérialisant de manière concrète la mise en œuvre de la décentralisation dans ce champ. Selon des modalités propres à chaque région, les PRIE fixent des objectifs, déclinent des actions associées et organisent le dispositif d'appui à l'export, en articulation avec l'ensemble des acteurs concernés : représentations régionales d'opérateurs nationaux (Bpifrance, Ubifrance, Coface, conseillers du commerce extérieur de la France) et acteurs territoriaux publics et privés (CCI, agences de développement économique, pôles de compétitivité, etc.). Dans la majorité des cas, les PRIE identifient également des pays et filières prioritaires.



Nicole Bricq à Bercy le 26 juin 2013 lors de la présentation du rapport sur l'évaluation des dispositifs de soutien à l'internationalisation de l'économie française.

© Ministères (SG – P. Védrune)

Gagner des contrats à l'export grâce au soutien de l'État et de la Coface : quelques exemples

Dans le domaine spatial, Thales Alenia Space a remporté un contrat stratégique de plus de 200 M€ relatif à la fourniture au Brésil d'un satellite de communications civiles et militaires. Ce satellite répond à un enjeu de développement (il permettra l'accès à internet à l'ensemble de la population du Brésil) et de souveraineté car il garantira que les communications militaires stratégiques resteront sous contrôle de l'État. Ce succès bénéficiera aussi à Arianespace qui en assurera le lancement depuis le centre spatial de Guyane à Kourou.

Dans le secteur de l'aéronautique, ATR a remporté un contrat pour la fourniture de 15 appareils à la compagnie colombienne Avianca pour le renouvellement de sa flotte régionale par des ATR (avion régional de 72 places). Deux tiers de cette commande bénéficient d'un soutien en crédit export et pour la première fois de l'extension de la garantie pure et inconditionnelle mise en place par le décret du 24 mai 2013 pris en application de la loi de finances rectificatives du 29 décembre 2012. Cette garantie a permis d'améliorer significativement la compétitivité de l'offre de nos exportateurs aéronautiques.

En matière de télécommunications, la Coface a pris en garantie en octobre 2013 un financement de projet sur la société Seaborn Network pour la fourniture d'un câble sous-marin qui reliera le Brésil à New York et sera installé par Alcatel Lucent Submarine Networks. Le coût total du contrat conclu en septembre 2012 est de 280 M\$ et sera financé par endettement par un crédit export français à hauteur de 238 M\$ et par fonds propres à hauteur de 42 M\$. Le contrat n'aurait pas pu se concrétiser sans garantie de son financement.

La PME Céric Technologies propose des solutions clés en main pour l'installation de lignes de production et des équipements pour la production de briques et de tuiles. Cette entreprise du BTP touchée par la crise s'est restructurée et a renoué avec les bénéfices et l'emploi grâce au soutien de la Coface. Une assurance prospection lui a été accordée en février 2013 pour conquérir de nouveaux marchés en Amérique Latine. Le budget global octroyé s'élève à 1,8 M€ pour une durée de 4 ans.

Sermas Industries est implantée à Saint Quentin-sur-Isère. Cette PME intervient dans la réalisation d'équipements automatisés pour le travail et la manutention des métaux. Elle a pu bénéficier de l'accompagnement de Coface à travers l'octroi d'une enveloppe de garantie de cautions de 5,23 M€ en février 2013 pour des contrats signés en Chine, en Russie et en Inde, mais aussi des contrats en cours de négociation au Canada, au Japon, en Turquie et en Allemagne.

Remporter des contrats à l'étranger grâce à des prêts et dons du Trésor : quelques exemples

L'octroi d'un prêt concessionnel au gouvernement équatorien a permis à la filière ferroviaire française de remporter la construction du tramway de Cuenca et ainsi d'acquérir sa première référence tramway en Amérique Latine. Le consortium Alstom – Inéo – Cim TSO réalisera l'électromécanique tandis que l'ingénierie Artelia assurera l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'octroi d'un financement concessionnel de 19,5 M€ pour soutenir la modernisation de l'hôpital de la ville de Can Tho dans le sud du Vietnam a permis d'assurer sa réalisation par des entreprises françaises. Ce projet permettra le premier référencement d'une cinquantaine d'équipementiers français sur le marché des équipements de santé, en forte croissance au Vietnam.

Un don du Trésor (Fasep) de 418 k€ a été accordé en 2012 à la société CEIS, associée au CEA, en vue d'étudier la faisabilité d'une usine de production de cellules et modules photovoltaïques et d'une centrale solaire photovoltaïque au Brésil. Elle a débouché en décembre 2013 sur la signature d'une lettre d'intention avec l'industriel brésilien Orteng en vue de la réalisation d'une usine de ce type pour 200 M€ d'investissements dont environ la moitié de part française.

Un contrat de 20 M\$ a été attribué à CIM Logerail en Irak, pour la fourniture d'un lot de pièces détachées entrant dans le cadre de la réhabilitation de locomotives diesel électriques. Ce contrat fait suite à un don de 420 k€ du Trésor qui a permis de positionner CIM Logerail sur le marché irakien.

Négocier l'Arrangement OCDE sur les crédits à l'exportation

La DG Trésor négocie, en coordination avec ses partenaires européens, l'Arrangement OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. Cet accord, datant de 1978, vise à promouvoir des règles internationales uniformes, afin d'encourager une concurrence entre exportateurs fondée sur la qualité et le prix des biens exportés plutôt que sur les conditions financières octroyées par les États. En 2013, de nouvelles conditions financières visant notamment à augmenter la durée de crédit dans le secteur ferroviaire ont été adoptées après trois années de négociation. Parallèlement, un groupe de travail international sur les crédits-exports a été créé en septembre 2012. Il constitue une première dans la mesure où il associe l'ensemble de nos partenaires y compris les pays émergents. La DG Trésor œuvre, au sein de la délégation européenne, en faveur d'un accord global incluant un maximum de pays sans pour autant remettre en cause le corpus des règles existantes et qui ont fait leurs preuves.

Refonder une relation économique bilatérale privilégiée avec le Canada

Le déplacement de Pierre Moscovici au Canada en septembre a répondu à l'ambition de redéfinir le cadre des investissements croisés entre la France et le Canada en mettant en valeur les partenariats industriels, l'innovation, le soutien aux PME et le développement durable. Le ministre et la première ministre du Québec ont décidé à cette occasion de créer un groupe de travail bilatéral sur l'électrification des transports, qu'ils ont conjointement lancé à Paris dès le 13 décembre. Cette initiative promue et animée par la DG Trésor, en liaison avec la DGCIS et la DGEC, répond à une priorité de la France en lien avec les plans de reconquête industrielle et de développement du commerce extérieur.

Le déplacement du ministre au Canada a également permis d'évoquer entre les deux pays les perspectives de conclusion des négociations de l'accord économique et commercial global (AECG/CETA) entre l'Union européenne et le Canada. Dès le 18 octobre 2013, le président de la Commission européenne et le premier ministre du Canada ont annoncé être arrivés à un compromis sur ses grandes lignes, même si de nombreux volets techniques de la négociation restent encore à stabiliser. La mise en œuvre de l'accord, lorsqu'il sera finalisé, devrait selon des études d'impact entraîner une hausse d'au moins 20 % des échanges bilatéraux, qui se sont élevés à 6,4 milliards d'euros en 2012, et faciliter les attributions de grands contrats.

Soutenir la construction navale

Dans le domaine naval, l'entrée en vigueur du contrat Oasis 3 signé fin 2012 entre STX France et l'armateur Royal Caribbean Cruises Ltd pour 1 Md€ a été permise par la mobilisation de l'ensemble des soutiens financiers à l'exportation et au secteur naval (assurance-crédit de la Coface, refinancement public de crédit-export, garanties pour la construction navale). Sur proposition de la DG Trésor, la loi de finances rectificative pour 2013 a par ailleurs augmenté l'encours de garanties disponibles pour la construction navale, ce qui permettra à ce dispositif de continuer à jouer son rôle pour les prochaines commandes des chantiers français.

Le premier Forum d'affaires franco-saoudien à Paris : une initiative de haut niveau portée par le Trésor

Organisé par le Medef International sous la houlette de la DG Trésor, le premier Forum d'affaires franco-saoudien a réuni en avril 2013 plus de 700 représentants d'entreprises françaises et saoudiennes en présence du Président de la République ainsi que de Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances, Nicole Bricq, ministre du commerce extérieur et Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif. En parallèle à cet événement, la DG Trésor a également préparé la tenue de plusieurs tables rondes sectorielles (nucléaire, agriculture, ville durable) présidées par les ministres français, facilitant les rencontres entre personnalités de haut-niveau saoudiennes et entreprises françaises. Ce forum, qui comprenait également des rendez-vous individuels organisés par Ubifrance, a ouvert la voie à un renforcement durable des collaborations publiques et privées entre la France et le Royaume d'Arabie Saoudite.



© Ministères (SG - P. Ricard)

Instaurer une nouvelle dimension dans la relation bilatérale franco-chinoise par un dialogue économique de haut-niveau

La DG Trésor a accompagné l'intensification des relations économiques et commerciales par la rénovation de ses partenariats, en particulier avec les pays émergents, à l'exemple du premier dialogue économique de haut niveau franco-chinois que Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances, a tenu à Pékin le 26 novembre 2013 avec le vice Premier ministre chinois Ma Kai. Souhaité par les Présidents de la République français et chinois, ce dialogue permet d'enrichir le cadre institutionnel des relations bilatérales. L'enceinte couvre l'ensemble des problématiques économiques et financières : identifier et promouvoir des positions communes dans la gouvernance économique et financière mondiale, échanger sur les perspectives économiques pour nos deux pays, renforcer notre coopération financière, en particulier dans le cadre de l'internationalisation du yuan, ainsi que notre coopération fiscale. Le dialogue permet également de favoriser le développement des entreprises de nos deux pays. Il contribue enfin à l'ambition de faire de la place de Paris un « hub » pour l'internationalisation du renminbi dans la zone euro. Prévu sur une base annuelle, il est un outil privilégié destiné à développer les liens entre les deux pays.

Relancer les relations économiques avec la Birmanie

Les pays créanciers membres du Club de Paris et le gouvernement de la République de l'Union de Myanmar, représenté par le ministre des finances Win Shein, sont convenus, le 23 janvier 2013, d'un traitement global de la dette publique extérieure de la République de l'Union de Myanmar, ce qui a conduit à une annulation de plus de 5 Mds\$ de sa dette extérieure et à un rééchelonnement du reste sur 15 ans dont 7 de grâce. L'accord a été rendu possible par l'engagement du gouvernement birman à mettre en œuvre les réformes économiques définies dans son programme et soutenu par un programme de référence (SMP) conclu avec le FMI en décembre 2012. Ces accords visent, pendant la période de transition, à maintenir la stabilité macroéconomique tout en créant les institutions nécessaires pour gérer les changements économiques rapides et assurer une croissance inclusive et soutenable.

Par ailleurs, la DG Trésor a joué un rôle moteur dans la préparation du déplacement de Nicole Bricq, ministre du commerce extérieur, les 30 et 31 juillet en Birmanie. Ce déplacement est intervenu, après la levée du régime des sanctions de l'Union européenne (UE) et le rétablissement du système de préférences généralisés en réponse au processus de réforme entrepris en Birmanie. Cette levée des sanctions signifie qu'il n'y a plus de restrictions aux affaires avec la Birmanie dès lors que la transaction est compatible avec les sanctions résiduelles existantes. Ainsi, seul l'embargo sur les armes et sur les équipements de répression interne est, à ce stade, prorogé jusqu'au 30 avril 2014.

Développer le FEXTE : nouvel outil de soutien au commerce et à l'export

La création du Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE) répond à l'ambition de rendre plus efficace l'aide française dans les pays émergents. Ces pays connaissent en effet des rythmes de croissance qui les conduisent à exprimer une forte demande d'expertise technique de haut niveau dans certains secteurs clés de leurs économies y compris en accompagnement des concours financiers de l'AFD. Le FEXTE poursuit une logique de financement sur dons de l'expertise technique valorisant l'expérience et les savoir-faire de haut niveau, notamment français, à destination de ces pays. D'un point de vue opérationnel, le FEXTE vise in fine à établir chez nos partenaires un environnement institutionnel, normatif et technique propice au choix d'une offre répondant aux meilleurs standards internationaux.

Analyse économique des pays émergents

Dans un contexte de fortes tensions financières dans les économies émergentes suite aux annonces de la FED au printemps 2013, la direction générale du Trésor a conduit diverses analyses pour préparer les réunions internationales, comme le G20, dans lesquelles sont abordées les questions relatives à la robustesse du système monétaire international et à la coordination des politiques économiques. Des travaux relatifs aux vulnérabilités des économies émergentes ont pu être réalisés en commun avec le ministère des finances allemand (BMF). Ces travaux ont donné lieu à des publications (Trésor-Éco), notamment sur la dimension structurelle ou conjoncturelle du ralentissement économique dans les économies émergentes, et sur la stratégie d'internationalisation du yuan suivie par les autorités chinoises.

Raphaël Bello, chef du service des affaires bilatérales et de l'internationalisation des entreprises :

« Accompagner la co-localisation industrielle entre la France et les pays du Maghreb »



Les co-localisations industrielles peuvent se définir comme le partage de la chaîne de valeur entre différents sites de production établis dans plusieurs États, dans une optique mutuellement profitable en termes d'emploi et de croissance. Elles constituent un axe désormais structurant de la coopération bilatérale entre la France et les pays du Maghreb, mis à l'honneur lors des visites présidentielles et ministérielles dans la région au cours de l'année 2013. Elles ont déjà connu plusieurs

traductions concrètes : l'alliance franco-tunisienne pour le numérique, les coopérations entre pôles de compétitivité français et marocains, notamment dans le domaine de l'aéronautique, ou le soutien à la structuration d'une filière industrielle dans le secteur de l'automobile en Algérie.

Dans ce contexte, la DG Trésor a étudié les potentialités d'une stratégie de « co-localisation » à moyen et long terme, dans le cadre d'une réflexion plus globale sur les « chaînes de valeur mondiales » (CVM), avec un triple objectif : le renforcement de la compétitivité de l'économie française, la préservation ou la création d'emplois tant au Nord qu'au Sud de la Méditerranée, et la constitution de partenariats productifs en vue d'une projection commerciale vers de nouvelles zones de croissance, notamment en Afrique subsaharienne ou dans les pays du Golfe.

L'analyse menée a mis en évidence les défis à relever pour renforcer l'attractivité de l'espace sud-méditerranéen : l'amélioration du climat des affaires, la sécurisation des investissements par un cadre juridique et fiscal approprié, un meilleur ciblage de la formation professionnelle sur les besoins des acteurs économiques, l'élargissement des marchés par l'intégration régionale et le renforcement des infrastructures, en particulier logistiques. Des aides financières de l'AFD et de la politique européenne de voisinage ont été fléchées pour accompagner les pays concernés de la zone Méditerranée dans la poursuite des réformes préalables nécessaires.

Promouvoir une économie mondiale plus responsable



Sommet du G20 le 5 septembre 2013 à Saint Petersburg.

© Présidence de la République - P. Segrette

Lutter contre le blanchiment et l'évasion fiscale

La lutte contre les États et territoires non coopératifs au plan international en matière fiscale, prudentielle ou de blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, a connu des avancées importantes au G20 en 2013. Ces pays se sont en effet engagés à commencer à échanger de manière automatique des informations fiscales fin 2015. Ils ont donné mandat à l'OCDE pour travailler sur l'érosion des bases fiscales et le transfert des bénéfices des entreprises multinationales. Enfin, ils se sont engagés à améliorer la transparence des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des trusts.

La France a joué un rôle moteur dans ces avancées. La DG Trésor a été au cœur de toutes ces négociations, en apportant son appui au Président de la République et au ministre de l'économie et des finances lors des réunions du G20, et en contribuant activement aux travaux préparatoires.

Dématérialiser les demandes d'autorisation de transactions financières avec les pays sous sanctions

Les sanctions financières internationales sont un instrument de la politique étrangère de la France. À l'encontre de personnes physiques ou morales ou d'entités, les sanctions visent notamment à imposer un gel des fonds, des avoirs et des ressources économiques, ainsi que leurs transactions financières ou commerciales. À l'encontre d'un pays, les sanctions visent à interdire le commerce de biens et de services ciblés et peuvent inclure des mesures de gel à l'égard de personnes.

Le télé-service Sanctions financières internationales a été ouvert le 7 novembre 2013. Il fait partie des mesures de simplification administrative portées par le ministère de

l'économie et des finances et offre aux établissements bancaires et aux entreprises la possibilité de réaliser en ligne, de façon sécurisée, leurs demandes d'autorisation de transactions financières avec les pays sous sanctions (Iran, Libye, Syrie...). Deux mois après son lancement, le télé-service comptait déjà une centaine d'utilisateurs et a permis de délivrer plus de cinquante autorisations signées électroniquement dans un délai moyen de 7 jours. Une version enrichie de ce nouvel outil sera proposée fin 2014 en prenant en compte les retours d'expérience des utilisateurs.

Renforcer les normes sociales et environnementales dans les accords de libre-échange

Pour encourager la Commission européenne à renforcer les normes sociales et environnementales contenues dans les accords de libre-échange négociés par l'UE, le ministre du commerce extérieur a soumis plusieurs propositions au commissaire européen au commerce. Par ailleurs, la DG Trésor et l'agence de notation extra-financière Vigeo ont fait des propositions pour moderniser et rendre plus efficaces les études d'impact qui servent à évaluer la situation sociale et environnementale dans un pays avec lequel l'Union européenne engage des négociations commerciales. 2014 sera consacrée au suivi et à la promotion de ces propositions auprès de nos partenaires communautaires.

Le Point de Contact National et le drame du Rana Plaza



Paul Hunsinger, président du Point de Contact national lors de la remise à Nicole Bricq, ministre du commerce extérieur du rapport du PCN sur la mise en œuvre des principes directeurs de l'OCDE dans la filière textile-habillement le 2 décembre 2013 à Bercy.
© Ministères (SG – DH Simon)

Le Point de Contact national français pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PCN) a pour mission de faire connaître ces Principes directeurs et veiller à leur application. Structure indépendante tripartite, composée de représentants des administrations, des syndicats et des entreprises, le PCN est animé par la DG Trésor, qui met à sa disposition son président, sa secrétaire générale et ses moyens de fonctionnement.

A la suite du drame industriel du Rana Plaza au Bangladesh, où l'effondrement d'un immeuble a causé la mort de plus d'un millier de personnes et plusieurs milliers de blessés, la ministre du commerce extérieur a décidé de saisir le PCN français et lui a demandé, dans le cas de la filière du textile et de l'habillement, de clarifier la portée de la responsabilité du donneur d'ordres dans sa chaîne d'approvisionnement et d'identifier les mesures de diligence raisonnable recommandées en l'espèce aux entreprises (gestion des risques, prévention, réparation, etc.).

Le PCN a remis son rapport le 2 décembre 2013. Celui-ci formule des recommandations et des propositions aux entreprises; il adresse aussi des observations aux pouvoirs publics. Ce rapport a fait l'objet d'une large diffusion, tant en France auprès de l'ensemble des parties prenantes que dans le cadre de l'OCDE, auprès des gouvernements des États adhérant aux Principes directeurs et des Points de contact nationaux de ces pays.

Réformer des enceintes de concertation en matière de RSE

Conformément à l'annonce faite par le Premier ministre lors de la conférence environnementale fin 2012, la Plateforme nationale d'actions globales pour la promotion de la responsabilité sociale des entreprises (Plateforme RSE) a été installée en juin 2013 auprès du Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP). Elle rassemble l'ensemble des acteurs concernés par la RSE (fédérations d'entreprises, organisations syndicales, représentants de la société civile, chercheurs,

administrations publiques). La Plateforme RSE a vocation à être l'instance principale de concertation en matière de RSE et sera consultée sur les projets de réglementation envisagés par le gouvernement. Trois groupes de travail ont été constitués fin 2013 afin de travailler sur la contribution de la RSE à la compétitivité et son adaptation au sein des PME, le reporting RSE, la responsabilisation des grands donneurs d'ordre à l'égard de leurs filiales et sous-traitants. La DG Trésor participe activement à ces travaux et représente l'ensemble des administrations publiques au sein du bureau qui pilote la plateforme.



L'équipe de direction de la DG Trésor.

© D. R.

4

La DG Trésor, une direction qui s'adapte aux nouveaux enjeux pour mieux y répondre

A l'occasion de la dernière enquête d'opinion interne, intervenue au printemps 2013, les personnels de la DG Trésor ont réaffirmé leur attachement, leur motivation et leur fierté de travailler dans une grande direction d'État-majour, au service des ministres et pour l'intérêt général. Cette motivation se reflète aussi dans la capacité de la direction à se renouveler constamment, à remettre en cause ses méthodes et son organisation pour démultiplier sa créativité, tout en préservant au mieux les conditions de travail et de vie au travail de ses collaborateurs. Une capacité à se renouveler dont elle a fait la démonstration en participant de façon volontariste à la démarche de modernisation de l'action publique – la MAP ; en contribuant activement à la réflexion et à la recherche par l'organisation d'événements et la publication de travaux ; en s'attachant à promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Née il y a près de dix ans de la volonté des ministres de créer « un grand service de politique économique », force de proposition et d'innovation, la DG Trésor se transforme, en phase avec les nouveaux enjeux de l'économie et la réforme de l'État.



▶ Un engagement résolu
dans la modernisation
de l'action publique (MAP)

Une réflexion partagée
sur les enjeux économiques

Une politique RH dynamique



Des actions d'évaluation et des mesures de simplification



Priorité du gouvernement, la modernisation de l'action publique vise à conforter le modèle français de service public, tout en le rénovant profondément, afin de contribuer au redressement des finances publiques et à la compétitivité de notre économie.

La DG Trésor est fortement mobilisée, au titre des évaluations de politiques publiques retenues dans le cadre de la MAP, ainsi qu'au titre de l'élaboration des programmes ministériels de modernisation et de simplification (PMMS) des services et des opérateurs relevant de chaque ministère pour la période 2013-2015.

Elle a ainsi participé en 2013 à trois évaluations de politiques publiques, consacrées à l'internationalisation de l'économie, à la gestion et au pilotage des réseaux de l'État à l'étranger et à l'expertise internationale. La DG Trésor met en œuvre les décisions qui en sont issues, et a notamment contribué à la création d'un portail Internet, www.france-international.fr, mis en ligne début décembre 2013 et dont l'objectif est de rassembler tous les contacts et les informations utiles pour aider les entreprises à se développer à l'international.

Par ailleurs la DG Trésor s'est largement impliquée sur l'ensemble des travaux de la MAP pour enrichir tant le PMMS du ministère de l'économie et des finances et du ministère du commerce extérieur que le programme interministériel de simplification en faveur des entreprises. Elle intervient, sur ces questions, en tant que conseil de politique économique mais assure également le pilotage direct de plusieurs mesures de simplification dont le déploiement, pour certaines d'entre-elles, est effectif :

- suppression de la base de données du fichier bancaire des entreprises de la Banque de France, en septembre 2013, de l'indicateur (O40) relatif aux dirigeants ayant connu une seule liquidation judiciaire sur trois ans ;
- mise en place d'un télé-service permettant aux entreprises d'accomplir en ligne les demandes d'autorisations de transactions liées aux régimes de sanctions financières internationales grâce à un espace personnel sécurisé ;
- définition d'un statut juridique au financement participatif ;
- allègement des obligations d'établissement et de publication des comptes pour les petites entreprises ;

- élaboration d'un catalogue commun, Bpifrance, Coface et Ubifrance, sur les dispositifs de soutien financier à l'export ;
- création d'un point de contact unique pour favoriser le développement international des entreprises.

Thomas Courbe, secrétaire général Sécuriser l'évaluation des dispositifs de garanties de l'État



La DG Trésor est très impliquée dans le processus de certification des comptes de l'État, compte tenu de l'étendue de ses compétences et de l'importance des enjeux financiers associés.

Les comptes de l'État de 2012 avaient été certifiés par la Cour des comptes avec sept réserves. Les travaux réalisés en 2013 et l'enrichissement des éléments portés à la connaissance de la Cour en vue de la certification 2013 visent à répondre en particulier

aux deux points de réserve suivants :

- l'exhaustivité et l'évaluation des dispositifs de garanties accordées par l'État : les principaux travaux ont consisté à enrichir et à faire évoluer le Tableau d'inventaire des garanties recensées de l'État (TIGRE) pour améliorer sa fiabilité et son adéquation aux besoins du comptable et aux exigences du certificateur, et à rédiger un guide de procédures qui décrit les processus des garanties de la loi de finances jusqu'à leur comptabilisation dans les comptes ;
- l'exhaustivité et l'évaluation des entités ad hoc gérées par l'Agence française de développement (AFD) au nom et pour le compte de l'État.

Un plan stratégique pour les services économiques



Ramon Fernandez lors de la réunion annuelle du réseau international le 17 janvier 2013 à Bercy.

© Ministères (SG – P. Ricard)

Avec l'adoption, en août 2013, d'un plan stratégique pour les services économiques, la DG Trésor s'est dotée d'orientations claires et ambitieuses à moyen terme pour son réseau international, au service de la priorité accordée par le gouvernement à l'internationalisation de l'économie française et à l'attractivité du territoire. Ce plan s'inscrit en outre pleinement dans le processus de modernisation de l'action publique engagé par le Premier ministre.

Trois ans après le lancement du plan de modernisation en centrale, avec le projet DG Trésor 2010, ce plan stratégique est construit autour de 3 axes de transformation : la gouvernance et le pilotage du réseau des services économiques, son positionnement vis-à-vis de ses partenaires et l'optimisation des moyens au service des entreprises et de l'emploi. Il est décliné en 22 objectifs et une cinquantaine d'actions.

Les orientations du plan stratégique ont trouvé, de façon rapide et opérationnelle, des points d'application dès septembre 2013, avec la mise en œuvre de plusieurs actions prioritaires, au premier rang desquelles :

- la création de la fonction de directeur des relations internationales, confiée à la directrice générale adjointe, qui marque formellement la compétence de la DG Trésor dans ce domaine (décret publié au Journal Officiel du 28 septembre 2013) ;

- le renforcement de la gouvernance et du pilotage des services économiques par l'administration centrale, avec la création de deux nouvelles instances : un comité exécutif, qui réunit chaque mois les différents services de la DG Trésor autour de la directrice générale adjointe, afin de définir la feuille de route opérationnelle du réseau international pour les semaines suivantes ; un comité stratégique, qui réunit chaque année autour du directeur général les principaux partenaires du réseau international, pour en arrêter les grandes priorités d'action ;
- le renforcement, au niveau local, du rôle de coordination des acteurs économiques par le chef de service économique, sous l'autorité de l'ambassadeur, afin de favoriser une action efficace et cohérente en faveur des entreprises ;
- la création, au sein de l'administration centrale, d'une structure dédiée au suivi des secteurs prioritaires à l'export.

Cap sur le service économique régional de Brasilia



© Kiddaikiddee/fotolia

L'équipe du service économique de Brasilia.

Le SER de Brasilia, et ses antennes à Sao Paulo et Rio, ont connu une année 2013 animée, qui s'est achevée par une visite d'État du Président de la République, très axée sur les questions commerciales.

Dans un pays émergent où le cadre des affaires reste complexe et les barrières aux échanges nombreuses, le SER a une activité fortement centrée sur le soutien aux entreprises : soutien aux grands contrats, intercessions auprès des administrations, facilitations de contacts, négociations administratives...

Le SER a ainsi pu contribuer à des avancées réelles pour nos entreprises en 2013, parmi lesquelles la négociation du contrat de supercalculateur Bull ou la levée de l'embargo sur le Roquefort.

L'activité de soutien aux exportations de nos PME est aussi en plein développement : le Brésil est un pays prioritaire pour les 4 « familles » et de premières actions ont été engagées dans ce cadre, dont le lancement du « club Santé » qui devrait permettre aux entreprises françaises de mieux tirer parti du potentiel du secteur de la santé, dans un contexte de concurrence internationale.

L'année 2014 devrait être tout aussi riche, avec la reprise possible des négociations d'accord de libre-échange entre l'Europe et le Brésil, et des élections générales qui permettront peut-être de relancer de grands programmes d'investissement. Sans oublier bien sûr la Coupe du Monde, qui mettra le Brésil au centre de la planète pour quatre semaines !



Un engagement résolu
dans la modernisation
de l'action publique (MAP)

► Une réflexion partagée
sur les enjeux économiques

Une politique RH dynamique



L'organisation de grandes manifestations visant à une meilleure compréhension des enjeux



*Premières Assises européennes du financement des PME
le 24 juin 2013 à Bercy.*

© Ministères (SG – P. Védrune)

La réunion annuelle du réseau international

A la demande des ministres, elle était ouverte pour la première fois en janvier 2013 aux entreprises et à la presse, placée sous la thématique « les entreprises et l'international ». L'occasion a ainsi été donnée d'aborder, en présence de grands témoins, les thèmes de la compétitivité et de l'attractivité de la France dans le monde.

Les premières Assises européennes du financement des petites et moyennes entreprises

Evoquant des solutions innovantes pour le financement des PME européennes, elles ont été organisées à Bercy en juin 2013, en partenariat avec le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI) et l'association PME Finance, autour de Pierre Moscovici et de Fleur Pellerin. A cette occasion, un partenariat a été signé entre la BEI et Bpifrance, pour le financement conjoint d'actions de soutien au financement de l'économie française et des PME.

La conférence annuelle des entrepreneurs

La 6^e Conférence annuelle des entrepreneurs, co-organisée par la DG Trésor avec la DGCIS et « Les Journées de l'entrepreneur », s'est tenue à Bercy en novembre 2013 sur le thème « Pourquoi les entrepreneurs sont-ils les premiers créateurs d'emploi en France et en Europe ? ».

La conférence « Avec vous à l'international »

Le 9 juillet 2013, Nicole Bricq a souhaité réunir des représentants de Petites et moyennes entreprises (PME), Entreprises de taille intermédiaire (ETI) et grands groupes afin d'échanger sur leurs réussites et difficultés et présenter les outils mis en place depuis 2012 pour les faire grandir à l'international.

Un séminaire avec le Fonds Monétaire International (FMI) sur le fédéralisme budgétaire

Organisé en septembre 2013 pour promouvoir une meilleure gouvernance de l'Union économique et monétaire, il a été ouvert par Pierre Moscovici et Christine Lagarde, directrice générale du FMI, et a permis d'évaluer l'expérience de différentes fédérations budgétaires.



Clôture par le Président de la République du Forum pour un nouveau modèle économique de partenariat entre l'Afrique et la France, Bercy, le 4 décembre 2013.

© Ministères (SG – P. Ricard)

Les Entretiens du Trésor se sont consacrés en décembre 2013 au financement de l'économie mondiale de demain. Avec des intervenants de haut niveau et une salle comble, cette quatrième édition a démontré que débat de fond sur des sujets techniques et succès public étaient compatibles.



4^e édition des Entretiens du Trésor le 13 décembre 2013 à Bercy. A la tribune, Michel Barnier, commissaire européen pour le marché intérieur et les services.

© Ministères (SG – A. Salessse)

Les relations avec le monde académique

Afin de partager et d'enrichir sa réflexion, la DG Trésor entretient un dialogue permanent avec les économistes.

Le séminaire « Fourgeaud » (du nom de son créateur en 1970) est le séminaire d'économie généraliste de la direction générale du Trésor. Il a abordé en 2013 les thèmes : investissement responsable et performance extra-financière des entreprises ; limitation des émissions de CO₂ ; prix de l'immobilier résidentiel ; retour à l'emploi : les expériences françaises et allemandes ; financement des entreprises ; réglementation et productivité ; segmentation du marché du travail ; progressivité des prélèvements sur le travail et emploi ; intervention publique et localisation des activités.

Le séminaire « Nasse » (du nom de l'ancien directeur de la prévision et vice-président du Conseil de la concurrence Philippe Nasse), consiste à présenter les points de vue d'un économiste et d'un juriste sur un sujet d'intérêt commun autour de la concurrence. Co-organisés avec l'Autorité de la concurrence, les séminaires Philippe Nasse ont porté en 2013 sur la concurrence et l'emploi, et sur les nouvelles pratiques commerciales dans la vente en ligne.

Le séminaire « Politiques de l'emploi, interactions de l'économique et du juridique » a pour objectif de permettre la confrontation objective des points de vue entre économistes et juristes.

Organisé en collaboration avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, ce séminaire a donné lieu à trois sessions en 2013.

Enfin, à travers ses publications, la DG Trésor offre une plateforme d'échanges avec les économistes appartenant au monde académique et, au-delà, avec tous ceux qui s'intéressent à l'économie. En 2013, 8 *Documents de travail*, 2 *Economie et Prévision*, et 14 *Trésor-Eco* ont paru, auxquels on peut ajouter les nombreuses publications de nos services économiques.





Un engagement résolu
dans la modernisation
de l'action publique (MAP)

Une réflexion partagée
sur les enjeux économiques

 Une politique RH dynamique



Diversité et égalité professionnelle, un axe fort de la politique RH

La diversité et l'égalité professionnelle sont un facteur de cohésion, de performance et d'enrichissement du capital humain. A ce titre, elles constituent un axe de progrès majeur de la politique de ressources humaines de Bercy, premier ministère à avoir obtenu le label « Diversité » par Afnor Certification en décembre 2010 pour trois ans.

Dans ce domaine, la DG Trésor se veut exemplaire et a multiplié les initiatives, marquant ainsi sa volonté d'enrichir sa contribution à la feuille de route des ministères économiques et financiers en faveur de l'égalité professionnelle.

La féminisation des effectifs

La DG Trésor est la première direction de Bercy à s'être donné en 2010 un objectif de féminisation des emplois de direction, avec une cible fixée à 25 % en 2012, dépassée au 31 décembre 2013 pour atteindre 30 %. La part des femmes occupant des postes de chefs de bureaux est quant à elle passée de 9,6 % en 2008 à 31,5 % en 2013.

Cette politique volontariste d'accompagnement des parcours professionnels des femmes aux étapes clé de leur carrière se poursuit, notamment dans la perspective de l'application de la loi du 12 mars 2012³.

Parallèlement, la DG Trésor encourage la participation de ses femmes cadres à des réseaux professionnels féminins et expérimente, dans ce contexte, un partenariat avec l'association Women in Leadership (WIL) qui a accueilli trois d'entre elles dans sa promotion « Emerging leaders 2013 ».

L'engagement dans des actions d'accompagnement de jeunes élèves

- Plus d'une vingtaine d'agents de la direction ont participé en 2013 au dispositif de tutorat mis en place entre Sciences Po et les lycées Auguste Blanqui de Saint

3 - Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique



Les voies de la réussite au féminin dans les métiers économiques et financiers de la haute administration

C'était le thème de la rencontre organisée le 20 septembre 2013 par la DG Trésor, en partenariat avec l'association WIL, et en présence de cadres féminins de la DG Trésor ainsi que des élèves des écoles « viviers » de la direction. Cette manifestation répondait à une invitation du ministère des Droits des femmes dans le cadre du « calendrier de l'égalité femme-homme ».

Après une ouverture des débats par Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes, Fleur Pellerin, ministre déléguée chargée des PME, de l'innovation et de l'économie numérique, et Ramon Fernandez, directeur général du Trésor, des cadres de la DG Trésor ainsi que des membres de l'association WIL ont témoigné de leur expérience et apporté leur regard sur la place des femmes dans la sphère professionnelle, tant publique que privée.

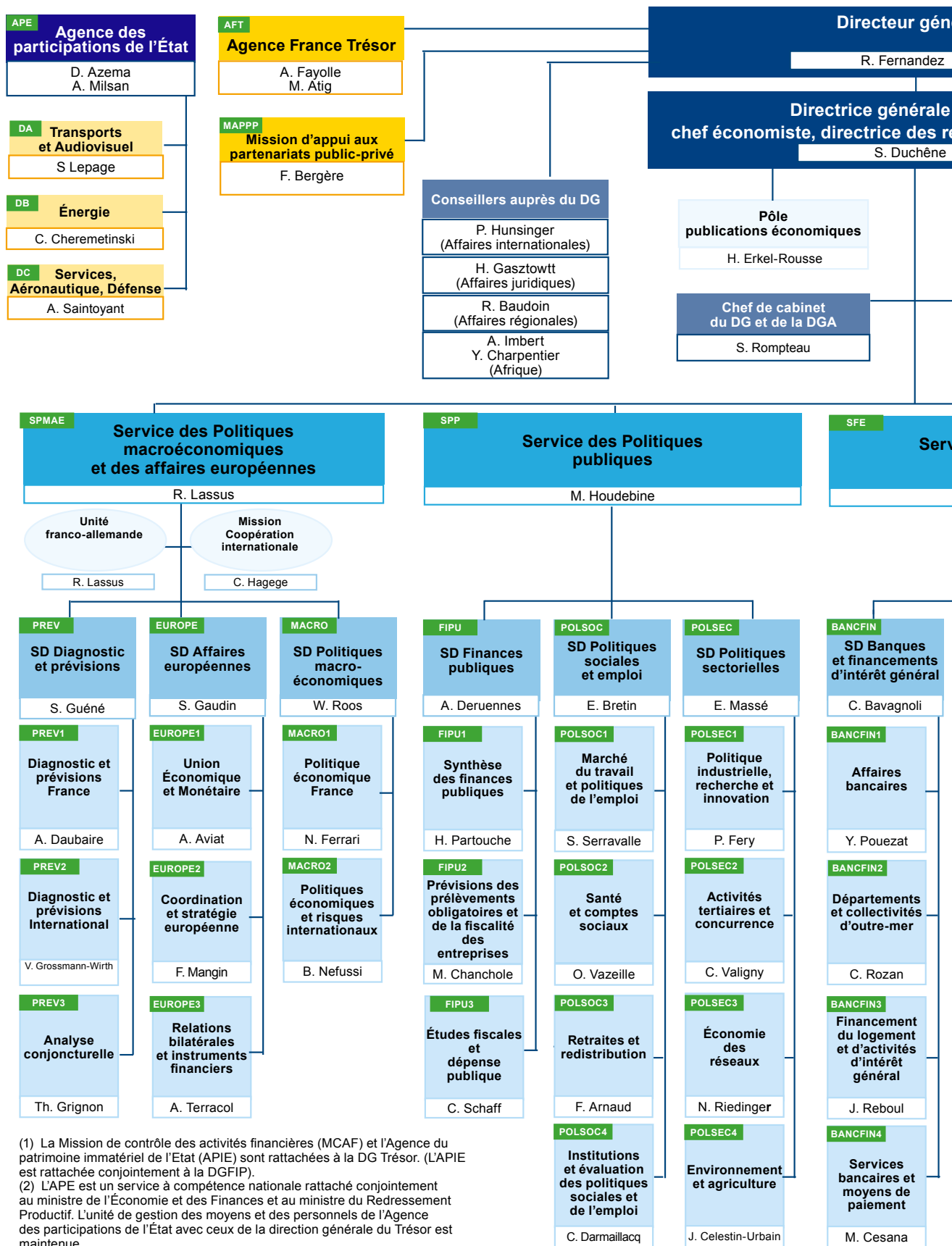
Ouen et Gutenberg de Créteil. Ce dispositif, initié en 2009, a pour vocation d'aider les élèves de terminale à préparer le concours d'entrée à Sciences Po par la filière « ZEP ». En 2013, il a ainsi contribué à l'intégration de 4 élèves. Pour l'ensemble des élèves, il a été l'occasion de découvrir un milieu professionnel et de leur donner des idées pour leur orientation de carrière.

- La DG Trésor a fait la « courte échelle » à deux collégiennes parisiennes : le dispositif « La courte échelle », mis en place à Bercy en 2013 en partenariat avec l'association Arborus, met en relation une marraine, cadre, avec une filleule issue d'une classe de 3^e d'un collège de ZEP. La marraine s'engage à suivre sa filleule au-delà du stage d'immersion d'une semaine au ministère, afin de l'aider dans son orientation professionnelle. Pour cette première édition, la DG Trésor a accueilli deux des douze stagiaires retenues par Bercy.

Annexes

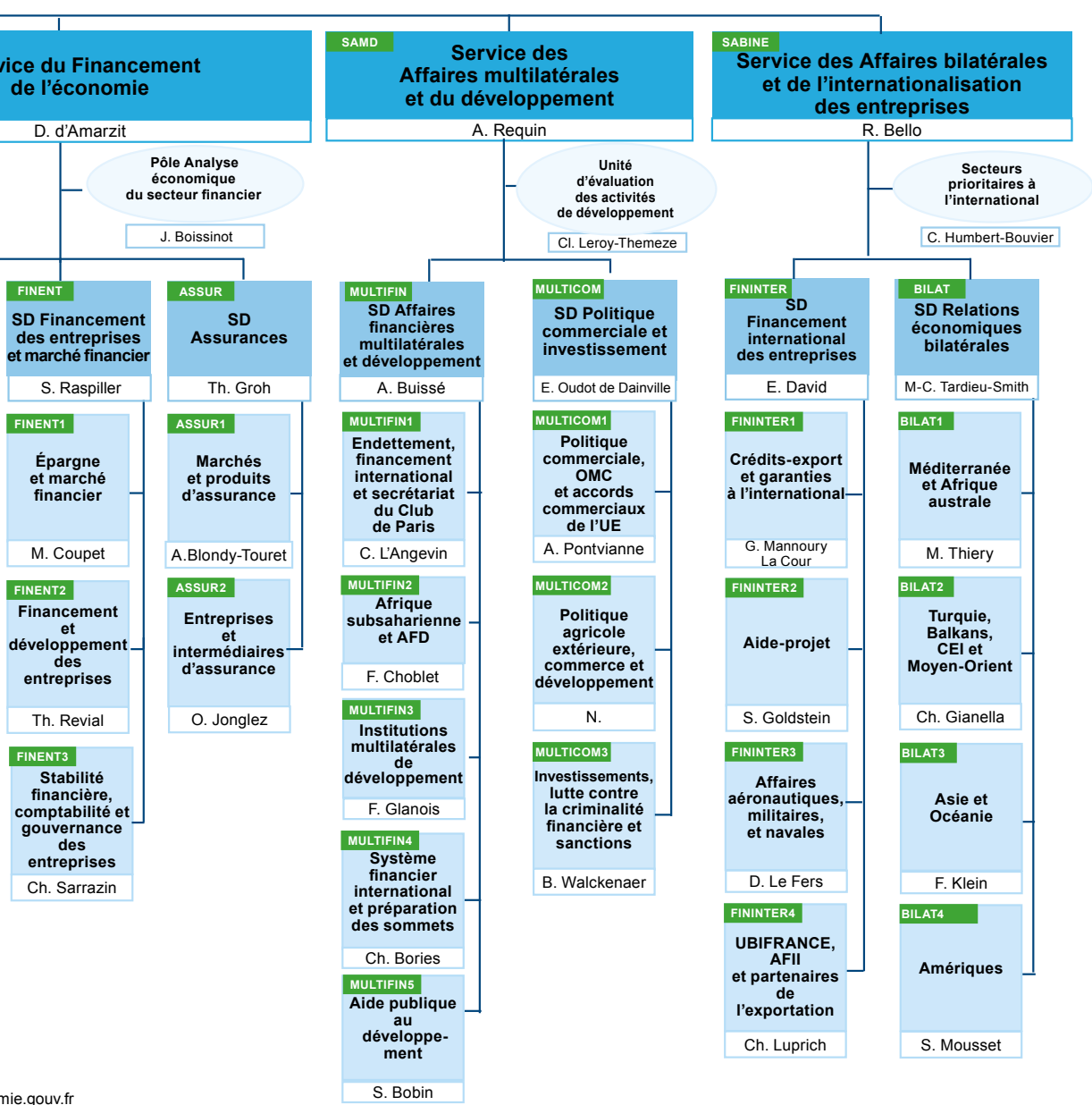
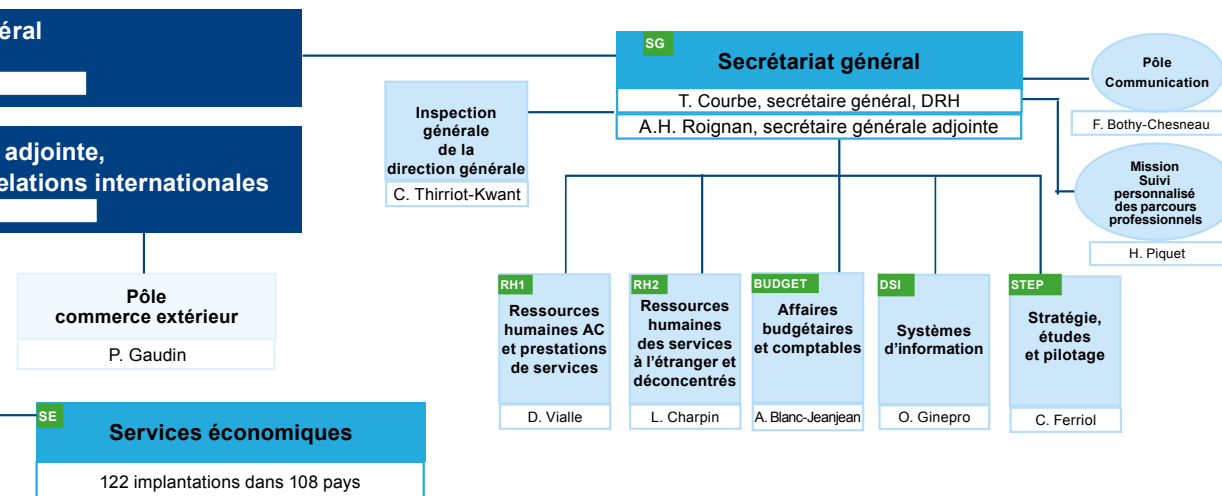
Organigramme de la direction générale du Trésor

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION

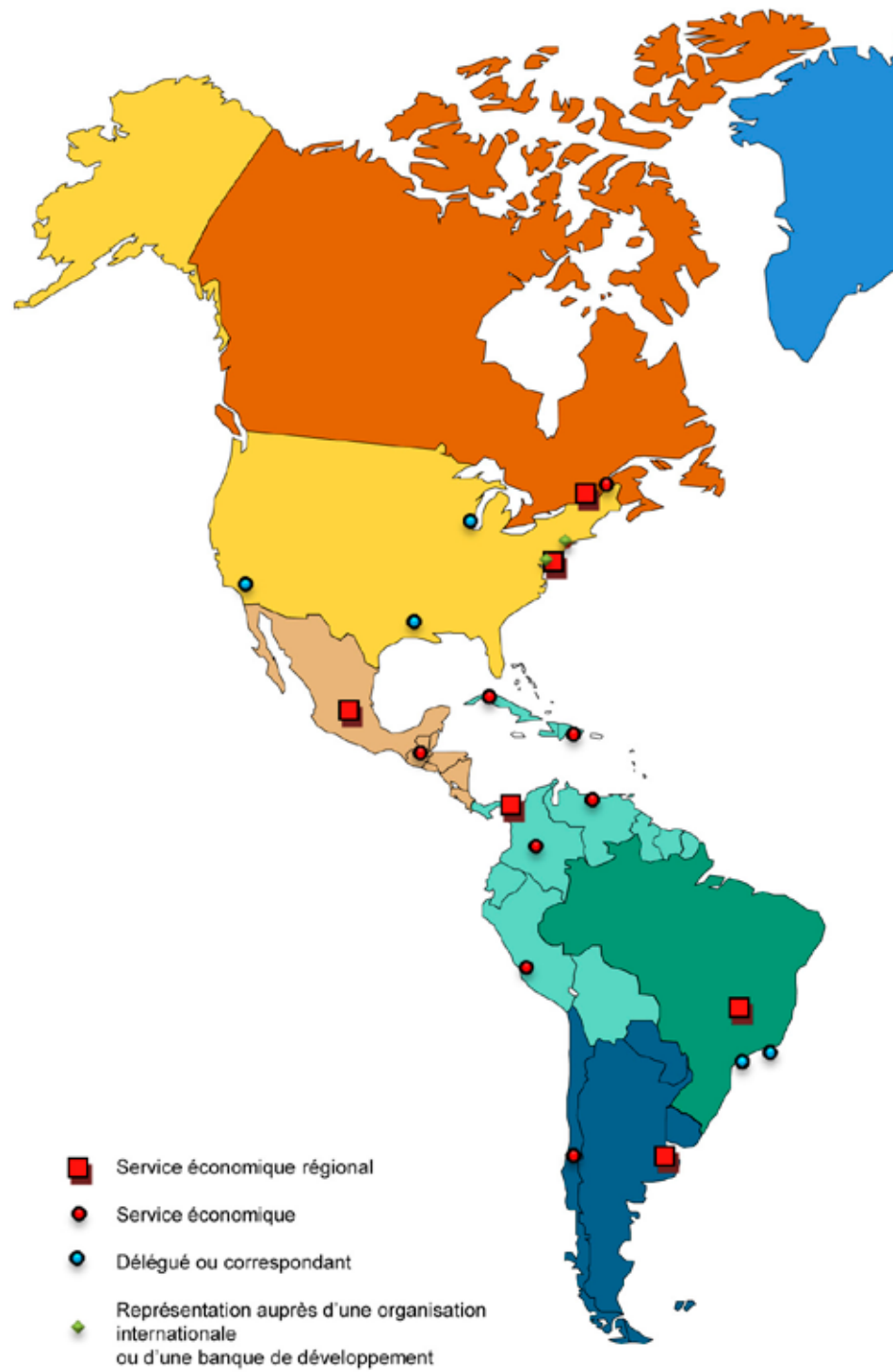


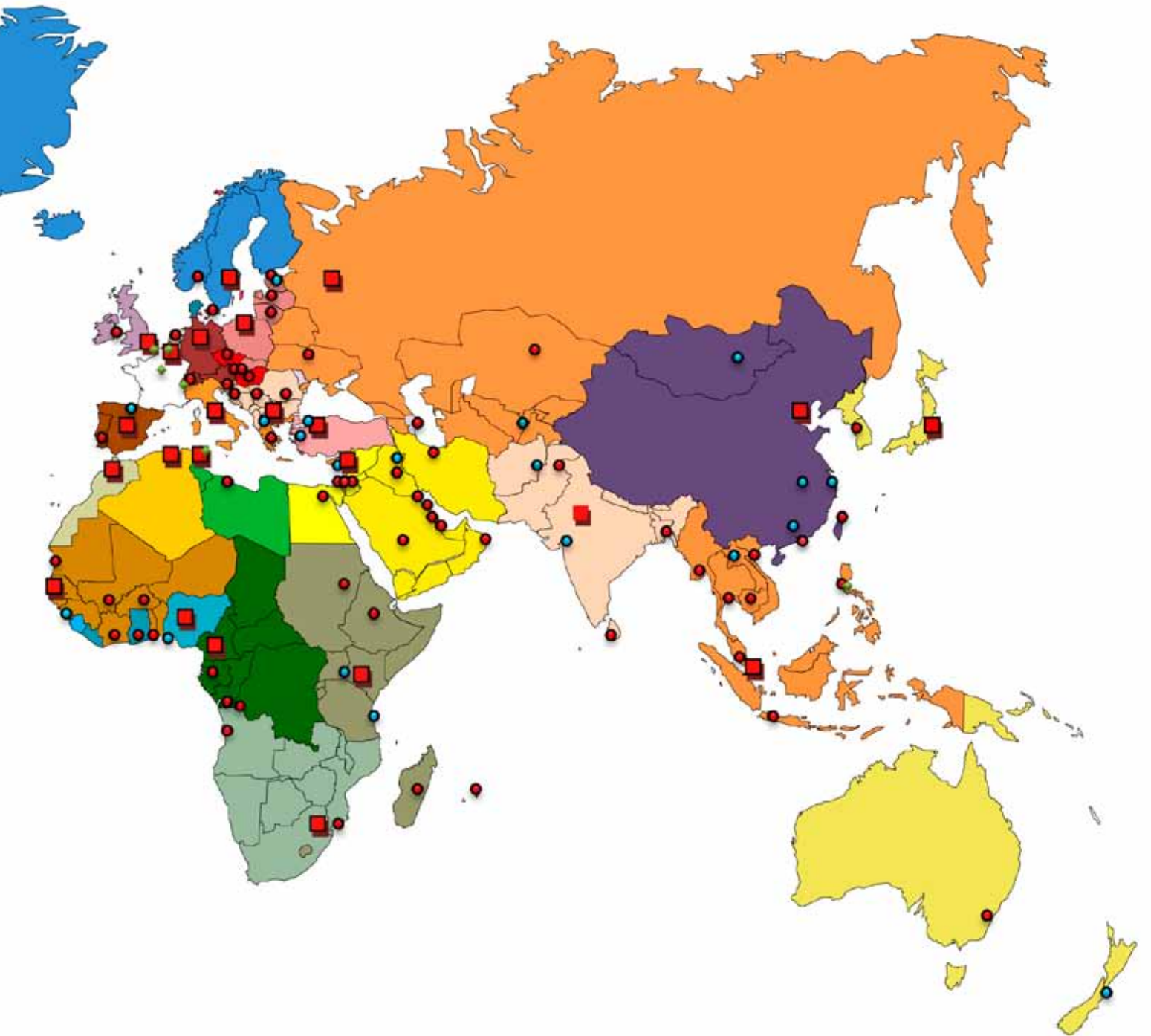
(1) La Mission de contrôle des activités financières (MCAF) et l'Agence du patrimoine immatériel de l'Etat (APIE) sont rattachées à la DG Trésor. (LAPIE est rattachée conjointement à la DGFiP).

(2) L'APE est un service à compétence nationale rattaché conjointement au ministre de l'Économie et des Finances et au ministre du Redressement Productif. L'unité de gestion des moyens et des personnels de l'Agence des participations de l'État avec ceux de la direction générale du Trésor est maintenue.



Cartographie du réseau international de la DG Trésor





Glossaire

ABE	Association bancaire pour l'euro
ACP	Autorité de contrôle prudentiel
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (nouvelle dénomination de l'ACP prévue par le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires)
AFD	Agence française de développement
Afi	Agence française pour les investissements internationaux. Elle est chargée de la promotion, de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France.
AFT	Agence France Trésor
AMF	Autorité des marchés financiers
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ANI	Accord national interprofessionnel
APD	Aide publique au développement
APE	Agence des participations de l'État
ARF	Association des Régions de France
ASEAN	<i>Association of Southeast Asian Nations</i> ou Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)
BCE	Banque centrale européenne
BERD	La Banque européenne pour la reconstruction et le développement a été créée en 1991. Elle est le principal investisseur dans sa région d'opérations, qui s'étend de l'Europe centrale et de l'Ouest des Balkans à l'Asie centrale. Elle aide les pays de cette région à réussir la transition vers l'économie de marché. En 2011, la Banque a jeté les bases d'un élargissement de ses opérations à la région située au Sud et à l'Est du bassin méditerranéen (région SEMED). Le capital de la Banque est fourni par 64 pays et deux organisations intergouvernementales : la Banque européenne d'investissement et l'Union européenne.
BEI	Fondée en 1958, année d'entrée en vigueur du Traité de Rome, la Banque européenne d'investissement est l'institution financière des États membres de l'Union européenne et contribue à la réalisation des grands objectifs de l'UE. Le volume de ses opérations en fait la première institution financière multilatérale. Plus de 90 % de son activité est centrée sur l'Europe, mais elle est également chargée du volet financier des politiques extérieures et de développement de l'UE.
BPI	Banque publique d'investissement
BRI	Banque des règlements internationaux
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du sud
BTAN	Bons du Trésor à intérêts annuels. Ce sont des valeurs assimilables du Trésor d'une durée de vie initiale de deux ou cinq ans, émises par voie d'adjudication le troisième jeudi du mois, sauf en août et en décembre.
BTF	Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté. Ce sont des valeurs assimilables du Trésor de maturité initiale inférieure à un an. Ils sont émis tous les lundis.
CDC	Caisse des dépôts et consignations

CDS	<i>Credit default swap</i> . Il s'agit d'une assurance contre le risque de défaut, c'est-à-dire le risque de non-remboursement total ou partiel, temporaire ou définitif d'un crédit.
CEAOB	Comité européen des régulateurs d'audit
CEN	Commission économique de la nation
CGI	Commissariat général à l'investissement
CICE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
CIF	Crédit Immobilier de France
CII	Crédit d'impôt innovation
CIMAP	Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique
CIR	Crédit d'impôt recherche
CIRI	Comité Interministériel de Restructuration Industrielle
Comité de Bâle / Accords de Bâle / Bâle 3	Au sein de la BRI, le Comité de Bâle réunit les régulateurs internationaux. Les accords de Bâle définissent et proposent des exigences prudentielles applicables aux banques.
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CMFI	Comité monétaire et financier international
CODEFI	Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises
Conférence de Rio / Rio+20	« Rio+20 » est le nom abrégé de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro, au Brésil en juin 2012. Vingt ans après le Sommet de la Terre de Rio, en 1992, « Rio+20 » avait pour but de façonner de nouvelles politiques visant à promouvoir la prospérité mondiale et la protection de l'environnement.
CSF / FSB	Conseil de stabilité financière ou, en anglais, <i>Financial Stability Board</i> Il regroupe : - Allemagne, Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, Espagne, États-Unis, France, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suisse, Turquie ; - six institutions financières régionales et internationales (Fonds monétaire international, Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques, Banque des règlements internationaux, Banque centrale européenne, Commission européenne) ; - six normalisateurs techniques internationaux (Comité de Bâle, Association internationale des contrôleurs d'assurance, Comité sur le système financier mondial, Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, Comité international de normalisation comptable, Organisation internationale des commissions de valeurs).
CPN	Conseil de politique nucléaire
CRD 4	(<i>Capital Requirements Directive</i>) 4e directive sur les fonds propres réglementaires des banques, elle transpose les accords dits de « Bâle 3 » dans la législation européenne.
CRR	(<i>Capital Requirements Regulation</i>) Règlement sur les fonds propres réglementaires des banques qui complète la CRD4 pour la partie non législative de la transposition en droit européen des Accords de « Bâle 3 ».
CSF	Comités stratégiques de filière
DAJ	Direction des affaires juridiques
DCT	Les dépositaires centraux de titres sont des infrastructures d'importance systémique pour les marchés de titres modernes.

DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGCIS	Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services
DGEC	Direction générale de l'énergie et du climat
Direccte	Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DLF	Direction de la législation fiscale
DTS	Droit de tirage spécial (devise de réserve émise par le FMI et utilisée exclusivement entre le FMI et les pays)
Ecofin	Il s'agit du Conseil des affaires économiques et financières de l'Union européenne. Il traite notamment de la coordination et de la surveillance des politiques économiques dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de stabilité et de croissance : <ul style="list-style-type: none"> • suivi des réformes structurelles, à travers la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 (anciennement, la stratégie de Lisbonne) ; • Union économique et monétaire (UEM) et Euro (questions juridiques, pratiques, internationales), notamment le suivi de la crise économique et financière ; • fiscalité ; • marchés financiers et réglementation financière ; • relations économiques et financières avec les pays tiers ; • adoption du budget de l'Union, conjointement avec le Parlement européen, sur proposition de la Commission.
ESS	Économie sociale et solidaire
ETI	Entreprise de taille intermédiaire
EURIBOR	Euro Inter Bank Offered Rate, indice de référence des marchés interbancaires en euro
Eurogroupe	L'Eurogroupe est constitué des États membres de l'Union européenne ayant adopté l'euro comme monnaie unique. Il se réunit avant chaque Ecofin. Ses missions consistent essentiellement en une concertation entre les États membres tant en matière de conjoncture économique que sur la position de la zone euro sur la scène extérieure.
FASJ	La Facilité Africaine de Soutien Juridique est une organisation internationale qui vise à assurer aux pays membres une meilleure protection juridique de leurs intérêts économiques et financiers. Elle facilite l'accès des pays africains aux cabinets d'avocats spécialisés ou aux conseillers juridiques, notamment dans la gestion de leur dette, la défense contre des fonds vautours et la finalisation d'accords commerciaux équitables dans le secteur des industries extractives.
FASEP	Fonds d'études et d'aide au secteur privé. C'est l'instrument de don à l'aide projet du ministère de l'Économie et des Finances.
FCPI	Fonds commun de placement dans l'innovation
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FERDI	Fondation pour les études et recherches sur le développement international
FESF	Fonds européen de stabilité financière
FGAO	Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages
FIP	Fonds d'investissement de proximité
FMI	Fonds monétaire international
Forum mondial	Le Forum mondial est une enceinte multilatérale au sein de laquelle des travaux sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales sont réalisés par les membres et non-membres de l'OCDE. L'objectif principal

du Forum mondial est le développement de normes de transparence et d'échange de renseignements en matière fiscale. En 2000, l'OCDE a publié une liste de paradis fiscaux et en 2002, une série de standards a été adoptée afin de pouvoir réglementer l'adhésion des États au Forum mondial tout juste créé. Depuis 2006, il produit une évaluation annuelle du cadre légal et administratif pour la transparence et l'échange d'informations dans plus de 80 juridictions. Lors du G20 de Londres en 2009, le Forum mondial a publié une liste des paradis fiscaux et a reçu le mandat du G20 de rénover ses procédures pour mener des évaluations plus approfondies. Ce Forum rénové a adopté des nouveaux standards et a commencé ses nouvelles évaluations en 2010.

FRPC	Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FSAP	<i>Financial sector assessment program</i> , programme d'évaluation par le FMI de la qualité de la supervision financière d'un pays.
FSI	Fonds stratégique d'investissement
Gafi	Le groupe d'action financière (Gafi) est un organisme intergouvernemental créé en 1989 par les membres du G7. Il vise à répondre à la mondialisation du blanchiment de capitaux qui prend appui sur les technologies les plus récentes, favorables à la circulation accélérée et donc à l'opacification des flux.
G7	En 1974, suite au premier choc pétrolier, une série de réunions à cinq - G5 informel - (États-Unis, Japon, France, Allemagne de l'Ouest et Royaume-Uni) est organisée à Washington. Le G5 est remplacé par un G6 avec l'ajout de l'Italie lors d'un premier sommet au château de Rambouillet en 1975, convoqué à l'initiative du Président français Valéry Giscard d'Estaing. Les six chefs d'État fondateurs du groupe s'engagent alors à se réunir annuellement, avec une présidence tournante, afin de traiter de questions économiques et financières de façon informelle. Le G6 devient rapidement le G7 avec, en 1976, l'ajout du Canada.
G8	En 1997, les membres du G7 ont invité la Russie à se joindre au groupe pour tenir compte des importants changements économiques et démocratiques connus par ce pays au cours des années précédentes. Avec l'affirmation du G20 sur la scène internationale, le rôle du G8 est amené à évoluer en veillant à ce que soit préservée l'originalité de ce forum, qui permet des discussions directes et informelles entre les chefs d'État et de gouvernement des économies les plus avancées.
G20	Le G20 a été créé en décembre 1999 en réponse aux crises financières qui ont frappé les pays émergents à la fin des années 1990. Il s'agissait à l'origine de réunir une fois par an de façon informelle les ministres des Finances et gouverneurs de banque centrale des pays industrialisés et des pays émergents pour faciliter la concertation internationale en matière économique. Le G20 s'est transformé fin 2008, sous l'impulsion de la France, en instance de pilotage économique, réunissant au plus haut niveau les chefs d'État et de gouvernement du G20 et les dirigeants d'institutions multilatérales. Il est composé des membres du G7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni) ; de l'Australie ; de 11 pays émergents (Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Argentine, Brésil, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Mexique, Russie, Turquie) ; de l'Union européenne.
HCAAM	Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie
HCFiPS	Haut conseil du financement de la protection sociale
HCSF	Haut conseil de stabilité financière
IDE	Investissements directs étrangers
IFRS	Normes comptables internationales établies par l'IASB (International Accounting Standards Board).
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives - a été lancée en 2002 avec le soutien du G8. Il s'agit

d'une initiative multilatérale volontaire de transparence en vertu de laquelle les États qui y adhèrent s'engagent à publier les sommes qu'ils perçoivent des entreprises extractives opérant sur leur sol. L'objectif de cette initiative est de renforcer la transparence afin de mieux lutter contre la corruption et d'améliorer la gouvernance au sein des pays producteurs, en particulier les pays émergents et en développement. L'ITIE, repose dans chaque pays adhérent sur des structures tripartites associant l'administration, la société civile et les entreprises elle comprend aujourd'hui une trentaine de pays producteurs.

ISF	Impôt sur la fortune
LFR	Loi de finances rectificative
LIBOR	London Inter Bank Offered Rate, indice de référence des marchés interbancaires
LDD	Livret de développement durable
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAP	Modernisation de l'action publique
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
MES	Mécanisme européen de stabilité
MESF	Mécanisme européen de stabilité financière
Mésange	Modèle Économétrique de Simulation et d'ANalyse Générale de l'Économie. Il s'agit d'un modèle macro-économétrique trimestriel de l'économie française.
MSU	Mécanisme de surveillance unique.
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OAT	Obligations assimilables du Trésor. Elles sont émises pour une durée allant de 7 ans à 50 ans, placées habituellement par voie d'adjudication le premier jeudi du mois, sauf en août et en décembre.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFCE	Observatoire français des conjonctures économiques
OICV	Organisation internationale des commissions de valeurs
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Les Objectifs du Millénaire pour le Développement au nombre de huit ont été adoptés en 2000 à New York par les États membres de l'ONU et les grandes organisations internationales, qui ont convenu de les atteindre pour 2015. Ils consistent à : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre les maladies, assurer un environnement humain durable, mettre en place un partenariat mondial pour le développement.
Omnibus	La directive Omnibus II, qui amende et complète la directive cadre Solvabilité II, intègre notamment les modifications apportées par le Traité de Lisbonne et la création de l'EIOPA (acronyme anglais pour Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles).
ONDAM	Objectifs nationaux des dépenses d'Assurance maladie
ONG	Organisation non gouvernementale
ONIAM	Office national d'indemnisation des accidents médicaux
ONU	Organisation des Nations Unies
OPA	Offre publique d'acquisition
OPCVM	Organisme de placements collectifs en valeurs mobilières

ORIAS	Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance
OTC	Désignation des marchés de gré à gré (« <i>over the counter</i> ») sur lesquels s'échangent des produits financiers non standardisés.
Partenariat de Deauville	Lancé en 2011 par le G8 lors de son sommet de Deauville pour soutenir les pays arabes en transition (Tunisie, Égypte, Maroc, Jordanie et Libye), il vise à assurer le maintien de la stabilité macroéconomique et à accompagner les gouvernements sur le chemin de la transition économique.
PAC	Politique agricole commune
PCN	Point de contact national (pour la mise en œuvre des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales)
PEA	Plan d'épargne en actions
PIB	Produit intérieur brut
PRIE	Plans régionaux pour l'internationalisation des entreprises
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
Point d'achèvement	Voir PPTTE
PPP	Partenariat public-privé
PPTTE	L'initiative « Pays Pauvres Très Endettés » est une action coordonnée de l'ensemble des acteurs financiers internationaux, y compris des institutions multilatérales, afin de ramener la dette extérieure des pays concernés à un niveau soutenable. L'éligibilité et les progrès réalisés dans le cadre de l'initiative sont évalués par le FMI et la Banque mondiale. Ainsi, les conseils d'administration du FMI et de la Banque Mondiale décident si un pays remplit les conditions pour bénéficier d'un allègement de dette au titre de l'initiative, étape dite du « point de décision », et la communauté internationale s'engage à fournir une annulation de dette suffisante, à une date précise appelé « point d'achèvement », pour permettre au pays d'atteindre un niveau d'endettement soutenable.
RESF	Rapport Economique Social et Financier
RSE	Responsabilité sociale et environnementale
R&D	Recherche et développement
RPE	Réserve pays émergents : instrument de prêt de l'aide projet du ministère de l'Économie qui apporte un soutien à une vingtaine de pays émergents, sous forme de prêts concessionnels avec garantie souveraine.
RSA	Revenu de solidarité active
SMIC	Salaires minimum interprofessionnel de croissance
SGAE	Secrétariat général aux affaires européennes
Solvabilité II	La directive Solvabilité II (adoptée en 2009 par le Conseil et le Parlement européens) va refondre le cadre prudentiel du secteur de l'assurance en se substituant en 2014 au régime Solvabilité I, issu de directives des années 70. Tout en maintenant un niveau élevé de protection des assurés, Solvabilité II vise à moderniser les exigences prudentielles et à harmoniser le cadre européen de l'assurance.
SPG	Système des Préférences Généralisées. Il permet aux pays en développement de bénéficier de droits de douane réduits à l'entrée dans l'Union européenne.
<i>Subprime</i>	Type de prêts immobiliers développé sur le marché américain avant la crise, les prêts <i>subprime</i> étaient destinés à une population d'emprunteurs plus risqués.

SVT	Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) sont des établissements financiers agréés par la DG Trésor, qui conseillent l'Agence France Trésor pour l'ensemble de ses activités sur les marchés. Ils assistent l'AFT sur sa politique d'émission et de gestion de la dette, et plus généralement sur toute question intéressant le bon fonctionnement des marchés de taux.
TFF	Taxe sur les transactions financières
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TIGRE	Tableau d'Inventaire des Garanties Recensées de l'État
TPE	Très petites entreprises
TSCG	Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance qui renforce la discipline budgétaire et la convergence économique entre les États membres. Il est entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 2013.
UE	Union européenne
UEM	Union économique et monétaire
UMAC	Union monétaire d'Afrique centrale
UMOA	Union monétaire Ouest-africaine
	L'Union monétaire d'Afrique centrale, l'Union monétaire Ouest-africaine et l'Union des Comores constituent les trois zones monétaires de la Zone franc.
VIA	Volontaires internationaux en administration
VIE	Volontariat international en entreprise

Publications parues en 2013

Toutes les publications de la DG Trésor sont disponibles en ligne sur son site : www.tresor.economie.gouv.fr/publications-periodiques

Trésor-Eco



- N° 121 : « Internationalisation du yuan : une stratégie à pas comptés », par Cristina Jude et Jean Le Pavec (Novembre)
- N° 120 : « Un budget pour la zone euro », par Nicolas Caudal, Nathalie Georges, Vincent Grossmann-Wirth, Jean Guillaume, Thomas Lellouch, Arthur Sode (Octobre)
- N° 119 : « La situation économique mondiale à l'été 2013 : le soleil se lève à l'Ouest », par Marie Magnien, Pierre Lissot et Amine Tazi (Septembre)
- N° 118 : « Les biens haut de gamme, un avantage comparatif européen ? », par Romain Sautard, Valérie Duchateau et Jeannot Rasolofoarison (Septembre)
- N° 117 : « Raréfaction des actifs « sans risque » : « estimations et perspectives », par Arthur Sode et Violaine Faubert (Septembre)
- N° 116 : « Les freins à la mobilité résidentielle pénalisent-ils la qualité de l'appariement sur le marché du travail ? », par Nicolas Costes et Sabrina El Kasmi (Septembre)
- N° 115 : « Les pays en changes fixes peuvent-ils s'ajuster sans dévaluer ? », par Jean Le Pavec (Juillet)
- N° 114 : « Comment expliquer le découplage entre les croissances du PIB aux États-Unis et en zone euro ? », par Marie Albert, Nicolas Caudal, Violaine Faubert, Vincent Grossmann-Wirth, Marie Magnien et Amine Tazi (Juillet)
- N° 113 : « Système bancaire parallèle aux États-Unis : évolution et enjeux économiques », par Thimothée Jaulin et Benjamin Nefussi (Mai)
- N° 112 : « La situation économique mondiale au printemps 2013 : un début d'éclaircie ? », par Pierre Lissot et Amine Tazi (Avril)
- N° 111 : « Incertitude conjoncturelle : comment la mesurer ? », par Raul Sampognaro (Avril)
- N° 110 : « Réformes Hartz : quels effets sur le marché du travail allemand ? », par Flore Bouvard, Laurence Rambert, Lucile Romanello et Nicolas Studer (Mars)
- N° 109 : « L'Asie à l'horizon 2020 : modèles de croissance et déséquilibres », par Stéphane Colliac (Février)
- N° 108 : « Le financement du commerce international lors de la crise de 2008 : constats et perspectives », par Arthur Sode (Janvier)

Les Trésor-Eco sont également disponibles en version anglaise dans la collection « Trésor-Economics ».

Documents de travail



- N° 8 : « Projection des dépenses de santé à l'horizon 2060, le modèle PROMEDE », par Charlotte Geay et Grégoire de Lagasnerie (Décembre)
- N° 7 : « Fiscalité optimale des produits à risque », par Anne-Sophie Dufernez et Vincent Lapègue (Novembre)
- N° 6 : « Faut-il favoriser la transmission d'entreprise à la famille ou aux salariés ? », par Guillaume Ferrero et Aymeric de Loubens (Novembre)
- N° 5 : « Comparaison des prix de l'électricité en France et en Allemagne », par Louise Oriol, Thomas Meinzel, Dimitri Pescia et Frédéric Lehmann (Novembre)
- N° 4 : « Financial incentives and labor market duality », by Clémence Berson and Nicolas Ferrari (October)
- N° 4 : « Réduire la segmentation du marché du travail par des incitations financières ? », par Clémence Berson et Nicolas Ferrari (Octobre)
- N° 3 : « Presentation of the Institutional Profiles Database 2012 (IPD 2012) », by Fabien Bertho (July)
- N° 3 : « Document de présentation de la base de données *Institutional Profiles Database 2012 (IPD 2012)* », par Fabien Bertho (Juillet)
- N° 2 : « Prévission de court terme de la croissance du PIB français à l'aide de modèles à facteurs dynamiques : impact de la sélection des variables », par Stéphanie Combes, Catherine Doz, Jean-Marie Fournier (Juillet)
- N° 1 : « Chine: de nouveaux outils pour suivre la conjoncture et déterminer les véritables moteurs de la croissance », par Dorian Roucher et Michaël Sicsic (Janvier)

Productions éditoriales périodiques du réseau international

Quelques titres :

- Washington Wall Street Watch
Service économique régional de Washington
washington@dgtresor.gouv.fr

- Lettre économique d'Algérie
Service économique régional d'Alger
alger@dgtresor.gouv.fr

- Lettre économique Japon, Corée, Australie et Nouvelle-Zélande
Service économique régional de Tokyo
tokyo@dgtresor.gouv.fr



- Horizon ASEAN
Service économique régional de Singapour
singapour@dgtresor.gouv.fr

- Lettre mensuelle États d'Europe centrale et balte
Service économique régional de Varsovie
varsovie@dgtresor.gouv.fr

- Lettre Europe du Sud-est
Service économique régional de Sofia
sofia@dgtresor.gouv.fr

- Regards sur l'économie italienne
Service économique régional de Rome
rome@dgtresor.gouv.fr

- Lettre de veille économique de Cuba
Service économique de La Havane
lahavane@dgtresor.gouv.fr

- Veille économique hebdomadaire du Venezuela
Service économique de Caracas
caracas@dgtresor.gouv.fr

Conception - rédaction : DG Trésor
Conception graphique : Studio graphique SG Sircom
Imprimé en France par Jouve

Le rapport annuel est aussi disponible sur
<http://www.tresor.economie.gouv.fr>

contact : tresor-communication@dgtresor.gouv.fr

